
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-neuvième séance – Mercredi 18 janvier 2023, à 17 h 30

Présidence de M. Pierre de Boccard, premier vice-président

La séance est ouverte à 17 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, maire, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M^{me} Christina Kitsos*, conseillère administrative, *M^{mes} Fabienne Aubry-Conne*, *Corinne Bonnet-Mérier*, *MM. Simon Brandt*, *Théo Keel*, *M^{mes} Uzma Khamis Vannini*, *Danièle Magnin*, *Paule Mangeat* et *Bineta Ndiaye*.

Assistent à la séance: *M. Alfonso Gomez*, vice-président, et *M^{me} Frédérique Perler*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 21 décembre 2022, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 17 et mercredi 18 janvier 2023 à 17 h 30 et 20 h 30 et lundi 23 janvier 2023 à 20 h 30.

1. Exhortation.

(La présidence est assurée pendant toute la séance par M. Pierre de Boccard, premier vice-président.)

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous commencerons par les réponses du Conseil administratif aux questions orales, puis nous passerons aux réponses écrites du Conseil administratif concernant différents objets. Si vous voulez prendre la parole sur l'un de ces points, appuyez sur le bouton pour la demander. Il n'y aura pas de réplique, mais une intervention du conseiller municipal concerné et une réponse du Conseil administratif – si celui-ci le veut.

4. Questions orales.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. J'ai plusieurs compléments de réponse à apporter. Je commence par la question orale de M. Altenbach concernant le carrefour situé à l'intersection de l'avenue Soret et de l'avenue Wendt. De manière générale – et spécifiquement à cet endroit, puisqu'il y a deux voies de circulation coupées – il convient que les automobilistes fassent preuve de toute l'attention requise. Par ailleurs, si un piéton s'engage sur la chaussée à la hauteur du 35, avenue Wendt, l'automobiliste arrivant sur cette avenue doit lui

céder la priorité, ce qui contribue à faire ralentir le véhicule sortant de l'avenue Soret et à faciliter son insertion dans la circulation.

Cela étant, il y a deux possibilités d'amélioration. La première consisterait à reculer la position du passage pour piétons en direction de la place des Charmilles, mais cette action n'est pas souhaitable, car cela éloignerait ledit passage de la ligne de désir des piétons, au risque que ceux-ci continuent de traverser au même endroit.

La deuxième possibilité d'amélioration consisterait à abaisser à 30 km/h la vitesse de circulation autorisée sur ce tronçon de l'avenue Wendt. Cela a déjà été discuté avec le Canton qui, pour l'instant, ne prévoit une telle mesure que durant la nuit. La Ville poursuivra ses demandes dans ce sens puisque vous savez, Mesdames et Messieurs, que la limitation à 30 km/h est une question qui me préoccupe. Je considère que l'abaissement de la vitesse de circulation permet à la fois de réduire le bruit routier, de faciliter l'insertion des véhicules arrivant des rues perpendiculaires et de sécuriser toutes les traversées piétonnes.

Enfin, il y a aussi la possibilité de réguler par des feux de circulation la traversée piétonne car la configuration des lieux ne s'y prête pas pour le moment, au vu des normes en vigueur. L'attente induite générerait des colonnes de véhicules bien pires pour la sécurité des piétons!

En conclusion, la situation actuelle est la plus adaptée, pour l'instant. Au cas où vous ne le sauriez pas encore, Mesdames et Messieurs, je vous informe que l'ensemble de l'axe Charmilles-Nations fera l'objet d'un aménagement global au cours de ces prochaines années. Cela permettra peut-être de revoir la géométrie des carrefours à la suite de ces travaux.

J'avais une réponse à apporter à M. Maxime Provini, qui signalait que les terrains de pétanque sur la plaine de Plainpalais étaient recouverts de galets, alors que le gravier est bien meilleur pour la pétanque. C'est l'association de pétanque utilisatrice de ces terrains qui a fait installer les gravillons superposés au gorrh de base. D'un commun accord, le réglage des surfaces et l'ajustement des gravillons sont effectués par cette association, afin que la surface réponde aux exigences des joueurs. La Ville intervient uniquement à la demande de l'association.

Cela étant, le Service des sports m'a demandé très aimablement de compléter la réponse, puisque M^{me} la maire est absente aujourd'hui. Le boudodrome de Plainpalais est sous la responsabilité du Service des sports au niveau du gros œuvre. Cet espace est mis à la disposition du Cercle des boulistes de la Queue-d'Arve avec une structure fonctionnelle. Le Service des sports s'occupe de la livraison du petit et gros gravier, de la réparation ou du remplacement des poutres et des ficelles de séparation. Il est fort probable que le petit gravier soit descendu sous le gros gravier – c'est de la physique! – faute de ratissage,

car on est actuellement hors saison. Mais cela relève de la responsabilité du Cercle des boulistes de la Queue-d'Arve, qui est chargé de l'entretien courant – à savoir notamment le ratissage du gravier. Au besoin, le Cercle des boulistes de la Queue-d'Arve peut solliciter le Service des sports pour de plus gros travaux d'entretien qui ont généralement lieu au printemps.

En l'état, Monsieur Provini, je vous informe que les services du département que je préside n'ont pas été sollicités et n'ont pas eu connaissance de problématiques particulières. Sachez que les demandes peuvent être transmises au Service des sports – ou, de préférence, au Cercle des boulistes de la Queue-d'Arve, qui définira s'il a besoin de l'appui dudit service municipal.

Je réponds à la question de M^{me} Patricia Richard concernant les nouveaux arbres qui devraient être cerclés par du mobilier en béton et des grillages dans le cadre de la rénovation de la plaine de Plainpalais. Elle évoquait le fait que ces éléments ont bien été commandés et sont en dépôt dans les dépendances du Service Voirie – Ville propre, mais elle constatait qu'à la place de ces équipements certains nouveaux arbres étaient entourés de socles métalliques n'ayant rien à voir avec la proposition d'origine. M^{me} Richard demandait donc pourquoi.

Effectivement, les grilles et protections d'arbres sont stockées sur le site de la Verseuse sous la responsabilité du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité. Ces équipements n'ont pas pu être installés pour l'instant, car le niveau des arbres ne le permet pas. M. Gomez l'a brièvement expliqué hier: comme pour toute plantation d'arbres, ceux de la plaine de Plainpalais ont été plantés plus haut que le terrain autour, car ils s'enfonceront ensuite avec le temps en raison du tassement de la terre. Pour que le collet des arbres se situe au bon niveau par rapport au sol fini, cette règle est appliquée sur la plaine de Plainpalais également. Un suivi altimétrique des arbres est réalisé chaque année par le Service des espaces verts (SEVE) et les grilles et protections pourront être posées dès que celui-ci confirmera que les arbres ont atteint leur mesure altimétrique définitive.

Je réponds ensuite à M. Denis Ruyschaert, qui signalait qu'il n'y avait aucun panneau de chantier pour informer la population de l'installation d'une série de pavillons scolaires dans le parc Trembley. Par ailleurs, ayant remarqué qu'il y avait des panneaux publicitaires d'entreprises à cet endroit, il demandait si une redevance était perçue pour l'utilisation de ces supports.

En ce qui concerne les chantiers de la Ville de Genève, pour les opérations très brèves de six mois ou moins, les services ont pris la décision de ne pas poser de panneaux de chantier, parce que cela nécessiterait du travail de graphisme et quelques dépenses. Par économie financière, il n'y a pas de signalétique spécifique pour ce type de chantiers très brefs.

S'agissant des panneaux publicitaires que vous avez pu observer à cet endroit, Monsieur Ruyschaert, les entreprises ont le droit d'en poser, car il y

a une tolérance en Ville pour cela – mais uniquement de manière raisonnable et dans le périmètre de l'enceinte des chantiers. Il n'est pas perçu de redevance pour ce type de panneaux. Autrement dit, si une entreprise, quelle qu'elle soit, avait de plus grands besoins en matière de publicité, à ce moment-là ce serait considéré comme de l'affichage publicitaire et une redevance serait perçue. Il faudrait alors faire une demande auprès du Service des espaces verts pour qu'il y ait une éventuelle facturation.

J'apporte ensuite une réponse à M^{me} la conseillère municipale Léonore Baehler, qui demandait comment faire pour éviter l'abattage d'une centaine d'arbres en vue de construire trois belvédères sur le quai du Cheval-Blanc et une rampe sous le pont des Acacias, dans le cadre de l'aménagement de la voie verte. M^{me} Baehler précisait que l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature se montrait ouvert à un dialogue afin d'éviter ces abattements massifs.

En premier lieu, il convient de préciser qu'il ne s'agit pas d'abattre une centaine d'arbres. Comme on est en zone de forêt, leur nombre n'a pas été précisé, mais il reste relativement faible. Du reste, il convient de signaler qu'il y a des défrichements provisoires en lien avec les travaux et des défrichements définitifs. Les défrichements définitifs seront compensés dans un périmètre proche, à savoir le périmètre voie verte-Vernets, en accord avec l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature. Ces défrichements sont rendus nécessaires par la mise en œuvre de continuités piétonnes essentielles au bon fonctionnement de la voie verte.

M. Alain Miserez a posé une question sur l'état de l'école de Roches, dont les fenêtres laissent passer des courants d'air. Il aimerait savoir ce qu'il en est. Les vitrages de l'école de Roches sont très particuliers, car il s'agit de vitres basculantes dans les classes avec un store placé entre les deux verres. Les mécanismes assurant leur fonctionnement sont relativement usés, en effet, mais la Direction du patrimoine bâti les entretient chaque année, dans l'attente des travaux prévus dans la proposition PR-1512 du Conseil administratif concernant les vitrages, qui est actuellement entre les mains du Conseil municipal.

Je réponds à la question de M^{me} Jacqueline Roiz sur la possibilité d'ajouter des places de stationnement pour les vélos dans le périmètre de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA). M^{me} Roiz demandait s'il était possible de négocier avec la Direction de cette école pour que les habitants puissent faire usage de son abri à vélos et à motos pendant les tranches horaires le permettant, afin d'éviter des amendes. Eh bien oui, Madame la conseillère municipale! Le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité est en train d'effectuer une demande formelle auprès de la Direction de l'HEPIA pour voir si l'usage de son abri peut être mutualisé avec les riverains. Ensuite, ledit service examinera aussi la possibilité d'ajouter des places pour vélos dans la rue.

Voilà, Monsieur le vice-président. J'en ai terminé avec mes réponses aux questions orales.

5. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 7 septembre 2022 de M^{me} Yasmine Menétrey: «Pour une équité de traitement!!!» (QE-660)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

La Gérance immobilière municipale (GIM) doit poser des panneaux d'interdiction de stationnement.

Le service de sécurité amende les motos et scooters qui se garent sous les escaliers devant l'entrée de l'immeuble du 32, quai du Seujet. Les vélos qui se garent au même endroit ainsi que dans les coursives ne sont pas amendés: une totale injustice.

Nous demandons la pose de ce panneau comme sur la photo ci-jointe, ainsi qu'une directive qui permet l'enlèvement des vélos qui s'y garent.



RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En date du 7 août 2022, M^{me} Yasmine Menétrey, conseillère municipale, a interpellé par courriel M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), au sujet de deux-roues motorisés, ainsi que de vélos, stationnés sans autorisation au quai du Seujet 32, sur le domaine privé de la Ville de Genève (voir images ci-dessous).



¹ *Mémorial* 180^e année: Annonce, N° 14, p.1708.

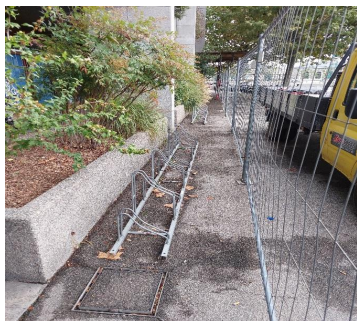
Le 10 août 2022, la GIM a répondu à cette interpellation, en précisant avoir mandaté la société de sécurité Protectas pour un contrôle renforcé sur la zone et une verbalisation des véhicules. Cette mesure a rapidement permis d'améliorer la situation, tout du moins en ce qui concerne les véhicules deux-roues motorisés (voir images ci-dessous).



La question des vélos est plus problématique; aucune amende n'est donnée actuellement par nos partenaires de sécurité, le stationnement étant autorisé sur les trottoirs, tant que la circulation piétonne, les entrées d'immeubles et les vitrines des magasins ne sont pas entravées.

La pratique de la GIM, lorsqu'elle est confrontée à des vélos épaves sur son domaine privé (en général dans les locaux communs des immeubles), consiste à enjoindre aux locataires, par voie circulaire, de venir récupérer leurs véhicules avant d'organiser un débarras (en mandatant l'association Péclôt 13 ou la société JL Services).

Pour le site du Seujet, cette démarche est difficilement applicable, la majorité des cycles appartenant aux visiteurs des arcades (crèches, fitness, commerces). A noter que pour cette catégorie d'usagers les épingles à vélos ont été condamnées pour la durée du chantier de réhabilitation, afin de sécuriser le trottoir (voir image ci-dessous).



SÉANCE DU 18 JANVIER 2023 (après-midi)
Question écrite: amendes aux cyclistes stationnés
illégalement sur le quai du Seujet

En effet, les façades des immeubles sont particulièrement dégradées, avec un risque de chute de matériaux, ce qui nécessite la pose d'un filet de sécurité. Dès lors, aucune option alternative n'est actuellement à disposition des cyclistes qui, pour éviter les vols, attachent leur vélo aux grillages du chantier.

La fin des travaux est prévue pour le printemps 2023 et permettra de résoudre définitivement cette problématique, le projet intégrant des zones dédiées à la petite reine (voir image ci-dessous).



Une fois le chantier terminé, des panneaux d'interdiction de stationner pour les deux-roues motorisés et pour les vélos seront installés. La GIM étudiera alors, avec le prestataire mandaté, une solution pérenne visant à éliminer le parcage au niveau des galeries.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le vice-président:
Alfonso Gomez

—***—

Le président. Madame Menétrey, avez-vous bien demandé de reporter ce point en raison de l'absence de M^{me} la maire? Vous avez la parole.

M^{me} Yasmine Menétrey (MCG). Merci, Monsieur le vice-président. J'ai demandé le report de l'interpellation orale IO-327 sur les marchés de Noël, parce que cela concerne M^{me} la maire Marie Barbey-Chappuis, qui est absente aujourd'hui. C'est de ce point-là que j'ai demandé le report, pas de la réponse du Conseil administratif à la question écrite QE-660.

Le président. D'accord. Vous avez la parole.

M^{me} Yasmine Menétrey. Monsieur le conseiller administratif Gomez, je vous remercie de votre réponse. Je l'ai bien lue et relue, et je trouve extrêmement dommage que vous présentiez ainsi votre projet pour le 32, quai du Seujet. C'est très joli – je n'ai absolument rien à vous reprocher à cet égard – mais vous ne mentionnez que la problématique du rez-de-chaussée. Premièrement, quand je regarde l'image figurant dans votre réponse, je remarque que vous allez arboriser le rez-de-chaussée extérieur, mais qu'on y voit toujours des vélos! Il en est ainsi, en tout cas, sur le plan que vous m'avez envoyé. Or je vous rappelle qu'il existe déjà des places de stationnement pour les vélos et les motos tout le long du quai du Seujet.

Deuxièmement, vous ne mentionnez absolument pas la terrasse située au cinquième étage, alors qu'elle subit le même problème avec les barrières qui s'y trouvent et les vélos qui y stationnent.

Le troisième point que j'aimerais souligner concerne une problématique dont j'ai déjà parlé et au sujet de laquelle M^{me} Perler nous a répondu. Suite à mon intervention, elle a fait apposer cet écriteau sur les barrières du 32, quai du Seujet, parce que je ne trouvais pas normal, pour la sécurité des habitants, que la piste cyclable soit maintenue à cet endroit. En effet, quand on sort de l'immeuble, on tombe directement sur la piste cyclable, or cela peut être très dangereux si c'est un vélo électrique qui passe par là, comme c'est souvent le cas. Les services de M^{me} Perler ont donc apposé cet écriteau devant l'allée de l'immeuble, pour avertir les habitants qu'ils doivent emprunter la coursive. Mais ça ne résout absolument pas le problème car, si on entre d'un côté, on est quand même obligés de sortir de l'autre! Le danger est donc toujours là.

J'aimerais bien savoir quand le nécessaire sera fait pour supprimer cette piste cyclable. Je sais que c'est très difficile pour vous, Monsieur Gomez, mais je pense que les piétons et les habitants des immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM) sont prioritaires par rapport à une piste cyclable.

Pour en revenir à votre réponse à ma question écrite QE-660, vous signalez que les motos et les scooters stationnés à cet endroit continueront à être verbalisés, mais malheureusement pas les vélos, vu qu'ils ne portent pas de plaque. Je trouve que c'est une injustice, parce qu'il y a énormément de cyclistes qui viennent garer là, même en sachant qu'il y a tout ce qu'il faut pour cela le long du quai du Seujet.

Je demande donc au Conseil administratif de poser des panneaux aussi bien au rez-de-chaussée que sur la coursive au premier étage et sur les terrasses, et de ne pas s'en prendre seulement aux motos et aux scooters, mais vraiment d'intervenir aussi pour les vélos. Je vous remercie.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Est-ce qu'il y a un conseiller administratif ou une conseillère administrative qui veut répondre? Non. Vous prenez note, Monsieur Gomez? Merci!

6. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 26 mars 2019: «Ma rade» (P-399)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-399 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le texte de la pétition P-399 demande que la Ville et le Canton entreprennent cinq mesures pour réaménager la rade, à savoir:

- offrir un accès à l'eau et un droit à la baignade en ville, pour toutes et tous;
- libérer l'espace autour de la rade pour favoriser la promenade et la rencontre;
- créer des aménagements simples, beaux et réalistes;
- permettre une réappropriation citoyenne de la rade et offrir un accès au panorama;
- retrouver à Genève la tradition des bains publics et de l'accès à l'eau.

En premier lieu, le Conseil administratif souhaite rappeler le cadre juridique et institutionnel dont les projets et aménagements doivent tenir compte dans le périmètre de la rade. Tout d'abord, la rade fait l'objet d'un plan de site (PS 28392, adopté par le Conseil d'Etat le 4 octobre 1993) ayant été modifié pour partie en 2020 (PS 30158, adopté par le Conseil d'Etat le 27 avril 2020). Ces plans protègent en substance tous les éléments construits (murs, quais, fontaines, etc.). Par ailleurs, l'initiative IN-3, «Sauvons nos parcs au bord du lac!» interdit toute construction sur les domaines privés et publics communaux. Même si des dérogations peuvent être accordées par le Conseil municipal, les bords du lac sont de facto inconstructibles de la plage des Eaux-Vives à la Perle du lac. Il faut encore préciser que si les quais et les murs sont des propriétés de la Ville, le plan d'eau appartient au Canton.

¹ *Mémorial* 178^e année: Rapport, N° 7, p. 705.

Sur le fond, le Conseil administratif relève que les pétitionnaires se réfèrent au concours d'idées organisé par la Ville en 2017 dont la plupart des projets visaient à rendre la rade à tous les usagers et usagères, tout au long de l'année, en proposant des solutions innovantes, s'écartant souvent des contraintes légales.

Suite au concours organisé par la Ville en 2017, le Canton et la Ville ont formé un comité de pilotage «Rade» dans le but de coordonner les différents projets prenant place dans la rade et d'évaluer leurs impacts. Une image directrice a été élaborée en vue de définir les principaux usages et projets à mettre en œuvre. Environ 80 associations ont participé à la définition de cette image directrice. Il convient de souligner que cette image directrice ne revêt aucun caractère réglementaire ou légal. Il s'agit d'une intention générale qu'il faudra préciser, dans le cadre du plan directeur communal qui est en cours d'élaboration. Celui-ci sera présenté à la commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal, et fera l'objet d'une concertation avec la population et les associations concernées.

S'agissant plus précisément du droit à la baignade, la Ville adhère totalement à cette volonté qu'elle a par ailleurs faite sienne dans le cadre de la stratégie climat. Concrètement, elle dispose aujourd'hui d'un crédit pour étudier un accès au lac tout le long du quai Wilson, sur la rive droite. Un concours sera lancé au début de l'année 2023 en vue d'une réalisation dans le courant de l'année 2026. En attendant, des accès provisoires à l'eau seront aménagés sur le quai Wilson, permettant ainsi la baignade dès l'été 2023.

Sur la rive gauche, la création de la plage des Eaux-Vives et du nouveau port a permis d'aménager un accès à l'eau plébiscité par les Genevois et les Genevoises et de libérer une partie des quais et du plan d'eau (en aval du Jet d'eau). L'objectif consiste effectivement à redonner cet espace et ce dégagement aux usagers et usagères et à donner plus de confort à la promenade.

Par ailleurs, le Grand Conseil a voté en mai 2022 le projet de loi PL 12968 ouvrant un crédit d'investissement pour l'aménagement du site du Vengeron. Comme indiqué dans l'exposé des motifs, cet aménagement devrait permettre «une libération en 2026 du quai marchand et du plan d'eau à l'aval du Jet d'eau, permettant ainsi à la Ville de disposer de l'espace nécessaire pour la création d'accès à l'eau pour la baignade et une mise en valeur de ce site historique dans le cadre de la requalification de la petite rade». A cet effet, la création d'accès à l'eau supplémentaires sur la rive gauche est en cours d'étude avec les autorités cantonales.

Enfin, le projet de passerelle réservée aux piétons permettant de relier les deux rives et d'achever le U cyclable par une piste bidirectionnelle sur le pont du Mont-Blanc est en cours. Une demande de crédit de réalisation sera déposée en début d'année prochaine au Conseil municipal.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif constate que les institutions publiques cantonales et communales ont mis en place des structures de travail qui organisent et mettent en œuvre des projets allant dans le sens de la pétition.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler

7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 9 février 2022 de M^{me} Louise Trottet et M. Valentin Dujoux: «Suite de la votation sur la LaLCR: quel premier bilan et quels projets pour la compensation du stationnement en surface?» (QE-636)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

La loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) votée en 2016 et acceptée à 67,7% en Ville de Genève postulait la priorité à la mobilité douce et aux transports publics en zone urbaine.

Le 27 septembre 2020, le peuple genevois votait également à une large majorité l'assouplissement de la compensation des places de parking (modification LaLCR) pour des projets visant à fluidifier ou sécuriser le trafic. Le résultat en Ville de Genève (61,5%) était d'ailleurs supérieur à la moyenne cantonale. Il s'agissait d'appliquer, en clair, la LMCE en supprimant 4000 places de parking en surface dont 800 sans compensation dans la prochaine décennie.

Depuis, le Plan Climat cantonal a également été présenté avec l'objectif de réduire de 40% le trafic individuel motorisé d'ici à 2030.

En parallèle, de nombreux projets et idées d'aménagements en faveur de la mobilité douce – pistes/bandes cyclables, élargissement des trottoirs, etc. – ont vu le jour, dont par exemple le projet de végétalisation, piétonnisation et mise en place de véritables axes cyclables sur la rue de Carouge.

A cet égard, les questions qui se posent sont les suivantes:

- Depuis septembre 2020, des places de stationnement en surface ont-elles déjà pu être supprimées et si oui, lesquelles?

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 42, p. 6324.

- Dans les années à venir, combien de places de stationnement en surface vont être supprimées, et quels seront les quartiers concernés?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis l'entrée en vigueur de la LaLCR et son règlement d'application (RaLCR) en 2013, 2090 places de stationnement ont été supprimées en tout: 1739 places sur le domaine public de la Ville de Genève et 351 à Carouge sur une offre totale de référence 2011 de 22 289 places. Le Canton met à jour les données le 31 décembre de chaque année. En 2020, ce sont 117 places qui ont été supprimées et 171 en 2021. Ces chiffres sont loin de l'objectif fixé par la LMCE qui permettrait de supprimer environ 4000 places de stationnement.

Jusqu'à présent l'objectif de la Ville de Genève était de réaliser des projets d'aménagement de l'espace public pour favoriser entre autres les mobilités douces ou la végétalisation. Or ces deux motifs ne permettent pas toujours de supprimer des places au vu de la LMCE, dont la stricte application cantonale se borne à des motifs de sécurité ou de fluidité du trafic. Toutefois, les choses semblent évoluer suite à la crise du Covid.

Les tableaux ci-après détaillent les suppressions réalisées en Ville de Genève.

Années	Places supprimées	Genève	Carouge	Places bleues	Places blanches	Mode de compensation					Non compensées
						Parking public	Parking privé	Sur voirie	2RM	Nouveau Parking	
2021	171	157	14	40	131	131 (max 334)	21				19 (report 2022)
2020	117	54	63	89	28	58	25	5			29 (LMCE zone II)
2019	85	32	53	73	12	26 (max 111)	6	1	0	52	0
2018	716	682	34	452	264	15 (max 111)	120	98	0	294	189 (LMCE zone II)
2017	162	102	60	92	70	20 (max 111)	14	23	3	95	7 (LMCE)
2016	295	247	48	158	137	111 (max 111)	73	69	2	0	40 (SIS)
2015	289	257	32	264	25	175 (max 222)	63	3	5	43	0
2014	161	114	47	149	12	53 (max 222)	100	2	6	0	0
2013	94	94	0	62	32	7 (max 222)	16	4	0	0	0
Total	2'090	1'739	351	1'379	711	465	438	205	16	484	284

Détail des suppressions de places effectuées depuis 2013
Source: AGCM – août 2022

BILAN 2020 À GENÈVE (RIVE DROITE)

Nom du projet	Rue(s) concernées	Type de places	Nom bre	Lieu de compensation
Sécheron-Sud	Rue des garages, avenue Blanc	Bleue macaron	-2	Parking Sécheron
Sécurisation d'un passage piéton	Rue des Délices	Bleue macaron	-1	Parking Hépia
Sécurisation d'un passage piéton	Rue des Charmilles	Blanche Horodateur	-1	Parking Hépia
Création d'un passage piéton	Rue Richard Wagner	Bleue macaron	-5	Parking Sécheron
Démolition du giratoire	Avenue Giuseppe Motta / Dunant	Bleue macaron	-22	Dérogation LMCE zone II

BILAN 2020 À GENÈVE (RIVE GAUCHE)

Nom du projet	Rue(s) concernées	Type de places	Nom bre	Lieu de compensation
Aménagement écopoint	Avenue Peschier	Bleue macaron	-4	Parking GIM Crêts-de-Champel 34
Aménagement écopoint	Rue de la Mairie	Blanche horodateur	-2	Parking GIM Simplon 5-7
Aménagement écopoint	Rue Guillaume-de-Marcossay	Bleue macaron	-3	Parking GIM Ansermet
Piétonisation rue Leschot	Rue Leschot	Bleue macaron	-7	Parking Ansermet
Axes COVID piste cyclable	Rue Ferdinand Hodler	Blanche horodateur	-7	Dérogation LMCE zone II

Détail des suppressions de places effectuées en 2020 sur la Ville de Genève
Source: AGCM – août 2022

BILAN 2021 À GENÈVE				
Nom du projet	Rue(s) concernées	Type de places	Nom bre	Lieu de compensation
Accès écoquartier	Bd de St-Georges 9 - 12	Bleue macaron	-1	Parking David-Dufour
Accès CMU	Rue Michel-Servet 1	Bleue macaron	-1	Parking GIM Prévost martin 19
Accès SIS Surélévation immeubles	Rue de Miléant Rue JL Borges	Bleue macaron	-11	A reporter en 2022 (P. Etat rte de Lyon 56)
Ajout d'une ligne interdisant l'arrêt	Rue Maurice-Barraud	Bleue macaron	-1	A reporter en 2022 (P. Etat ch Thury 7)
Reconfiguration place handicapé et livraison	Bd Carl-Vogt	Blanche horodateur	-1	Parking Ansermet
Verdissement Av de Miremont	Av. de Miremont	Bleue macaron	-13	Parking Lombard 3pl Parking GIM Crêts de Champel 3pl A reporter en 2022 7 pl



Département des infrastructures (DI)
Office Cantonal des Transports (OCT)

BILAN 2021 À GENÈVE				
Nom du projet	Rue(s) concernées	Type de places	Nom bre	Lieu de compensation
Tronçon à 20km/h – Axes COVID	Place des Augustins	Blanches horodateurs	-14	P. H Cluse
	Rue Pictet-de-Bock		-4	P. Ansermet
	Rue des Savoises		-10	P. Plainpalais
	Rue de Montchoisy		-16	P. GIM Ecole Vollandes
	Quartier des Grottes		-8	P. Arcades
	Rue Rousseau		-8	P. Arcades
	Rue Chaponnière		-19	P. Arcades
	Rue de Fribourg		-22	P. Arcades
	Rue de Berne		-4	P. Arcades
	Rue Cendrier		-24	P. Arcades

Détail des suppressions de places effectuées en 2021 sur la Ville de Genève
Source: AGCM – août 2022

Le rythme de suppression actuel des places de stationnement et les conditions-cadres actuellement offertes par la LMCE pour les supprimer ne suffiront pas pour atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie climat municipale, en particulier la diminution de 50% des kilomètres parcourus en transport individuel motorisé. Le stationnement étant un levier déterminant dans l'utilisation d'un véhicule, il s'agira d'accroître le rythme des suppressions.

A fin 2021, on comptait environ 116 000 places de stationnement pour voitures sur le territoire de la Ville de Genève, dont 20 700 places sur voies publiques, environ 20 500 d'accès public (principalement en ouvrage) et le solde sur fonds privés. Ces quinze dernières années le nombre de ménages non motorisés a régulièrement augmenté dans les villes suisses. En 2015, la Ville de Genève comptait 41% de ménages non motorisés (57% à Berne, 53% à Zurich, 52% à Bâle, 46% à Lausanne). Entre 2005 et 2020, le nombre de voitures possédées par les habitants est passé de 76 300 à 68 800. Cette diminution de 7500 voitures ne s'est pas traduite par une diminution équivalente des places de stationnement et les propriétaires fonciers ont logiquement cherché à relouer les places disponibles, en général à des pendulaires motorisés. Cet effet rebond est contraire au transfert modal voulu par les politiques de mobilité des collectivités.

L'évolution observée depuis 2005 et les projections jusqu'en 2035 permettraient de réduire d'au moins 12 000 le nombre de places de stationnement sur le territoire de la Ville pour être cohérent avec la diminution de motorisation des habitants. A relever qu'une diminution de 12 000 places serait encore très en deçà des objectifs de la Stratégie climat municipale.

La révision du plan directeur communal est en cours. Il sera la traduction spatialisée de la Stratégie climat municipale. A ce titre, il devrait recommander la suppression massive de stationnement sur le domaine public (sauf pour les places handicapés et livraison). Le nouveau plan sera soumis pour approbation au Conseil municipal en 2024.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:

Frédérique Perler

8. Réponse du Conseil administratif à la motion du 27 avril 2017 de MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex: «Des correspondants de nuit aux Pâquis, c'est urgent!» (M-1288)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant que:

- un contrat de quartier pour les Pâquis a vu le jour en avril 2014 et que cinq habitantes et habitants du quartier ont été élus par la population pour participer à son élaboration et à sa mise en œuvre;
- après trois années de rencontres et de réunions, à notre connaissance, aucune des propositions du contrat de quartier n'a été mise en œuvre et que, en conséquence, les personnes élues par les habitants ont démissionné en bloc pour marquer leur désapprobation vis-à-vis de cette situation;
- les habitants des Pâquis – l'un des plus densément urbanisés de notre pays – manifestent un attachement très fort à leur lieu de vie caractérisé tant par un très important brassage de population résidente ou visiteuse que par un engagement récurrent des Pâquisards dans des luttes à caractère politique (circulation, culture, loisirs, vie de quartier, logement, etc.);
- ces habitants font état, depuis plusieurs années, d'une dégradation progressive de plus en plus visible de l'espace public, notamment en matière d'offre et de consommation d'alcool et de stupéfiants et d'une augmentation constante des nuisances nocturnes;
- de nombreux dispositifs ont été mis en œuvre pour tenter d'agir, sans grands résultats positifs, sur ce contexte, notamment: patrouilles d'agents de police municipale (APM) intensifiées, présence de travailleurs sociaux hors murs (TSHM), implication d'associations, efforts de la voirie, disponibilité accrue de la gendarmerie, expérience en cours de vidéosurveillance;
- les travaux menés au sein du contrat de quartier des Pâquis ont permis de faire s'exprimer, parfois avec force, l'émotion et le mécontentement de nombreux habitants qui ont constaté le bien-fondé des actions entreprises et l'engagement des acteurs impliqués mais qui se sont aussi inquiétés des limites auxquelles ceux-ci sont confrontés et du peu de résultats obtenus;
- il demeure au sein de la population un fort besoin de voir son cadre de vie respecté et apaisé par une diminution drastique des nuisances qui pourrissent la vie des habitantes et des habitants;
- il est indispensable, après trois années de tergiversations et d'atermoiements des autorités, de mettre en œuvre rapidement les solutions novatrices imaginées

¹ *Mémorial* 179^e année: Rapport, N° 8, p. 815.

et proposées dans le cadre du contrat de quartier afin que les habitantes et les habitants des Pâquis ne soient pas les victimes oubliées de la nature spécifique de leur quartier et de la passivité voire de l'incurie des autorités,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à réaliser les principaux points prévus dans le contrat de quartier des Pâquis sur proposition des habitantes et des habitants qui ont été élus par leurs pairs;
- notamment à mettre sur pied dans les plus brefs délais des médiateurs de nuit aux Pâquis et dans les quartiers qui en ont besoin.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La situation aujourd'hui dans le quartier des Pâquis préoccupe tout particulièrement le Conseil administratif. Comme le mentionnent les motionnaires, de nombreuses actions ont été menées au niveau de la Ville de Genève, mais également du Canton, afin d'agir sur plusieurs problématiques. Toutefois, la situation n'est toujours pas réglée.

Pour preuve, le nombre de dégradations autour de l'école des Pâquis ne cesse d'augmenter et celles-ci deviennent de plus en plus importantes. En effet, à plusieurs reprises, des éléments ont été sciés avec du matériel lourd dans le but d'accéder au parking situé sous l'école. Les incivilités sont toujours présentes et ont un impact négatif sur la vie scolaire.

Concernant le contrat de quartier réalisé sous l'ancienne législature, plusieurs points avaient été demandés que l'on peut regrouper en quatre axes principaux:

1. Croix-Verte et valorisation de l'espace public;
2. Animation de l'espace public (potagers urbains, animation des zones piétonnes, locaux associatifs, cour d'immeuble);
3. Gestion de la nuit (correspondants de nuit, vespasiennes);
4. Communication (campagne de sensibilisation, acteurs économiques locaux).

Concernant les aspects urbanistiques, le projet dit de la Croix-Verte doit connaître une double progression en 2023. Tout d'abord, le plan financier d'investissement prévoit une ligne de 5 millions de francs destinée à lancer les études préalables à ce projet très ambitieux et très vaste puisqu'il traverse le quartier de part en part, sur deux axes perpendiculaires. La population sera associée à ces études qui devront notamment déterminer le potentiel de végétalisation.

Par ailleurs, des interventions plus modestes mais aussi plus immédiates sont prévues. Le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité

(DACM) compte ainsi planter rapidement une dizaine d'arbres rue de Fribourg et rue Chaponnière sur des cases de stationnement libérées durant la pandémie de Covid, sans que cela nécessite une reprise complète de la physionomie de ces deux artères. L'opération est financée par le biais de la proposition PR-1452 de verdissement.

Sur cette même base, un mandat est en préparation afin qu'un architecte paysagiste intervienne à brève échéance sur quatre tronçons de rue. Il s'agira d'une part de concevoir un projet définitif sur la section de la rue de la Navigation située entre les rues de Berne et du Levant. L'objectif est de débarrasser ce tronçon, déjà piétonnisé, de son aspect qui reste encore très routier.

Des aménagements à caractère plus provisoire viseront à végétaliser dans la mesure du possible et rendre plus conviviaux des tronçons déjà apaisés de la rue des Buis et de la rue du Léman, dans l'attente d'un projet pérenne.

Enfin, le DACM prévoit de tester des aménagements sur un tronçon de la rue de Berne à piétonniser, entre les rues du Môle et du Prieuré. Dans ce contexte, la Ville de Genève souhaite une coopération structurée avec la population.

Sur le deuxième axe, plusieurs projets ont vu le jour. En effet, en 2019, l'association Barakopakis a bénéficié d'un soutien financier du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) dans le cadre du programme «Projets à la pelle». Cette association a ainsi pu rénover le chalet installé entre le Temple des Pâquis et l'Ecole de la rue de Zurich. Le but est d'animer cette place avec des activités ponctuelles, des jeux pour les enfants, des concours de pétanque, des tournois de tennis de table ou encore la mise à disposition de livres.

En outre, l'association Squarenfants c'est Monthoux a également bénéficié d'un soutien financier du DCSS via son Unité de vie associative (UVA) pour l'aménagement du square Monthoux afin que soient organisées des activités créatives et culturelles pour les enfants du quartier. En 2021, le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) et le Service des espaces verts (SEVE) ont également accompagné un ambitieux projet de végétalisation du square, passant par l'accroissement de la zone potager déjà existante.

A cela s'ajoutent plusieurs projets réalisés par l'ECO. Nous pouvons citer:

- la mise en place de bâches de chantier participatives à l'école de Pâquis-Centre durant les travaux de rénovation;
- l'entretien de plusieurs places de jeux (Chateaubriand, square Royaume, Pâquis-Centre, Zurich, square Monthoux);
- la réalisation de jeux et la pose de coffres à jeux au square Royaume;
- la réalisation de fresques au sol dans les rues des Pâquis.

L'ECO a aussi soutenu, au cours des dernières années, plusieurs projets d'animation au sein du quartier des Pâquis:

- trocs d'objets et de livres dans le préau de Pâquis-Centre;
- projet d'occupation positive du préau de Pâquis-Centre: goûters, animations, troc, films, etc.;
- marches exploratoires pour un groupe de 15 enfants du Groupement inter-communal pour l'animation parascolaire (GIAP) de Pâquis-Centre. Celles-ci ont donné lieu à l'aménagement de la place de jeux du square Royaume;
- présence Ludobus sur les places des Pâquis et dans les écoles au minimum deux fois par an;
- subvention de la ludothèque de Pâquis-Sécheron qui participe activement à l'animation du quartier.

A noter également que deux projets ont dû être repoussés à cette année en raison de la pandémie:

- balade aux Pâquis, projet porté par l'établissement Pâquis-Centre et plusieurs associations du quartier qui prévoit la création de QR codes affichés sur les points dignes d'intérêt dans le quartier selon un itinéraire proposé;
- fresque participative au square Royaume (Ecole de Zurich et Créateliers, demande soumise en 2019).

Il convient aussi de souligner tout le travail réalisé par l'ECO et le DACM pour que la rénovation de l'école de Pâquis-Centre, et plus particulièrement de ses préaux, soit la plus participative possible. Le Conseil administratif est certain que cette méthode permet une occupation positive des lieux ainsi qu'une source d'animations bienvenue pour le quartier.

Le troisième axe fait actuellement l'objet de tout un travail par le DCSS. En effet, depuis le 1^{er} novembre 2021, un projet pilote de correspondant-e-s de nuit (CN) a vu le jour.

Le dispositif développé en Ville de Genève est axé sur la médiation sociale. Les correspondant-e-s de nuit assurent une veille sociale dans les quartiers sélectionnés et ont également pour mission de prévenir et informer dans les situations d'incivilités et de bruits de voisinage, développer la médiation dans les lieux de vie, intervenir afin de faire baisser la tension dans les espaces publics et privés, restaurer la communication entre les personnes ou les groupes, sensibiliser aux lois, aux règles et aux valeurs du vivre-ensemble.

Il ressort des expériences déjà en cours sur le territoire genevois que dans 60% des interventions ou sollicitations, le jeune public est concerné par les actions menées sur le terrain. Mais le champ d'action des correspondant-e-s de nuit va au-delà des problématiques jeunesse. Plus qu'une action à destination de

la jeunesse, la prévention urbaine nocturne peut être déployée comme un véritable outil de veille social.

Le travail des correspondant-e-s de nuit est complémentaire à celui des travailleurs et travailleuses sociaux hors murs (TSHM) et des agent-e-s de la police municipale (APM). C'est pour cette raison que le Service de la jeunesse (SEJ) qui pilote le projet est en lien rapproché avec la police municipale.

Il est particulièrement important de préciser la différence entre les TSHM et les CN car leurs actions sont souvent méconnues du grand public. Ainsi, si les CN aspirent à l'amélioration du vivre-ensemble d'un quartier, d'une société, les TSHM agissent quant à eux à l'amélioration de la qualité de vie d'un individu ou d'un groupe.¹

Le projet pilote actuellement en place déploie ses actions sur le secteur Ouches – Concorde – Franchises – Servette – Charmilles – Saint-Jean. Pour déterminer le quartier, nous avons contacté plusieurs services, comme la police municipale, mais aussi l'ECO.

Lors de cette procédure de consultation, quatre secteurs ont été mis en évidence: Servette-Ouches-Charmilles, Plainpalais-Jonction-Acacias, Grottes-Pâquis-Cornavin et Eaux-Vives-Champel.

Tout prochainement, le dispositif sera évalué par un mandant externe. Au terme de cette enquête, si les conclusions sont positives, il sera alors envisageable – sous réserve des décisions prises au cours du processus budgétaire – de développer le nombre de correspondant-e-s de nuit afin qu'elles et ils puissent couvrir de nouveaux quartiers, dont les Pâquis.

En conclusion, le Conseil administratif entend poursuivre ses efforts pour rendre le quartier des Pâquis plus agréable à vivre, tout en s'assurant du maintien des liens sociaux forts entre les habitant-e-s.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Christina Kitsos

—***—

Le président. Les motionnaires ne siégeant plus au Conseil municipal, je passe au point suivant.

¹ J. BOIZIAU, N. ROSSÉ & P. SCHWANDER, *Médiation de cohésion sociale chez les travailleurs sociaux hors murs et les correspondants de nuit à Lausanne*. Bachelor of Arts HES-SO en travail social, page 3 – 2017.

9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 9 mars 2021 de M^{mes} et MM. Maryelle Budry, Brigitte Studer, Corinne Bonnet-Mérier, Audrey Schmid, Monica Granda, Gazi Sahin, Joëlle Bertossa, Olivier Gurtner, Amanda Ojalvo, Paule Mangeat, Laurence Corpataux, Anna Barseghian et Uzma Khamis Vannini: «Pour un soutien à un centre féministe en Ville de Genève» (M-1601)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que nous voulons marquer chaque 8 mars – Journée internationale de lutte pour les droits des femmes – par une avancée concrète pour les femmes de Genève;
- que le Collectif genevois pour la grève féministe a réussi à mobiliser des dizaines de milliers de femmes en Suisse lors de la grève féministe en 2019, dont 50 000 à Genève;
- qu’il existe toujours un fort mouvement féministe et une forte mobilisation des femmes* en Ville de Genève;
- que la Ville de Genève s’engage pour la lutte contre les discriminations et la promotion de l’égalité dans tous ses départements, par rapport à ses prestations à la population comme par rapport à son personnel;
- qu’elle a mené des enquêtes dans le cadre de ses champs d’action, comme récemment sur les pratiques des femmes dans les espaces publics ou sur les stéréotypes et la discrimination de genre dans le domaine du sport et des loisirs sportifs;
- qu’elle a décidé d’agir en mettant sur pied des plans d’action pour s’attaquer aux très nombreuses inégalités qui persistent;
- que la mobilisation des femmes* est et reste le facteur principal dans la lutte contre les discriminations et les inégalités;
- qu’une pétition «Pour un centre féministe à Genève» vient d’être déposée par le collectif,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soutenir les femmes* de manière concrète dans leurs luttes et leurs engagements en mettant à disposition du Collectif genevois pour la grève féministe des locaux de son parc immobilier, situés au centre-ville, bien accessibles, de type arcade, afin qu’il dispose d’un lieu de réunion, d’organisation et d’accueil.

¹ *Mémorial* 179^e année: Développée, N° 46, p. 6860.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le 8 mars 2021, le Collectif de la grève féministe a déposé une pétition au Conseil municipal, demandant la mise à disposition par la Ville d'un local (maison ou arcade) qui permettrait de créer un centre féministe à Genève, les objectifs pour le Collectif étant de disposer d'un lieu pour se réunir, organiser des permanences et stocker du matériel.

Par ailleurs, la motion M-1601, déposée le 9 mars 2021 et acceptée par le Conseil municipal le 9 mars 2022, demande au Conseil administratif de soutenir la demande du Collectif. Cette motion a été renvoyée pour traitement au département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL).

En parallèle, dès 2021, le Collectif de la grève féministe a engagé des démarches directement auprès du DFEL et du Service Agenda 21 – Ville durable (A21) afin de concrétiser cette demande. La Gérance immobilière municipale (GIM) a également été associée au processus.

Le Conseil administratif considère que la demande du Collectif de la grève féministe est justifiée, de par les activités continues menées depuis la préparation de la grève féministe du 14 juin 2019 jusqu'à aujourd'hui et les dynamiques de mobilisation collective engagées en faveur de la promotion de l'égalité et de la lutte contre les discriminations de genre au niveau genevois. Un renforcement est encore à prévoir suite à la votation fédérale du 25 septembre dernier sur le relèvement de l'âge de la retraite à 65 ans pour les femmes.

Le Collectif de la grève féministe ne dispose par ailleurs pas d'une autre forme de subvention de la part de la Ville de Genève, en dehors de quelques soutiens très ponctuels pour mener à bien ses activités. La présidence du DFEL a ainsi validé le principe d'une mise à disposition d'un local via une subvention non monétaire imputée sur les lignes de l'A21.

Reste à concrétiser ce principe en ayant une proposition concrète à faire au Collectif de la grève féministe, qui correspondrait à sa demande et à ses besoins. Plusieurs pistes ont été investiguées durant le premier semestre de l'année 2022 mais n'ont malheureusement pas abouti. Depuis la rentrée, les services municipaux poursuivent leurs recherches pour trouver en priorité une solution permettant au Collectif de la grève féministe de disposer de locaux.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le vice-président:
Alfonso Gomez

—***—

M^{me} Maryelle Budry (EàG). Les signataires de la motion M-1601 remercient le Conseil administratif, et particulièrement M. Gomez et son Service Agenda 21 – Ville durable, d’accueillir favorablement la demande du Collectif genevois pour la grève féministe afin qu’un local pour un centre féministe soit mis à sa disposition. Deux locaux tout à fait adéquats ont été proposés et le Collectif a espéré par deux fois que ses vœux seraient exaucés, mais les locaux en question ont été attribués à d’autres causes jugées prioritaires.

Le Collectif et les motionnaires rappellent que l’Union syndicale suisse soutiendra un grand mouvement de grève le 14 juin 2023 – donc tout bientôt – auquel les féministes genevoises ont répondu avec enthousiasme. L’organisation de ce grand événement exige de nombreuses réunions et de nombreux courriers, la confection de banderoles et de panneaux, des répétitions pour les chants et les musiques qui ponctueront les rassemblements, et bien d’autres activités. Il est donc urgent que le centre féministe soit considéré comme une priorité. Merci au Conseil administratif de faire diligence!

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Vous avez tout à fait raison, Madame! Je suis désolé, on a effectivement par deux fois failli atteindre l’objectif... Mais voilà que, par deux fois, d’autres priorités sociales ont fait que ces locaux n’ont pas pu vous être octroyés. Je tiens à vous rassurer: il y a clairement une volonté du Conseil administratif de fournir un local pour les différentes activités que vous avez mentionnées. J’espère qu’on trouvera une solution dès que possible – avant le 14 juin, je l’espère et le répète encore une fois... Mais maintenant, je n’ose plus espérer!

- 10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 8 février 2022 de M^{mes} et MM. Laurence Corpataux, Matthias Erhardt, Omar Azzabi, Vincent Milliard, Anna Barseghian, Bénédicte Amsellem, Léonore Baehler, Ana Maria Barciela Villar, Yves Herren, Uzma Khamis Vannini, Jacqueline Roiz, Philippe de Rougemont, Denis Ruysschaert, Louise Trottet, Elena Ursache et Delphine Wuest: «Conférence sur la crise climatique: de l'importance de sensibiliser et d'impliquer le niveau municipal» (M-1662)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Considérant l'importance:

- de saisir les enjeux liés à l'urgence climatique;
- que les personnes appelées à décider dans les différentes instances démocratiques aient la compréhension la plus claire de la crise climatique;
- d'avoir une base commune de connaissances qui repose sur des faits afin de pouvoir mener ensemble les actions nécessaires;
- du signal donné par l'Assemblée fédérale d'instaurer un dialogue avec les expert-e-s en la matière;
- du vote de l'urgence climatique par le Conseil municipal le 15 mai 2019,²

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- que les personnes appelées à décider dans les différentes instances démocratiques aient la compréhension la plus claire de la crise climatique;
- de co-organiser avec l'Association des communes genevoises (ACG) une formation s'appuyant notamment sur les rapports des autorités suisses, du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), du Conseil mondial de la biodiversité (IPBES) et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM);
- de co-organiser avec l'ACG une formation pour les élues communales et les élus communaux du canton de Genève;
- de l'enregistrer pour une rediffusion à large échelle;
- d'organiser cette formation dans le courant de l'année 2022.

¹ Mémorial 179^e année: Développée, N° 50, p. 7854.

² Résolution R-242 du 17 avril 2019.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Notre Conseil, se réunissant régulièrement depuis maintenant deux ans en Délégation à la transition écologique (DETE) pour piloter la stratégie climat de la Ville de Genève et en assurer la mise en œuvre, s'est saisi de la motion M-1662 et ses cinq invites. Nous confirmons par la présente réponse que nous partageons l'objectif de formation des décideurs et décideuses aux enjeux climatiques.

Compréhension des enjeux climatiques par les différentes instances démocratiques

Suite à une prise de contact avec l'Association des communes genevoises (ACG), celle-ci a informé la Ville de Genève que plusieurs autres communes genevoises ont reçu une motion et des demandes similaires. De ce fait, afin d'éviter de multiplier les événements, l'ACG prévoit d'organiser une formation pour l'ensemble des élu-e-s du canton. De plus, des formations de ce type ont déjà eu lieu. Par exemple, en mai 2022, des parlementaires suisses ont assisté à un cours magistral sur le dérèglement climatique et la biodiversité en Suisse, donné par des expert-e-s du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). A Genève, lors de l'événement Explore en juin 2022, les élues municipales et élus municipaux de la Ville ont été invité-e-s à participer à un atelier «Fresque du climat». Ces expériences ont apporté des éléments précieux sur ce qui fonctionne bien ou moins bien dans ce type de formation et auprès de ce public spécifique. L'un des enjeux déjà identifiés concerne l'intérêt de bénéficier de la présence des conseillères municipales et conseillers municipaux à ce type d'événement. Une attention particulière devra être portée sur la communication, la date et le format proposés.

Organisation, avec l'ACG, d'une formation s'appuyant notamment sur les rapports des autorités suisses, du GIEC, du Conseil mondial de la biodiversité (IPBES) et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM)

Il existe aujourd'hui de nombreux outils (rapports, textes vulgarisés, infographies, vidéos, jeux, quizz) permettant de sensibiliser le grand public aux enjeux du dérèglement climatique et de biodiversité. Genève a la chance d'accueillir sur son territoire des organismes de référence dans ces domaines et il semble tout à fait pertinent de s'appuyer sur leurs ressources et leurs connaissances scientifiques.

Co-organisation, avec l'ACG, d'une formation pour les élues communales et les élus communaux du canton de Genève

Le Conseil administratif a répondu positivement à cette proposition et a désigné la task force Climat (co-pilotée par le Service d'urbanisme et le service

Agenda 21 – Ville durable) comme point de contact afin de participer concrètement à l'organisation de la formation. Une lettre sera envoyée à l'ACG pour officialiser la collaboration.

Enregistrement de la formation pour une rediffusion à large échelle

Le Conseil administratif n'est pas défavorable à l'enregistrement de la formation ni à une rediffusion à large échelle. Néanmoins, si la formation est spécifiquement élaborée à l'intention de personnes appelées à décider dans les instances démocratiques, il serait utile de préciser ce point en début d'enregistrement.

Organisation de la formation dans le courant de l'année 2022

L'ACG a d'ores et déjà informé la Ville de Genève que, suite à la gestion de la crise énergétique actuelle, la formation sera organisée au cours du premier semestre de l'année 2023.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le vice-président:
Alfonso Gomez

11. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 7 mars 2018: «Défendons les petits commerçants: pour que les petits commerçants ne perdent pas tous leurs biens en cas de résiliation de leur bail» (P-381)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-381 au Conseil administratif le 16 octobre 2018.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Après vérification du contenu de cet objet, il apparaît que cette pétition traite de questions de résiliation de baux commerciaux et de la perte de la mise de fonds initiale des petit-e-s commerçant-e-s en cas de résiliation. Le texte demande à la municipalité d'imaginer un mécanisme dans lequel elle interviendrait auprès des propriétaires privé-e-s pour réactiver des baux commerciaux jusqu'à la récupération des mises de fonds par les petit-e-s commerçant-e-s dont le bail aurait été résilié. Il propose également que la Ville étudie la possibilité de reprendre à son compte les fonds de commerce en cas de résiliation.

Après analyse, il apparaît que la Ville de Genève ne dispose d'aucune compétence qui lui permettrait d'intervenir sur des négociations commerciales en matière de droit commercial ou de droit du bail. Par ailleurs, la municipalité n'entend pas se substituer à l'économie privée en ce qui concerne les fonds de commerce, qui sont le fait de relations commerciales entre acteurs et actrices privé-e-s.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le vice-président:
Alfonso Gomez

¹ *Mémorial* 176^e année: Rapport, N° 18, p. 3088.

Question écrite: fan zones respectant les engagements humains, écologiques et énergétiques de la Ville

12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 19 septembre 2022 de MM. Valentin Dujoux et Matthias Erhardt: «Peut-on espérer voir la Ville de Genève organiser des fan zones qui respectent les engagements humains, écologiques et énergétiques qu'elle défend?» (QE-664)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

En décembre 2010, le Qatar a été désigné organisateur de la Coupe du monde de football en 2022. Cette annonce intervient sept ans avant le lancement d'un appel à projets de la Ville pour organiser la fan zone de Plainpalais pour le Mondial 2022. En conséquence, une fan zone hivernale se tiendra sur la plaine de Plainpalais du 21 novembre au 18 décembre 2022, et ce alors même que l'hiver 2022 s'annonce compliqué d'un point de vue énergétique.

Cette fan zone hivernale inédite s'inscrit dans le cadre d'un appel à projets lancé par la Ville de Genève en 2017 et portant sur les éditions 2018, 2020 et 2022. A ce titre et au vu des différents contextes dans lesquels se tiennent ces fan zones (crise du coronavirus, crise énergétique, etc.), certaines questions demeurent sur les éditions passées, et se posent sur celles à venir.

Par conséquent, et au vu des différents contextes, nous souhaitons donc savoir:

- le choix de la plaine de Plainpalais comme lieu d'accueil de la fan zone se fait-il en collaboration avec les habitant-e-s du quartier?
- Quel est le revenu (en montant et en nature) obtenu par la Ville de Genève suite à l'édition de la fan zone pour le Mondial de 2018?
- Suite à l'annulation de la fan zone pour l'Euro 2020 en raison de la crise du coronavirus, quelles ont été les modalités de dédommagement décidées avec l'organisateur de la fan zone, à savoir la société NEPSA?
- Quel est le montant attendu par la Ville pour la mise à disposition de la plaine de Plainpalais pour la fan zone hivernale de 2022?
- Quelle est la surface accordée à la fan zone hivernale, sachant que selon les organisateurs elle accueillera trois fois moins de spectateurs et spectatrices que les éditions estivales (à savoir environ 4000 personnes contre 12 000 à 15 000 en temps normal)?
- Quel est le calendrier relatif à l'appel à projets pour les fan zones concernant les prochaines compétitions européennes et mondiales de football (2024, 2026 et 2028 notamment)?

¹ *Mémorial* 180^e année: Annoncée, N° 15, p.1966.

Question écrite: fan zones respectant les engagements humains, écologiques et énergétiques de la Ville

- Au vu des impacts des infrastructures nécessaires à l'installation d'une fan zone, des réflexions sont-elles engagées au sein de la Ville de Genève pour adapter ces dispositifs festifs aux impératifs énergétiques et environnementaux qui nous attendent? Si oui, quelles sont ces réflexions?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La plaine de Plainpalais est un site urbain qui accueille, tout au long de l'année, de nombreuses activités, telles que les marchés, les champs de foire et les cirques. Grâce à des crédits votés par le Conseil municipal, ce lieu a été aménagé afin d'héberger de tels événements et il est le seul sur le domaine public en Ville de Genève susceptible d'offrir une surface adéquate et les raccordements électriques suffisants pour accueillir des manifestations de grand envergure. La sécurité des usagers et usagères constitue, dans cette perspective, l'un des points centraux du choix de ce lieu.

Son emplacement géographique, situé au cœur de la Ville, facilite son accessibilité. Il est situé sur un axe de mobilité optimal et desservi par de nombreux transports publics. En outre, depuis le début de cette législature, de nombreuses séances ont été organisées avec les habitant-e-s du quartier afin de recueillir leurs témoignages et de trouver des solutions concertées visant à diminuer les gênes occasionnées par certains événements.

Pour rappel, la Ville de Genève a lancé à l'automne 2017 un appel à projets pour l'organisation d'une manifestation tout public, gratuite, festive et populaire, pendant les périodes de la Coupe du monde de football 2018, du Championnat d'Europe de football 2020 et de la Coupe du monde de football 2022.

Les conditions de cet appel à projets mentionnaient notamment les éléments suivants:

«Tenir compte du fait que les événements devront respecter les valeurs prônées par la Ville, notamment en ce qui concerne le développement durable, la tolérance et le respect d'autrui;

Mettre à disposition gratuitement un stand d'information, la présence de bannières publicitaires et de publicités sur les écrans pour deux œuvres caritatives/humanitaires.

Comprendre une variante au concept de base qui tienne compte du fait que le Mondial 2022 aura en principe lieu en hiver. Par conséquent, l'organisateur devra proposer un projet qui tienne compte des aléas climatiques et des habitudes de la population en période hivernale.»

Question écrite: fan zones respectant les engagements humains,
écologiques et énergétiques de la Ville

En ce qui concerne les recettes obtenues par la Ville de Genève lors de l'édition de la fan zone pour le Mondial de 2018, la taxe d'occupation du domaine public, fixée à un montant préférentiel de 6 francs le mètre carré dans l'appel à projets, s'est élevée à 35 120 francs.

Pour des raisons liées à la crise sanitaire, la société New Events Production SA (NEPSA) n'a pas pu exploiter la fan zone lors de l'édition de l'Euro 2021. Le Conseil administratif a dès lors accordé, par décision du 23 juin 2022, un report de cet événement en 2024 (Euro 2024), sous réserve des autorisations des services cantonaux concernés.

En conséquence, la Ville de Genève n'a pas eu à dédommager NEPSA.

S'agissant de la fan zone qui était prévue en 2022, celle-ci a été annulée par la société NEPSA le 19 octobre dernier. Cette décision ayant été prise par la société organisatrice, notre Conseil a pris acte de cette décision et la comprend, au vu des difficultés pour NEPSA de rentabiliser cet événement.

En ce qui concerne les potentielles fan zones pour les prochaines compétitions européennes et mondiales de football, le Conseil administratif se prononcera sur l'opportunité de lancer un nouvel appel à projets après l'Euro 2024.

Dans tous les cas, comme pour tous les appels à projets de la Ville de Genève, il intégrera les conditions qui seront jugées nécessaires pour défendre les valeurs prônées par la Ville de Genève, notamment la défense des droits humains, la lutte contre le changement climatique qui est au cœur des préoccupations du Conseil administratif.

Par ailleurs, de tout temps, les services qui sont en contact avec les organisateurs et organisatrices de tout événement ayant lieu sur le domaine public de la Ville attirent l'attention de ces derniers sur l'importance des enjeux énergétiques et climatiques tout en cherchant activement les moyens visant la réalisation d'économies d'énergies et la durabilité.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Gionata Piero Buzzini

La maire:

Marie Barbey-Chappuis

Question écrite: coût d'une annulation de la fan zone pour la Coupe du monde de football 2022 au Qatar

13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 5 octobre 2022 de M^{me} Brigitte Studer et M. Gazi Sahin: «Quel est le coût d'une annulation de la fan zone pour la Ville?» (QE-671)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Lors de la Coupe du monde au Qatar (du 20 novembre au 18 décembre 2022), une fan zone est prévue sur la plaine de Plainpalais, gérée par la société NEPSA. Plusieurs villes suisses ont décidé d'annuler leur fan zone. En cas d'annulation à Genève:

- quel est le coût pour la Ville de Genève?
- Quel est le contrat entre la Ville et la société NEPSA? Pouvez-vous le transmettre au Conseil municipal?
- Pouvez-vous détailler les éventuels autres frais en cas d'annulation?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette question écrite a trait au coût, pour la Ville de Genève, de l'annulation de la fan zone sur la plaine de Plainpalais pour le «Mondial 2022».

Par déclaration du 19 octobre 2022, l'organisateur a décidé d'annuler la fan zone telle qu'elle était prévue sur la plaine de Plainpalais à l'occasion du Mondial de football au Qatar du 20 novembre au 18 décembre 2022.

Selon l'appel d'offres public publié en octobre 2017, le précédent Conseil administratif a, par décision du 17 janvier 2018, validé la mise à disposition de la plaine de Plainpalais, en vue de la tenue d'une fan zone dans le cadre des Coupes du monde de football 2018 et 2022, ainsi que de la Coupe d'Europe 2020, à la société New Events Production SA (NEPSA). L'engagement de la Ville de Genève envers NEPSA pour les trois tournois a été matérialisé par un courrier du Conseil administratif et les conditions d'exploitation et d'usage du domaine public de la manifestation sont définies lors de chaque édition dans une permission délivrée par le Service de l'espace public (SEP).

Le courrier du Conseil administratif susmentionné constitue une décision administrative qui est depuis lors entrée en force et, d'un point de vue juridique, il engage la Ville de Genève vis-à-vis de NEPSA pour les trois fan zones (2018, 2020 et 2022).

¹ *Mémorial* 180^e année: Annoncée, N° 20, p. 2992.

Question écrite: discriminations et soutien à la cohésion et
la culture des personnes d'origine africaine

Cela implique qu'une annulation de la fan zone par la Ville aurait pu être contestée par NEPSA auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice.

Dans le cas présent, puisque c'est NEPSA qui a pris la décision d'annuler cette fan zone, aucun coût lié à cette annulation n'est à la charge de la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Marie Barbey-Chappuis

Le président. Monsieur Pastore, je vois que vous avez demandé la parole, mais vous ne pouvez pas intervenir, car vous n'êtes pas l'un des auteurs de la question écrite QE-671.

14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 mars 2022 de M^{mes} et MM. Denis Ruysschaert, Ahmed Jama, Leyma Milena Wisard Prado, Bineta Ndiaye, Melete Solomon-Kuflom, Alia Chaker Mangeat et Bénédicte Amsellem: «Personnes d'ascendance africaine en Ville de Genève: quels sont les moyens financiers et humains pour lutter contre les discriminations, assurer la cohésion et promouvoir la culture?» (QE-643)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

En janvier 2022, le Groupe de travail d'experts de l'ONU sur les personnes d'ascendance africaine a déclaré être préoccupé par «la prévalence de la discrimination raciale et la situation relative aux droits humains des personnes d'ascendance africaine en Suisse». Cette conclusion fait écho à l'étude dirigée en 2020 par l'association Coordination genevoise-Écoute contre le racisme. Sur 120 cas de violence raciste, 42% étaient anti-Noir, 20% xénophobe, 15% anti-Arabe, 10% anti-Latino, 8% anti-Asiatique et 5% anti-musulman.

La Ville de Genève s'est engagée contre les discriminations liées au genre (inégalités entre hommes et femmes), à l'orientation sexuelle (LGBTQX) ou à l'origine (en particulier marquée par la couleur, l'accent ou le nom). Pour autant sa préoccupation pour les inégalités liées aux origines, en particulier aux personnes d'ascendance africaine, est nouvelle. Cette préoccupation semble encore

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 50, p. 7894.

Question écrite: discriminations et soutien à la cohésion et
la culture des personnes d'origine africaine

dans son enfance à trois niveaux complémentaires: la discrimination, la cohésion sociale et la promotion de la culture.

1. Sous sa rubrique «Lutter contre les discriminations», le projet de budget 2022 de la Ville de Genève donnait ses priorités politiques en omettant de mentionner la lutte contre la discrimination liée aux origines. Le budget 2022 approuvé prévoit une subvention de 50 000 francs, comme en 2021, pour le «Fonds pour la prévention et la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s». Ce fonds correspond à 1,3% de subvention (3 837 400 francs) pour l'aide sociale ou encore 0,3% des subventions (12 674 107 francs) de l'Agenda 21 – Ville durable.
2. Concernant la cohésion sociale et la solidarité, le département de tutelle a pour la première fois établi une ligne de subvention pour l'Afrique. Il s'agit de 55 000 francs à l'association Université populaire africaine (UPAF). Cette somme représente 10% du budget total des formations ou encore 0,04% des subventions monétaires (169 207 997 francs) dédiées à la cohésion sociale et à la solidarité.
3. Concernant la culture, le département de tutelle a pour la première fois accordé une ligne de subvention à la culture noire africaine. Il s'agit de 60 000 francs à Couleur Café, soit 0,1% du total des subventions monétaires (55 651 628 francs) attribuées à la culture.

L'analyse ci-dessus du budget 2022 interpelle par l'inadéquation entre l'importance du racisme anti-Noir en Suisse et à Genève et les moyens financiers dégagés. À travers cette question écrite, nous souhaitons clarifier ces observations préliminaires et demander à la Ville qu'elle dégage les moyens financiers nécessaires pour lutter contre le racisme anti-Noir, assurer la cohésion sociale et promouvoir la culture africaine.

Questions:

1. quels sont les moyens financiers dans le budget 2022 alloués pour lutter contre la discrimination anti-Noir, et ceci comparé aux autres formes de discrimination (en particulier l'égalité de genre et la discrimination LGBTQX)?
2. Quels sont les moyens humains dont dispose la Ville de Genève pour lutter contre la discrimination, et ceci comparé aux autres formes de discrimination (l'égalité de genre et la discrimination LGBTQX)?
3. Quelle est la part des moyens humains dédiés aux discriminations liées aux origines qui est portée au sein de l'administration par des personnes d'origine extra-européenne?
4. Quel est l'objectif politique que se donne la Ville de Genève pour réduire et éliminer à terme la discrimination anti-Noir?
5. Quelles sont les activités prioritaires de la Ville pour se préoccuper du racisme anti-Noir?

Question écrite: discriminations et soutien à la cohésion et
la culture des personnes d'origine africaine

6. Quels sont les moyens financiers et humains dont la Ville de Genève a besoin pour réduire drastiquement, voire éliminer, la discrimination anti-Noir sur son territoire?
7. Où prendre les moyens financiers et humains nécessaires pour se préoccuper du racisme anti-Noir pour le prochain budget 2023?
8. Comment assurer que la richesse culturelle africaine noire soit mieux reconnue comme contribution à la diversité de notre ville?
9. Quel est le nombre de personnes d'origine hors Union européenne travaillant dans l'administration? Dans quels services sont-elles? Quel pourcentage représentent-elles dans l'administration?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La présente question écrite QE-643 révèle l'intérêt du Conseil municipal pour la problématique du racisme anti-Noir.e.s. En effet, les discriminations à l'égard des personnes noires comptent parmi les discriminations à caractère racial les plus répandues selon les rapports cantonaux, nationaux et internationaux sur la question. Selon les chiffres disponibles les plus récents, en 2021, et ce depuis plusieurs années, cette forme de discrimination est à Genève le premier motif de consultation du centre de conseil pour les victimes de racisme «Centre-Écoute contre le racisme» (C-ECR). Elle constitue, toujours en 2021, le second motif au niveau national, tous centres de consultation confondus. Le Conseil administratif partage ainsi vivement les préoccupations du Conseil municipal.

De la même façon que les discriminations sexistes ou celles liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre se déclinent en une série de discriminations spécifiques, le racisme anti-Noir.e.s est un type spécifique de discrimination raciale. On ne peut donc pas comparer les moyens déployés pour cette discrimination spécifique avec les moyens qui concernent des problématiques beaucoup plus larges.

La Ville dédie près de 1 900 000 francs de subventions nominatives monétaires et non monétaires à des associations œuvrant dans le domaine de la diversité culturelle et de la lutte contre le racisme, dont près de 180 000 francs concernent des associations de personnes afro-descendantes ou luttant spécifiquement contre le racisme anti-Noir.e.s. A cela s'ajoutent les nombreuses subventions monétaires et non monétaires ponctuelles octroyées chaque année dans le domaine.

La lutte contre le racisme, et en particulier contre le racisme anti-Noir.e.s, ne peut cependant pas être résumée aux subventions accordées. Ainsi, depuis 2014, la Ville de Genève mène une politique transversale en matière de diversité culturelle et de lutte contre le racisme. Dès l'adoption de cette politique, qui comporte

Question écrite: discriminations et soutien à la cohésion et la culture des personnes d'origine africaine

un axe «non-discrimination» déployé par le service Agenda 21 – Ville durable (A21), la Ville mène des actions destinées à lutter contre toute forme de discrimination raciale et basée sur l'origine ethnique, la nationalité, les croyances ou le statut de séjour.

Dans ce cadre, la Ville a mené, et mène encore à ce jour, une série d'actions visant à lutter spécifiquement contre le racisme anti-Noir.e.s¹. Cette approche a été saluée par le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine de l'ONU dans sa déclaration aux médias du 26 janvier 2022.

Une partie du budget de fonctionnement du service A21 est dévolue chaque année à des projets de lutte contre le racisme, auxquels s'ajoute l'engagement régulier d'autres services, par exemple lors de la Semaine contre le racisme en Ville de Genève ou concernant des projets d'ampleur tels que le projet «Monuments et héritage raciste dans l'espace public» cité auparavant en note de bas de page.

En matière de ressources humaines, au sein du service A21, un poste de chargé-e de projets à 80% est, en plus de la coordination de la politique en matière de diversité culturelle, dédié à la problématique de la lutte contre le racisme, de même qu'un poste de chargé-e de mission auxiliaire, également à 80%.

Les luttes contre les discriminations raciales, sexistes et liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre sont associées au service A21 au sein du même pôle: le pôle Egalité et diversité. Cela permet d'appréhender ces différentes problématiques de manière intersectionnelle. Ces différents domaines contribuent ainsi de manière connectée et complémentaire à favoriser une société sans discrimination.

La Direction des ressources humaines (DRH) va se renforcer sur la question des discriminations raciales par la création d'un poste supplémentaire (voté au Budget 2022 de la Ville) de chargé-e de projets RH dédié en partie à cette thématique, en sus de la question de l'inclusion des personnes du mouvement lesbien, gay, bisexuel, transgenre et intersexe (LGBTIQ+). Ce nouveau poste s'ajoute à celui de chargé-e du changement RH – égalité et diversité, qui se concentrera désormais sur la problématique de l'égalité femmes-hommes.

¹ Actions les plus récentes: événements dans le cadre de la Semaine contre le racisme en Ville de Genève (organisation d'une conférence sur l'héritage colonial de la Suisse en 2019, visites guidées en 2019 et 2020 en partenariat avec le collectif Afro-Swiss «Du village noir au mouton noir: visite urbaine sur les traces de la Suisse coloniale», groupe de parole à l'attention des personnes afro-descendantes et atelier pour être un-e allié-e dans la lutte contre le racisme anti-Noir.e-s en 2018 et 2021); depuis novembre 2020, large processus de réflexion sur la question des hommages rendus dans l'espace public à des personnalités ayant encouragé le racisme, en particulier le racisme anti-Noir.e-s, et le colonialisme (projet «Monuments et héritage raciste dans l'espace public»); en partenariat avec le Bureau cantonal de l'intégration des étrangers (BIE), rencontre à deux reprises en septembre 2020 et novembre 2021 du soussigné de droite avec le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz (au Palais Anna et Jean-Gabriel Eynard pour la seconde rencontre), des associations et personnalités afro-descendantes qui ont notamment pu adresser 12 recommandations aux pouvoirs publics.

Question écrite: discriminations et soutien à la cohésion et
la culture des personnes d'origine africaine

Malheureusement, le racisme est un fléau qui ne sera sans doute jamais éliminé. La lutte contre le racisme constitue ainsi un travail constant de sensibilisation, de déconstruction des stéréotypes, préjugés et idéologies discriminatoires, de modification des pratiques institutionnelles qui auraient sans le vouloir un impact discriminant, de valorisation de la diversité, et de soutien aux actions provenant de la société civile. C'est ce à quoi s'emploie la Ville depuis de nombreuses années et qu'elle s'engage à poursuivre afin de contenir ce phénomène et, dans la mesure du possible, de le réduire.

Les objectifs concrets en matière de lutte contre les discriminations raciales pour la législature 2020-2025 figureront dans la Feuille de route 2020-2025 de la politique municipale en matière de diversité culturelle et de lutte contre le racisme, qui doit prochainement être adoptée par le Conseil administratif. Outre le soutien financier et logistique octroyé aux associations menant des activités dans le domaine, les objectifs concerneront:

- la mise à disposition d'outils et l'organisation de divers événements de sensibilisation au racisme;
- des actions de valorisation de la diversité culturelle et de la contribution de la migration au développement de Genève;
- la mise en place de plans de prévention des discriminations dans le sport et au sein de l'administration municipale;
- l'établissement de bonnes pratiques afin de garantir l'égalité des chances en matière de recrutement, au regard notamment de l'origine;
- la mise sur pied de formations à l'attention du personnel de la Ville en matière de diversité culturelle et concernant les discriminations;
- la poursuite de la tenue d'un monitoring de la diversité culturelle du personnel, qui figure dans le bilan social annuel de la Ville.

Concernant la thématique spécifique du racisme anti-Noir.e.s, la Ville poursuivra le projet «Monuments et héritage raciste dans l'espace public», dont l'un des effets recherchés est de répondre explicitement à cette problématique. En outre, la Ville continuera à soutenir les associations spécialisées dans le racisme anti-Noir.e.s via la ligne budgétaire pour la prévention et la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s, créée dans le cadre des débats budgétaires de fin 2019 par le Conseil municipal.

A noter enfin, consécutivement aux deux rencontres mentionnées en note de bas de page, la constitution le 20 mai 2022 de la «Fédération des associations afro-descendantes et noirs.e.x.s de Genève» (FAANG). En cours de structuration, cette faîtière regroupe des associations actives dans divers domaines (culturel, social, networking, etc.). Cette association sans but lucratif se positionne comme

Question écrite: discriminations et soutien à la cohésion et
la culture des personnes d'origine africaine

interlocutrice privilégiée des autorités, et a notamment pour objectif d'élaborer et de mettre en œuvre des projets et des stratégies communes afin de lutter contre toute forme de discrimination visant les afro-descendant-e-s de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le vice-président:
Alfonso Gomez

—***—

M. Denis Ruyschaert (Ve). Déjà, je remercie le Conseil administratif de nous avoir fourni une réponse. Il aura fallu plus de dix mois! Je vois que, pour d'autres sujets, ça prend deux mois... C'est assez intéressant, pour un sujet sensible.

L'autre chose que je souhaiterais dire, c'est que la réponse du Conseil administratif à la question écrite QE-643 est très intéressante. En effet, elle comporte un volet bien écrit, celui du département des finances, de l'environnement et du logement, qui nous parle vraiment bien du Service Agenda 21 – Ville durable et de ce que l'on fait pour avoir une cohésion à l'interne et promouvoir l'inclusion, justement. Ça, c'est bien, très bien!

Néanmoins, la discrimination a un autre volet: celui du racisme ordinaire. Or ce volet-là est traité par un autre département, celui de la sécurité et des sports, qui gère les espaces publics. Du coup, la réponse du Conseil administratif ne nous satisfait qu'à moitié, car cette partie-là nous pose problème. On souhaiterait donc qu'elle soit renvoyée au département de la sécurité et des sports, parce qu'il y a quand même des choses à discuter, là! Je peux préciser pourquoi en particulier, puisque je vois M. Gomez qui me fait des signes...

Pour clore mon intervention au sujet de la discrimination, j'aimerais dire que, sur ce sujet, la Suisse a été pointée du doigt par le rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée. Il suffit de rappeler que le délit de faciès existe dans notre pays. On aimerait bien savoir ce qui se passe et comment améliorer la situation, sachant qu'il ne faut pas nécessairement voir tout en noir chez nous, mais que c'est tout noir en général! Par exemple, en octobre 2022 l'Allemagne a été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme – à l'unanimité, en plus! – pour les délits de faciès. Il y a donc vraiment un problème structurel européen sur lequel on aimerait bien travailler. On aurait voulu avoir une réponse circonstanciée de la Ville – c'est-à-dire du département qui s'occupe de la sécurité – à ce sujet. Merci beaucoup!

Motion: une prairie fleurie extensive à la place Charles-Sturm

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Il n'y a aucun déni de notre part, c'est simplement une affaire de procédure. Vous avez posé une question, Monsieur Ruysschaert, et le Conseil administratif *in corpore* vous a répondu. Je peux tout à fait admettre que cette réponse ne vous satisfasse pas, mais cela veut dire que vous devez à nouveau poser une question orale ou écrite, voire annoncer une interpellation orale ou écrite, si vous le souhaitez, ou encore déposer une motion. Mais on ne va pas refaire un ping-pong d'arguments sur la question écrite QE-643! Ce point est clos, malheureusement – enfin... malheureusement pour vous, en tout cas! Si la réponse du Conseil administratif ne vous satisfait pas, vous devez revenir avec une autre question. C'est simplement ça que je voulais vous dire. C'est une affaire de procédure.

15. Réponse du Conseil administratif à la motion du 26 janvier 2015 de M. Alexandre Wisard: «Flower Power à la place Sturm» (M-1170)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant que:

- les abeilles sont nos amies;
- les papillons aussi;
- les fleurs, c'est beau;
- une prairie extensive fleurie nécessite une seule fauche annuelle,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à semer une prairie extensive fleurie sur le talus de la rue Ferdinand-Hodler bordant la place Charles-Sturm.

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de planter des arbres fruitiers, notamment des framboisiers, des mûriers et des plantes de chanvre.

¹ *Mémorial* 179^e année: Rapport, N° 52, p. 8559.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a pris note de la motion M-1170, intitulée «Flower Power à la place Sturm», invitant les services de la Ville à installer une prairie extensive fleurie sur le talus de la rue Ferdinand-Hodler bordant la place Charles-Sturm.

Le Conseil administratif rejoint entièrement le Conseil municipal quant à l'opportunité de végétaliser ce talus. Il a d'ores et déjà engagé un projet de plantation plus large, composé de différentes strates (arborée, arbustive et herbacée), couvrant une large surface du talus. La composition des plantations s'inspire du milieu «ostriaie buissonnante du sud des Alpes», milieu thermophile présent en Suisse dans le Tessin.

La plantation comprendra 80 jeunes arbres, essentiellement du charme houblon et du chêne pubescent, une cinquantaine d'arbustes, essentiellement du cornouiller mâle, du daphné et de la coronille, et quelques poches de vivaces indigènes de terrain sec. Une dizaine d'espèces d'arbres et d'arbustes seront ainsi plantées, dans le courant de l'hiver 2022-2023.

Cette plantation participera à l'objectif de la Ville d'augmenter la canopée urbaine, d'offrir un milieu diversifié et une floraison saisonnière intéressante pour la faune telle que mentionnée dans la motion.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le vice-président:
Alfonso Gomez

—***—

Le président. M. Wisard n'est plus avec nous, il est chez les Vert'libéraux maintenant... (*Rires.*) Je passe donc au point suivant.

16. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 10 septembre 2019: «Pour la pose de toiles solaires anti-UV aux espaces enfants du parc La Grange» (P-405)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-405 au Conseil administratif le 4 mars 2020.

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de réaliser rapidement la demande de la pétition, en examinant les différentes solutions possibles: toile, végétalisation, etc.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a pris note de la pétition P-405, intitulée «Pour la pose de toiles solaires anti-UV aux espaces enfants du parc La Grange». Il partage ainsi les préoccupations des pétitionnaires.

Il est également conscient que le changement climatique requiert la prise de mesures spécifiques, notamment en faveur des aîné-e-s et des jeunes enfants. Ainsi, le Conseil administratif a chargé le Service des espaces verts (SEVE) d'étudier un système d'ombrage à proximité des pataugeoires de la Ville.

C'est la raison pour laquelle l'exécutif a proposé le 26 janvier 2022 l'ouverture d'un crédit de 576 200 francs (proposition PR-1505), destiné à l'installation de structures d'ombrage autour de sept pataugeoires.

Cette proposition a été acceptée sur le siège le 9 février 2022 par le délibératif. L'appel d'offres a été lancé par la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) et le SEVE. L'adjudication aura lieu d'ici décembre 2022. Les travaux de pose des toiles dans les parcs concernés sont prévus en avril 2023. Les toiles d'ombrage seront en place pour l'ouverture des pataugeoires pour la saison 2023.

En ce qui concerne le parc La Grange, son statut de domaine classé impose que toute action entreprise dans le parc fasse l'objet d'une information auprès des services cantonaux, notamment la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Le caractère réversible et non définitif des structures ne

¹ *Mémorial* 177^e année: Rapport, N° 45, p. 6104.

demande pas de déposer d'une requête en autorisation de construire auprès du Canton. Le SEVE rédige une note à l'attention de la CMNS. Pour ce parc, le choix du SEVE s'est porté sur quatre toiles d'ombrage d'une surface totale de 168 m².

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le vice-président:
Alfonso Gomez

17. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 5 octobre 2022 de M. Luc Barthassat: «Manquements de la Gérance immobilière municipale (GIM) envers ses locataires aux Halles de l'Ile, les mises aux normes de SABRA & SCAV n'ont pas été faites par la GIM depuis 2009» (IE-120)¹.

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Il a été signalé que le Conseil administratif accorde spontanément des autorisations à certaines associations alors qu'il en refuse à d'autres pour des motifs qui nous paraissent arbitraires sans consulter la Police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) et que certains travaux, afin de mettre aux normes du SABRA & SCAV des locaux loués en 2009, n'ont jamais été réalisés. La réalité de l'état des locaux ne correspond pas à la description de la plaquette officielle de la Ville de Genève «Transformation Brasserie» qui stipule:

«La Ville de Genève a mis en place les conditions nécessaires pour qu'elles (Les Halles) retrouvent leur vitalité et deviennent un lieu de rencontres, d'animations, de culture et d'activités au bénéfice de toutes et tous.»

«... la cuisine du restaurant a été entièrement refaite» et «Ainsi, la gestion du chauffage et de la ventilation est effectuée en fonction de l'occupation des locaux afin de ne consommer que l'énergie nécessaire.»

La Gérance immobilière municipale (GIM) semble toutefois créer des obstacles pour empêcher la bonne marche des locaux loués de la Brasserie des Halles de l'Ile (voir 2^e mise en demeure de Halles de l'Ile SA à la GIM), une cuisine vétuste contenant de l'amiante où les carrelages ont été attestés avoir plus de 30 ans (issu des infractions du SCAV), des préavis du SABRA non respectés depuis 2009 et une ventilation défectueuse depuis 2009.

¹ *Mémorial* 180^e année: Annoncée, N° 20, p. 2992.

La GIM gère un parc immobilier important de la Ville de Genève qui appartient aux citoyens. Il a déjà été relevé dans un rapport rendu par l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI Genève) que le coût d'exploitation de la GIM est de 6% alors qu'il ne serait que de 3% pour les régies privées.

Pour le surplus, qu'un tel bâtiment public soit loué avec un chauffage vétuste avec des gros trous qui laissent partir toute l'eau chaude des radiateurs dans le Rhône depuis 2009 jusqu'en 2021 est inacceptable et démontre un dysfonctionnement dans ce service.

Il a par ailleurs été porté à notre connaissance que la GIM ferait l'objet de plaintes relatives à des comportements préoccupants et que plusieurs immeubles locatifs sous gérance de la GIM seraient en mauvais état voire vétustes.

Les activités de la Brasserie des Halles de l'Ile n'avaient pas pu reprendre dans cette période post-Covid vu les non-conformités du SABRA et du SCAV.

- 1) Quelle est la raison pour laquelle la GIM depuis 2009 n'a toujours pas mis aux normes la Brasserie des Halles de l'Ile, selon les demandes présentées par le SABRA et le SCAV?
- 2) Comment la Ville a-t-elle pu donner son accord à la buvette associative de Bongo Joe pour des animations musicales sans avoir obtenu l'approbation du SABRA et de la PCTN?
- 3) A combien de litiges la GIM doit-elle faire face?
- 4) Nous souhaiterions également connaître le montant du budget juridique externe dépensé par la GIM ces dix dernières années.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Gérance immobilière municipale (GIM) rencontre depuis plusieurs années des problèmes liés à l'exploitation de la Brasserie des Halles de l'Ile par l'actuelle locataire et une société dont elle est administratrice, locataires depuis 2009. Après une analyse complète de la situation et de nombreuses mises en demeure, la Ville n'a eu d'autre choix que de résilier le bail début 2022 (y compris de manière extraordinaire). Depuis, les locataires ont contesté judiciairement les congés et adopté une posture procédurale consistant à alléguer ne pas pouvoir exploiter correctement la brasserie en raison de problèmes liés à l'état des locaux. Le bail prévoit à charge des locataires diverses obligations d'entretien, en particulier des locaux, des installations et équipements mis à disposition, dont la cuisine. Ces obligations n'ont pas été respectées par la locataire qui a rarement collaboré avec la Ville, que ce soit avec la GIM ou la Direction du patrimoine bâti (DPBA), en

ce qui concerne l'entretien ou les divers travaux à réaliser. En 2019 et 2020, elle s'est, par exemple, opposée à une proposition d'amélioration de la cuisine.

1) Quelle est la raison pour laquelle la GIM depuis 2009 n'a toujours pas mis aux normes la Brasserie des Halles de l'Île, selon les demandes présentées par le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) et le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)?

Les demandes présentées par le SABRA sont en lien avec les démarches des locataires pour obtenir une dérogation à l'horaire d'exploitation annuel maximal (autorisation annuelle d'exploitation musicale), ce que le bail ne leur garantit évidemment pas. Aucun problème particulier n'a été constaté jusqu'en 2018, date à laquelle le Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) a sollicité le dépôt d'un nouveau dossier en raison de la modification de la loi sur la restauration, le débit de boisson, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD). En 2019, le SABRA a demandé pour la délivrance d'autorisations annuelles la mise en œuvre d'une recommandation de 2009 relative à des mesures d'isolations de locaux voisins (dont le changement d'une porte). Cela n'empêche pas la locataire de continuer à bénéficier d'autorisations pour des animations musicales ponctuelles (maximum 12/an), ce qui est conforme au bail.

S'agissant de la problématique du carrelage, et la demande du SCAV, il concerne des trous dont les locataires sont manifestement à l'origine. La locataire a contesté un rapport du SCAV y relatif et s'oppose depuis à sa venue sur place avec la DPBA pour solutionner la situation.

Enfin, selon une analyse de la DPBA de septembre 2022 et les retours de la locataire, la ventilation fonctionne correctement. Le chauffage a uniquement connu une fuite en 2021 (et non depuis 2009), fuite qui a été réparée.

2) Comment la Ville a-t-elle pu donner son accord à la buvette associative de Bongo Joe pour des animations musicales sans avoir obtenu l'approbation du SABRA et de la PCTN?

Contrairement à celui de la Brasserie, le bail conclu avec l'association Bongo Joe prévoit des «activités musicales, livres, conférences, vernissages», conformément à l'affectation des locaux (lieu d'écoute de vinyles). Si ce locataire souhaite organiser des animations, il lui appartient d'obtenir les autorisations auprès des autorités compétentes (notamment PCTN). S'agissant de la Ville, seul un préavis en faveur d'une terrasse a été délivré, sous réserve de la délivrance des autorisations nécessaires par le PCTN.

3) A combien de litiges la GIM doit-elle faire face?

A l'instar des autres bailleurs, la GIM fait régulièrement face à des litiges, y compris devant la juridiction des baux et loyers. Le litige en cours avec l'actuelle

locataire et sa société est toutefois exceptionnel. Comme toujours, la GIM a tenté de trouver une solution à l'amiable.

4) Nous souhaiterons également connaître le montant du budget juridique externe dépensé par la GIM ces dix dernières années.

Pour information, la GIM mandate uniquement lors de surcharge de son unité juridique ou pour des dossiers nécessitant une expertise particulière. Les frais externes liés au contentieux judiciaire, pour l'ensemble des cas sur une période de dix ans, s'élèvent à 450 000 francs.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le vice-président:
Alfonso Gomez

18. Réponse du Conseil administratif à la motion du 20 janvier 2021 de M^{mes} et MM. Dorothée Marthaler Ghidoni, Pierre-Yves Bosshard, Christel Saura, Théo Keel, Dalya Mitri Davidshofer, Ana Maria Barciela Villar, Matthias Erhardt, Brigitte Studer, Corinne Bonnet-Mérier, Olivia Bessat-Gardet, Salma Selle, Amanda Ojalvo, Nicolas Ramseier, Patricia Richard, Nadine Béné, Anne Carron, Fabienne Beaud, Yasmine Menétrey et Marie-Agnès Bertinat: «Les informations de la Ville de Genève en langage facile à lire et à comprendre (FALC)» (M-1591)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- l'inscription du langage facile à lire et à comprendre (FALC) dans le contexte international en faveur de la pleine participation des personnes en situation de handicap à tous les domaines de la société;
- la Convention de l'Organisation des nations unies (ONU) relative aux droits des personnes handicapées, qui désigne explicitement la responsabilité des organisations et des services publics d'assurer aux personnes en situation de handicap, sur la base de l'égalité avec les autres, l'accès à l'information et à la communication (article 9) et de fournir des informations sous des formes accessibles et adaptées aux différents types de handicap (article 21);

¹ *Mémorial* 180^e année: Rapport, N°12, p.1517.

Motion: des documents «large public» traduits en langage
facile à lire et à comprendre

- l’usage profitable du FALC à des publics (dyslexie, troubles du spectre de l’autisme, personnes de langue étrangère, malentendant-e-s, personnes âgé-e-s ou jeunes enfants) rencontrant d’importantes difficultés pour lire et comprendre l’information écrite;
- le retard de la Suisse par rapport aux pays anglophones, scandinaves et germanophones et à la France dans la mise en œuvre du FALC¹;
- l’adoption cet automne par le Canton de Fribourg d’un postulat demandant au Conseil d’Etat «d’étudier la question, de définir quels textes rédiger en langage simplifié et même d’édicter une loi ou une ordonnance pour poser un cadre à l’utilisation de cette rédaction en langage simplifié»²;
- le postulat de Stéphane Montangero et al. déposé au Grand Conseil du Canton de Vaud le 9 décembre 2020 intitulé «Bannir le jargon et FALCiliter la compréhension de nos textes à la population»³,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- proposer des documents «large public» traduits en FALC sur le même principe que les traductions en différentes langues;
- transcrire les documents «large public» en FALC selon les principes en vigueur et avec les professionnels du domaine.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève s’est engagée depuis plusieurs années pour rendre lisibles et compréhensibles à tous les publics les informations qui leur sont destinées.

Il convient tout d’abord de préciser que le langage facile à lire et à comprendre (FALC), conçu à l’origine pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle, a révélé son utilité pour de nombreux publics. Ainsi, il est de plus en plus fréquemment utilisé comme référence en raison de sa qualité d’outil de simplification de documents administratifs et autres supports de communication.

En Ville de Genève, il a été source d’inspiration pour la simplification de plusieurs documents destinés au public. En effet, dès 2015, dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs d’Aalborg, le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) a initié un travail de sensibilisation à la simplification du

¹ DIACQUENOD, Cindy; SANTI, France. «La mise en œuvre du langage facile à lire et à comprendre (FALC): enjeux, défis et perspectives». IN: Accessibilité et participation sociale. Revue suisse de pédagogie spécialisée, n° 2, juin 2018, pp. 29-35.

² WASSMER, Andréa; BOURGUET, Gabrielle. «Utilisation du langage simplifié». Postulat 2019-GC-147. http://www.parlinfo.fr.ch/dl.php/de/ax-5d88d034bea24/fr_DDE_2019-GC-147_Postulat_langage_simplifi.pdf (consulté le 20 janvier 2021)

³ Disponible à l’adresse <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/seances-du-grand-conseil/point-seance/id/9e51117b-f66b-4218-8eaf-2f58e6f03bda/meeting/1000544/> (consulté le 20 janvier 2021)

langage administratif. A cette occasion, de nombreux documents (lettres, procédures, informations sur des prestations de base) ont été adaptés. Ces derniers étaient bien souvent peu lisibles en raison du foisonnement de références juridiques et tournures administratives non indispensables à leur conformité réglementaire. Ainsi, les formulaires de demande financière du Service social (SOC), les documents relatifs aux obsèques et le descriptif des démarches à effectuer auprès du Bureau d'information petite enfance (BIPE) ont été «réécrits» en langage accessible. Cela a également permis de faciliter leur traduction en plusieurs langues¹.

L'objectif «langage accessible» s'est ensuite poursuivi dans le cadre de l'axe «Ville accessible», placé sous la responsabilité du DCSS, au sein de la feuille de route «Diversité culturelle». Il demeure d'ailleurs inscrit dans sa version 2022-2025. Pour l'heure, une introduction au FALC a été intégrée à la sensibilisation à l'inclusion numérique proposée aux collaboratrices et collaborateurs de la Ville. D'autres formations au langage accessible sont aussi prévues.

De plus, des mesures dans le domaine de l'information au public sont mises en place dans le cadre de la Politique municipale d'accessibilité universelle, adoptée en Ville de Genève en 2020.

Pour rappel, la mise en œuvre de cette politique bénéficie de l'accompagnement d'un Comité consultatif, constitué d'associations actives dans le domaine du handicap. Sur la base des recommandations de cette instance, un guide destiné aux organisatrices et organisateurs d'événements vient d'être publié. Ce document énonce les principales indications à inclure dans une invitation ouverte à toutes et à tous. De plus, il recommande l'utilisation de notions du FALC en guise de simplification de textes.

La «traduction» d'informations de base en langage FALC fait donc partie des projets prévus par le programme d'accessibilité universelle. A ce titre, la Ville pourra compter sur l'expertise de l'association Pro Infirmis, qui assure en Suisse un pôle de compétences dans ce domaine.

Le Conseil administratif tient donc à rappeler son engagement en faveur d'une société inclusive et qui tient compte des besoins de toutes et tous. Le renforcement des mesures d'accessibilité au sens large, y compris la simplification des documents administratifs, est un objectif qu'entend poursuivre la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Christina Kitsos

¹ <https://www.geneve.ch/fr/public/publics-non-francophones> (consulté le 18 novembre 2022)
<https://www.geneve.ch/geneve-accessible> (consulté le 18 novembre 2022)

—***—

M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni (S). Je tiens à remercier M^{me} Kitsos et ses services pour l'objectif «langage accessible» qui se poursuit dans le cadre de l'axe «Ville accessible», plus spécifiquement au sein de la feuille de route «Diversité culturelle». Savoir que l'objectif en question demeurera inscrit dans la version 2022-2025 de ce document est un bonheur. C'en est un aussi de savoir que la sensibilisation au langage facile à lire et à comprendre (FALC) dans le cadre de l'inclusion numérique proposée aux collaboratrices et collaborateurs de la Ville est désormais en cours, et que d'autres formations au langage accessible sont également prévues. Enfin, nous sommes très heureux d'apprendre que des mesures dans le domaine de l'information au public sont mises en place dans le cadre de la politique municipale d'accessibilité universelle. En effet, des recommandations sous la forme d'un guide récemment publié seront destinées aux organisatrices et organisateurs d'événements. Je remercie infiniment M^{me} Kitsos et ses services pour ce travail continu en faveur d'une société inclusive qui tienne compte des besoins de toutes et tous.

19. Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 décembre 2017 de M^{mes} et MM. Marjorie de Chastonay, Simon Gaberell, Delphine Wuest, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini et Jean Rossiaud: «Attribution de noms de rue: les femmes sont-elles à côté de la plaque? (Pour davantage de rues aux noms de personnalités féminines)» (M-1328)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- les Constitutions fédérale et genevoise, qui prévoient respectivement à l'article 8 et à l'article 15 que «la femme et l'homme sont égaux en droit [et que] la loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail» (alinéa 3);
- le règlement concernant la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et la prévention des violences domestiques (RPEgPVD), qui stipule à l'article 1

¹ *Mémorial* 179^e année: Rapport, N° 25, p. 4080.

que «l'Etat a pour mission d'encourager l'application du principe de l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines de la vie [...]» (alinéa 1);

- qu'un nombre très important de femmes a contribué à la prospérité de Genève à travers la science, la politique, la littérature, les arts, etc.;
- que, malgré ce constat, la proportion de rues genevoises associées aux noms de personnalités féminines reste extrêmement faible: 31 des 700 rues portant le nom d'un personnage célèbre portent celui d'une femme, soit moins de 1% sur l'ensemble des 3263 rues du canton de Genève;
- que l'attribution de noms de personnalités, féminines ou masculines, permet de rappeler au souvenir des citoyennes et des citoyens le rôle important que ces personnages ont joué dans le développement de Genève;
- l'article 15 du règlement cantonal sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments (RNGNB) à son alinéa 1 disposant que «les communes peuvent proposer la dénomination d'une rue (artère) et des objets topographiques sur leur territoire»,

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à proposer en priorité, quand il est consulté par les autorités cantonales au sens de l'article 15 RNGNB, des noms de personnalités féminines comme nom de rue, de place, etc.
- à proposer dans toutes les consultations (démarches participatives ou auprès du Conseil municipal) touchant à la détermination d'un nom de rue, de place, etc., majoritairement des noms de personnalités féminines.

Il appartiendra au Conseil administratif d'étudier la possibilité de renommer des noms de rues avec des noms de personnalités féminines, sans supprimer obligatoirement les noms de personnalités masculines.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis 2019, à travers son plan d'action «Objectif zéro sexisme dans ma ville», la Ville de Genève a entamé une réflexion sur les enjeux de genre dans l'espace public ainsi que, plus spécifiquement, sur la sous-représentation des femmes dans les noms de rues portant des noms de personnes suivant en cela les invites de la résolution R-246, du 5 juin 2019, intitulée «Illustrons-nous de manière parfaitement égalitaire dans nos rues», amendée et acceptée par le Conseil municipal le 1^{er} décembre 2021.

Plusieurs actions ont ainsi été développées pour sensibiliser le grand public à cette sous-représentation et promouvoir de manière active des rues portant des noms de femmes ayant contribué à l'histoire locale.

Le soutien au projet «100Elles»

Grâce à l'engagement d'historiennes de l'Université de Genève, de membres de L'Escouade et des services municipaux, 100 biographies de femmes ont été rédigées tenant compte des deux critères fixés par la Commission cantonale de nomenclature (CCN) en vue de l'attribution des noms de rues à des personnes (décédées depuis plus de dix ans et ayant marqué l'histoire de Genève et/ou de la Suisse). Cent plaques violettes ont ensuite été produites et accrochées dans les rues de Genève sous les noms de rues officiels, afin de sensibiliser à la sous-représentation des femmes dans l'espace public et au fait que la grande majorité des noms de rues faisaient référence à des personnes portant des noms d'hommes. Des actions de médiation ont également été organisées et un ouvrage a été publié aux Editions Georg, en collaboration avec la Haute école d'art et de design (HEAD).

Ce projet a connu un fort retentissement. Parmi les réactions qui ont suivi, une motion (M 2536) a été déposée au Grand Conseil le 22 mars 2019, puis acceptée. Elle demandait au Canton de renommer, avec la collaboration des communes et dans un délai de trois ans, au moins 100 rues ou places d'importance avec des noms de personnalités féminines ayant marqué l'histoire genevoise.

La féminisation des noms de rues

Dans la continuité de cette motion, la Ville s'est alors fixé comme objectif de renommer au moins 30 rues et emplacements jusqu'en 2023, à raison d'une dizaine par année. Cet objectif semble réaliste par rapport aux ressources et délais nécessaires pour compléter le processus exigé par le règlement sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments (RNGAB) (L 1.10.06).

Dès 2020, la Ville et le Canton ont ainsi travaillé ensemble pour concrétiser ce changement. Pour ce faire, un groupe de travail a été formé pour identifier les noms des femmes et les noms des rues à retenir. Ce groupe de travail est composé d'une représentante des historiennes du projet «100Elles», d'une historienne de l'Association pour l'étude de l'histoire régionale (AEHR), de représentant-e-s du Département du territoire (direction et secrétariat de la CCN) du Canton de Genève, et de représentant-e-s de la Ville de Genève (Service Agenda 21 – Ville durable (A21) et de la direction du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité.

Les noms de femmes identifiés sont principalement (même si pas exclusivement) issus du projet «100Elles» et forment une diversité de profils, que ce soit en termes de classe sociale, d'origine, de métiers ou encore d'engagement pour les droits des femmes. En ce qui concerne les noms de rues et d'emplacement identifiés pour un changement de dénomination, la suppression de doublons, la

nécessité de clarifier la dénomination de certaines rues ou de certains tronçons de rues, l'équilibre entre des rues et emplacements de différentes importances et la cohérence historique avec les parcours des femmes identifiées sont privilégiés. À noter que, dans certains cas, les noms de rues remplacés sont des noms de personnalités masculines et d'autres fois non.

Une fois les propositions identifiées par le groupe de travail, le dossier est soumis pour validation au Conseil administratif. Les propositions font ensuite l'objet d'une consultation publique avant la soumission de la demande auprès de la CCN. Cette dernière procède à une évaluation et formule une recommandation au Conseil d'Etat, qui prend la décision finale.

Dix premiers noms de rues, places, parcs ou chemins ont ainsi été modifiés en 2021 sur le territoire de la ville, suivis en 2022 de dix emplacements supplémentaires. En moyenne, deux tiers des propositions soumises par la Ville ont été validées par le Conseil d'Etat.

En septembre 2022, les travaux pour la troisième volée de la féminisation des noms de rues ont démarré, dans l'idée de déposer un dossier à la CCN dans le courant du premier semestre 2023.

La dénomination des nouvelles rues

Si ces projets et démarches permettent de réduire progressivement l'inégalité dans la représentation des femmes et des hommes dans l'espace public, il est également possible d'agir en donnant prioritairement des noms de femmes aux nouvelles rues créées sur le territoire municipal.

Cette possibilité existe et est d'ailleurs encouragée par le RNGAB, qui précise à son article 13, alinéa 4, que, parmi les noms de personnes, les noms de personnalités féminines sont privilégiés.

Cette pratique est déjà en cours depuis quelques années en Ville de Genève lors du choix de nouvelles dénominations. Elle est particulièrement importante dans la perspective des nouvelles rues qui seront créées à l'avenir sur le territoire municipal, notamment dans le quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV).

À noter encore que, sous l'impulsion du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), des personnalités féminines sont également régulièrement honorées depuis le début de la législature dans le cadre de la dénomination de bâtiments municipaux tels que des espaces de vie enfantine.

Ces ononymes traduisent une volonté de rendre un hommage collectif à des personnalités ayant contribué à l'histoire locale ou de souligner un événement marquant de cette histoire. Ce faisant, ils sont le reflet d'une mémoire collective

mais aussi de valeurs qui rassemblent un collectif ou une société et qui sont rappelées aux générations présentes et futures. Ces valeurs et leurs incarnations évoluent dans le temps, à l'image de la question de l'égalité entre femmes et hommes. Si les femmes ont pendant longtemps été assignées à une place et à des rôles qui les ont contraintes à l'invisibilité, à la fois dans l'histoire et dans la société, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il appartient désormais aux collectivités publiques, entre autres, de rendre visibles leurs places, leurs rôles et leurs contributions à l'histoire et au présent. Ce mouvement vers plus d'égalité entre les genres, qui sous-tend une vision plus durable de la société car moins inégalitaire, est inéluctable et doit se traduire également dans la rue.

Les réflexions sur les noms de rues et d'emplacements, tout comme plus généralement sur les représentations symboliques dans l'espace public, ne sont pas anodines. Elles nécessitent au contraire de prendre position en faveur d'une action déterminée. Le Conseil administratif réitère donc ici sa volonté de s'engager pour rendre les espaces publics de la Ville plus égalitaires et inclusifs.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le vice-président:
Alfonso Gomez

20. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 5 juin 2019 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Annick Ecuyer, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Olivier Gurtner, Albane Schlechten, Uzma Khamis Vannini, Jannick Frigenti Empana, François Mireval, Dalya Mitri Davidshofer, Ulrich Jotterand, Laurence Corpataux, Delphine Wuest, Omar Azzabi et Antoine Maulini: «Illustrons-nous de manière parfaitement égalitaire dans nos rues» (R-246)¹.

TEXTE DE LA RÉOLUTION

Considérant que:

- il y a 548 rues dans le canton de Genève portant des noms d'hommes et 41 rues portant des noms de femmes;
- depuis la création de notre ville, les femmes ont contribué à la bâtir, la faire vivre et rayonner;

¹ *Mémorial* 179^e année: Rapport, N° 25, p. 4085.

Résolution: féminisation des noms de rues

- la seule manière d’atteindre la parité est de l’imposer;
- les rues ne se multiplient pas d’elles-mêmes;
- les hommes qui ont marqué l’histoire et sont honorés par une rue portant leur nom ne sont plus là pour céder leur place à des femmes;
- la Ville de Genève a l’occasion d’être exemplaire au niveau de l’application de l’égalité, ajoutant une nouvelle brique à l’édifice des droits humains;
- la réappropriation de l’espace public par les femmes passe par l’occupation de cet espace tant au niveau symbolique, historique et culturel que visuel,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- intervenir auprès du Canton afin que les 14 nouvelles propositions de noms de rues soient acceptées par la Commission cantonale de nomenclature;
- poursuivre le processus de féminisation des noms de rues avec 40 nouvelles propositions respectivement en 2022 et 2023.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis 2019, à travers son plan d’action «Objectif zéro sexisme dans ma ville», la Ville de Genève a entamé une réflexion sur les enjeux de genre dans l’espace public ainsi que, plus spécifiquement, sur la sous-représentation des femmes dans les noms de rues portant des noms de personnes. Cela notamment en lien avec la volonté exprimée par le Conseil municipal par la présente résolution R-246, ainsi que la motion M-1328, acceptée par le Conseil municipal le 1^{er} décembre 2021.

Plusieurs actions ont ainsi été développées pour sensibiliser le grand public à cette sous-représentation et promouvoir de manière active un changement dans le nombre de rues portant des noms de femmes ayant contribué à l’histoire locale, à commencer par le projet «100Elles», porté par l’association L’Escouade, dont les plaques violettes ornent encore un certain nombre de rues.

Ce projet a connu un fort retentissement. Parmi les réactions qui ont suivi, la motion M 2536, acceptée par le Grand Conseil, demandait au Canton de renommer, avec la collaboration des communes et dans un délai de trois ans, au moins 100 rues ou places d’importance avec des noms de personnalités féminines ayant marqué l’histoire genevoise.

S’inscrivant dans la continuité de cette motion, la Ville s’est fixé comme objectif de renommer au moins 30 rues et emplacements jusqu’en 2023, à raison d’une dizaine par année. Cet objectif paraît réaliste par rapport aux ressources et délais nécessaires pour compléter le processus exigé par le règlement cantonal sur les noms géographiques et l’adressage des bâtiments (L 1.10.06).

Dès 2020, la Ville et le Canton ont ainsi travaillé de concert pour concrétiser cette volonté. Un groupe de travail a été mis sur pied afin d'identifier les noms des femmes et les noms des rues à retenir. Ce groupe de travail est composé d'une représentante des historiennes du projet «100Elles», d'une historienne de l'Association pour l'étude de l'histoire régionale (AEHR), de représentant-e-s du Département du territoire, de la direction et secrétariat de la Commission cantonale de nomenclature (CCN), du Canton de Genève et de représentant-e-s de la Ville de Genève du Service Agenda 21 – Ville durable (A21), ainsi que de la direction du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité.

Les noms de femmes retenus sont principalement (même si pas exclusivement) issus du projet «100Elles» et forment une diversité de profils, que ce soit en termes de classe sociale, d'origine, de métiers ou encore d'engagement pour les droits des femmes. En ce qui concerne les noms de rues et d'emplacements sélectionnés pour un changement de dénomination, la suppression de doublons, la nécessité de clarifier la dénomination de certaines rues ou de certains tronçons de rues, l'équilibre entre des rues et emplacements de différentes importances et la cohérence historique avec les parcours des femmes identifiées sont privilégiés. A noter que, parfois, mais pas systématiquement, les noms de rues remplacés sont des noms de personnalités masculines.

Une fois les propositions identifiées par le groupe de travail, le dossier est soumis pour validation au Conseil administratif. Les propositions font ensuite l'objet d'une consultation publique avant la soumission de la demande auprès de la CCN. Cette dernière procède à une évaluation et formule une recommandation au Conseil d'Etat, qui prend la décision finale.

Dix premiers noms de rues, places, parcs ou chemins ont ainsi été modifiés en 2021 en ville de Genève, suivis en 2022 de dix emplacements supplémentaires. En moyenne, sur ces deux volées, deux tiers des propositions soumises par la Ville ont été validées par le Conseil d'Etat, malgré tout le travail de préparation réalisé en amont.

En septembre 2022, les travaux pour la troisième volée de la féminisation des noms de rues ont démarré, dans l'idée de déposer un dossier à la CCN dans le courant du premier semestre 2023. Une quinzaine de propositions seront à nouveau déposées.

Ces odonymes traduisent une volonté de rendre un hommage collectif à des personnalités ayant contribué à l'histoire locale ou de souligner un événement marquant. Ce faisant, ils sont le reflet d'une mémoire collective mais aussi de valeurs qui rassemblent un collectif ou une société et qui sont rappelées aux générations présentes et futures. Ces valeurs et leurs incarnations évoluent dans le temps, à l'image de la question de l'égalité entre femmes et hommes. Si les

femmes ont pendant longtemps été assignées à une place et à des rôles qui les ont contraintes à l'invisibilité, à la fois dans l'histoire et dans la société, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il appartient désormais aux collectivités publiques, entre autres, de rendre visibles leurs places, leurs rôles et leurs contributions à l'histoire et au présent. Ce mouvement vers plus d'égalité entre les genres, qui sous-tend une vision plus durable de la société car moins inégalitaire, est inéluctable et doit se traduire également dans la rue.

Les réflexions sur les noms de rues et d'emplacements, tout comme plus généralement sur les représentations symboliques dans l'espace public, ne sont pas anodines. Elles nécessitent de prendre position en faveur d'une action déterminée. Le Conseil administratif réitère donc ici sa volonté de s'engager pour rendre les espaces publics de la ville plus égalitaires et inclusifs.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Gionata Piero Buzzini

Le vice-président:

Alfonso Gomez

21. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 6 octobre 2021 de M^{me} Léonore Baehler: «Halles de la Jonction: lieu non marchand» (QE-618)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Dans l'attente de la transformation des halles de la Jonction en parc public, les habitants et les associations ont demandé un lieu de verdure et de quiétude, notamment à travers un long processus participatif.

Les associations et les habitants souhaitent donc dès maintenant créer le lien avec le futur projet de parc et s'étonnent que la Ville de Genève ait proposé un appel à projets qui demande un loyer de 6000 francs par mois et des mesures de sécurisation des lieux, ce qui exclut d'office les associations.

Pourquoi ne pas maintenir une continuité avec le projet du parc à la pointe de la Jonction qui prenne en compte le processus participatif et pourquoi ne pas renoncer au projet marchand et ainsi répondre à la demande d'avoir un lieu pour se reposer, jouer, jardiner et créer du lien social? Serait-il encore possible de revenir sur cette décision? Sinon, pour quelles raisons?

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 18, p. 2936.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En mai 2021, la Ville de Genève a lancé un appel à projets en vue de l'occupation temporaire des halles 2 et 3 (auparavant occupées par les Transports publics genevois) sises à la pointe de la Jonction.

Dans la mesure où cette question écrite QE-618 ne fait pas la distinction entre les trois halles situées à la pointe de la Jonction, il sied de préciser que l'appel à projets ne concernait pas la halle 1 dont la gestion incombe au Forum Pointe de la Jonction (entité regroupant de nombreuses associations de quartier) ainsi qu'à l'AIDEC (association accompagnant le Forum Pointe de la Jonction dans une démarche participative pour la création du futur parc à la pointe de la Jonction).

Après délibération du jury composé de membres des cinq départements de l'administration municipale, le projet «Halles de la Jonction» porté par la société Spices SA (Baroque Groupe) a remporté cet appel à projets. Lors de sa séance du 28 juillet 2021, le Conseil administratif a dès lors attribué à cette société l'exploitation temporaire des halles 2 et 3 de la Jonction pendant trois saisons réparties sur trois années.

Lors de sa séance du 2 février 2022, et après avoir appris par voie de presse que les administrateurs de Spices SA étaient sous le coup d'une procédure pénale, le Conseil administratif a décidé de révoquer la décision d'attribution du projet à Spices SA. Cette dernière a interjeté recours contre cette décision.

Suite à la décision prise par le Conseil administratif de révoquer l'attribution à Spices SA, la Ville de Genève, par l'intermédiaire du département de la sécurité et des sports (DSSP), a proposé le projet de sports urbains «L'Asphalte» entre juin et octobre 2022. Ce projet, qui s'inscrivait dans le cadre de l'année de mairie de la soussignée de droite et qui visait à occuper ce site de manière positive, a rencontré un vif succès populaire puisqu'il a attiré plus de 26 000 usagers et usagères durant la période.

En date du 20 septembre 2022, la Chambre administrative de la Cour de justice (CACJ) a rendu un arrêt (cf. ATA/946/2022) annulant la décision de révocation prise par le Conseil administratif le 2 février 2022. La CACJ a renvoyé le dossier à la Ville de Genève pour signature de la Convention de mise à disposition des halles 2 et 3.

Compte tenu de ce qui précède, la Ville de Genève est aujourd'hui tenue de mettre à disposition les halles 2 et 3 à l'entreprise Spices SA afin qu'elle puisse mener son projet «Halles de la Jonction» dès 2023 et ce, pour une durée de trois saisons réparties sur trois années.

Les associations membres du Forum Pointe de la Jonction ainsi que l'AIDEC pourront continuer à exploiter la halle 1 en y proposant des animations jusqu'à ce que le projet de parc de la Jonction voie le jour.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Gionata Piero Buzzini

La maire:

Marie Barbey-Chappuis

22. Réponse du Conseil administratif à la motion du 16 janvier 2020 de M^{mes} et MM. Laurence Corpataux, Omar Azzabi, Hanumsha Qerkini, Antoine Maulini, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez et Uzma Khamis Vannini: «Favorisons la vie et la nature en ville par un véritable développement de toits végétalisés en Ville de Genève» (M-1494)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que la végétation fait bouclier contre les radiations UV, les variations thermiques extrêmes et les intempéries, avec pour résultat un toit plus durable, plus étanche et des économies financières à plus long terme;
- qu'une couche de verdure sur le toit et les murs revêt un fort pouvoir isolant tant sur le plan acoustique que thermique. Cela limite les pertes de chaleur en hiver et rafraîchit les immeubles pendant les étés caniculaires jusqu'à 10 degrés Celsius;
- l'importance de ralentir la pollution et le réchauffement des villes;
- que les plantes se nourrissent de CO₂ et absorbent particules fines et gaz polluants, ce qui régule le niveau de pollution en ville;
- l'apport positif des toitures vertes pour la biodiversité;
- la combinaison recommandée de végétation et d'installations solaires photovoltaïques ou thermiques (la végétation permet d'améliorer le rendement du solaire photovoltaïque grâce au rafraîchissement du toit avec l'évapotranspiration, sachant que le rendement du photovoltaïque est inversement proportionnel à la température);
- l'objectif non chiffré «Développer la nature en ville» du Plan stratégique de végétalisation 2030 de la Ville de Genève, qui mentionne les toitures;

¹ *Mémorial* 179^e année: Rapport, N° 42, p. 6242.

- l’urgence climatique déclarée par la Ville en mai 2019;
 - le Plan directeur communal 2020 élaboré il y a plus d’une décennie, dans lequel la végétalisation des toitures figure à de nombreuses reprises;
 - la Stratégie biodiversité Genève 2030 au niveau cantonal;
 - les 21 mesures prioritaires pour la protection de la nature et du paysage de la Plateforme Nature et Paysage Genève, en particulier sa mesure 10: «Prendre en compte la nature et le paysage en amont des projets de construction», qui évoque des toitures vertes intensives;
 - l’exemple lausannois avec son guide et son programme de subventionnement des privé-e-s¹;
 - que Bâle, qui détient le record de toitures vertes en Suisse, s’est dotée pour ce faire d’une loi en la matière;
 - la politique de Paris en matière de développement de toitures, murs et façades végétalisés pour lutter contre le réchauffement climatique²;
 - l’importance de développer l’apport d’énergies renouvelables,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de prendre langue avec les autorités cantonales pour qu’elles légifèrent en la matière;
 - de se doter d’un objectif ambitieux pour la végétalisation des toitures du patrimoine bâti de la Ville de Genève, par exemple de 30%;
 - d’inciter les privé-e-s à faire de même via une possibilité de subventionnement et d’un guide à leur usage.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Face au dérèglement climatique et aux impacts directs et indirects que celui-ci génère sur les systèmes urbains, la végétalisation des toitures s’impose aujourd’hui dans bon nombre de villes occidentales comme une solution à la fois pratique et efficace vis-à-vis d’enjeux divers et variés tels que la protection de la population face à la surchauffe urbaine (à travers la réduction des îlots de chaleur), l’amélioration de la qualité de l’air (de par la captation de particules fines) ou encore la préservation de la biodiversité urbaine.

C’est d’ailleurs par rapport à ce dernier enjeu que les bienfaits de la végétalisation des toitures sont les plus notables (ADEME 2020). En effet, lorsque

¹ <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/nature/la-nature-et-vous/la-ville-me-soutient/toitures-vegetalisees.html> (consulté le 16 janvier 2020)

² <https://www.leparisien.fr/paris-75/paris-les-photos-des-quatre-sites-que-la-mairie-va-vegetaliser-13-06-2019-8092662.php> (consulté le 16 janvier 2020)

certaines critères sont respectés (épaisseur minimale de substrat, diversité d'espèces, etc.), les toitures végétalisées permettent la création d'habitats et de corridors fonctionnels pour la flore et la faune, contribuant ainsi au développement et à la pérennisation de l'infrastructure écologique municipale. Le rôle que ces toitures jouent vis-à-vis de la nature urbaine genevoise est d'ailleurs souligné dans plusieurs rapports et articles scientifiques. D'après Hédont et al. (2016) par exemple, environ un cinquième de la flore vasculaire et un dixième de la bryoflore genevoises sont présentes sur les toits du canton (Hédont et al., 2016). Par ailleurs, selon Passaseo et al. (2020), les toitures végétalisées extensives abriteraient quatorze espèces d'abeilles sauvages et trois espèces de syrphes menacées en Suisse.

Si les toitures végétalisées ont démontré leur utilité, force est de constater que leur ancrage légal est faible. La loi sur la biodiversité (LBio – M 5 15) indique, à son article 17, que «pour les projets d'extension urbaine, le département veille à l'établissement et au financement de mesures favorables à la biodiversité et au cadre de vie des habitants, telles que préverdissement et toitures végétalisées». Il s'agit donc ici d'une incitation. Le règlement sur la conservation de la végétation arborée (RCVA – L 4 05.04) considère, quant à lui, à son article 17, la végétalisation des toitures comme une mesure de compensation parmi d'autres «dans les cas où le département estime que la plantation d'arbres de compensation n'est pas possible (...)». Ces bases légales sont clairement insuffisantes. C'est, entre autres, une des raisons qui poussent la Ville à développer les actions et mesures décrites ci-dessous.

Le développement des toitures végétalisées en ville de Genève s'avère d'autant plus nécessaire que leur nombre et leur surface sont aujourd'hui relativement faibles en comparaison d'autres territoires municipaux suisses. En effet, on ne compte aujourd'hui «que» 743 toitures végétalisées sur le territoire municipal, représentant au total environ 236 000 m² (Système d'information du territoire à Genève (SITG) 2021)¹. Par ailleurs, seulement 7% des toits plats à Genève sont végétalisés (plan stratégique de végétalisation – PSV 2030; VdG 2020). A titre comparatif, la Ville de Bâle, souvent citée comme référence dans le domaine, compte environ 25% de toits plats végétalisés.

Pour rattraper ce retard et répondre à l'urgence climatique, la Ville de Genève s'est engagée à multiplier par quatre le nombre de toitures végétalisées sur les bâtiments dont elle est propriétaire et ce, à l'horizon 2030 [mesure 55 de la Stratégie climat]. La Ville compte végétaliser en effet 74 toitures en à peine huit ans, pour une surface avoisinant les 55 000 m² (soit environ +23% par rapport à la surface totale actuelle sur le territoire communal). A terme, donc, la mise en œuvre de cette mesure assurera cinq hectares de plus de végétalisation en ville de

¹ Sont considérés ici les balcons ou terrasses végétalisés, les toitures végétalisées extensives, les toitures végétalisées intensives, les toitures végétalisées par gazon entretenu et les toitures végétalisées de manière spontanée (>60% de la surface totale).

Genève (à ajouter aux surfaces qui seront arborées, à celles qui seront désimper-méabilisées, etc.). A travers cette mesure, la Ville compte avoir un impact significatif direct sur la biodiversité urbaine et montrer l'exemple à sa population en incitant les propriétaires privés à végétaliser aussi les toits de leurs immeubles.

Dans un souci d'efficacité et de cohérence globale, ces végétalisations de toiture se concentreront sur les bâtiments les plus grands (ensembles de logements, écoles, centres artisanaux, etc.) et/ou sur ceux dont la toiture est la plus vétuste. Un travail minutieux d'identification, de caractérisation des toitures et de faisabilité de leur transformation a déjà été réalisé par la Direction du patrimoine bâti (DPBA).

Les travaux de végétalisation seront par ailleurs complétés par des installations photovoltaïques sur environ un tiers des surfaces concernées. Outre le renforcement conséquent de la production d'électricité 100% renouvelable de la Ville, ces installations favoriseront indirectement l'enrichissement de la biodiversité en complétant les zones exposées au soleil par des zones d'ombre. A noter qu'un projet pilote de toiture biosolaire a été récemment réalisé sur l'école du Seujet (pour une surface d'environ 500 m²).

De plus, l'ensemble de ces travaux nécessiteront la reprise des étanchéités et des isolations des toitures concernées, ce qui permettra d'améliorer également les performances thermiques des bâtiments et, par conséquent, de réaliser des économies d'énergie. Comme on peut le constater, le concept de toiture biosolaire sur lequel repose la stratégie de la Ville constitue un bel exemple des synergies possibles et à développer entre les différents enjeux et objectifs climatiques.

D'autre part, parallèlement à la végétalisation des toitures d'une partie de ses bâtiments, la Ville de Genève compte aussi favoriser le développement des toitures végétalisées chez les privés en informant ces derniers des options techniques et des opportunités existantes et en les mettant en relation avec les acteurs de la filière. Ainsi, par exemple, le Service Agenda 21 – Ville durable (A21) a octroyé une subvention à l'association Terrasses sans frontières (TSF) pour l'organisation de formations adressées aux professionnels du secteur (entreprises privées, architectes, services techniques communaux).

La Ville entend également sensibiliser la population genevoise, notamment les plus jeunes, sur les enjeux en présence (surchauffe urbaine, vulnérabilité de la nature en ville, etc.) et l'impact positif que peut jouer à cet égard la végétalisation des toitures. Dans ce sens, le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) a attribué en 2021 un mandat à TSF pour animer des ateliers avec les élèves de l'école du Seujet, en accompagnement du projet de végétalisation de la toiture de leur établissement scolaire.

Enfin, à travers sa task force Climat, la Ville de Genève assure une veille active sur l'évolution des connaissances et des pratiques concernant la végétalisation des toitures, ainsi que sur les actions à l'étude ou déjà entreprises par

d'autres territoires municipaux. La task force Climat a ainsi récemment rencontré des représentants de la Ville de Lausanne pour échanger spécifiquement avec eux sur les toitures végétalisées, comparer les mesures implémentées dans chacune des deux villes et identifier pour chaque intervention possible ses avantages et ses inconvénients.

A travers toutes ces mesures et bien d'autres encore intégrées dans sa Stratégie climat, la Ville de Genève démontre sa détermination à repenser le milieu urbain dans un contexte d'urgence climatique et à accroître autant que possible la résilience sociale et écologique du territoire municipal.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler

23. Interpellation orale du 30 novembre 2022 de M^{me} Yasmine Menétrey et M. Daniel Sormanni: «Que se passe-t-il à l'espace de quartier de Saint-Jean?» (IO-325)¹.

Le président. Les auteurs de l'interpellation, M^{me} Yasmine Menétrey et M. Daniel Sormanni, ont le droit de s'exprimer pendant cinq minutes. Ensuite, je donnerai la parole au Conseil administratif, s'il souhaite répondre. Enfin, les auteurs pourront répliquer avec un temps de parole de trois minutes et le Conseil administratif aussi, s'il le veut.

M^{me} Yasmine Menétrey (MCG). Concernant l'espace de quartier de Saint-Jean, il y a plusieurs problèmes. Déjà ce nom: pourquoi l'appeler «espace de quartier de Saint-Jean», alors qu'il est au quai du Seujet? Cela prête vraiment à confusion. Justement, beaucoup vont à la Maison de quartier de Saint-Jean et non à l'espace de quartier au quai du Seujet. C'était le premier point à soulever.

Je passe au deuxième. On peut lire sur le site internet de la Ville de Genève que les habitants n'ont pas accès à ce lieu, parce qu'il est malheureusement très mal insonorisé. Je trouve que c'est extrêmement dommage. Etant donné que différents travaux doivent être envisagés au quai du Seujet, je souhaiterais savoir s'il n'y aura pas, dans le futur, la possibilité de faire le nécessaire pour insonoriser ces salles, afin que les habitants ou même des associations puissent y organiser des fêtes – et non pas seulement des activités sédentaires, telles que le

¹ *Mémorial* 180^e année: Annonce, N° 28, p. 4224.

yoga ou les repas pour les seniors. Je trouve la situation actuelle extrêmement dommage, surtout quand on voit le peu d'espaces de quartier disponibles. Or celui-là est vraiment magnifique, avec une très belle cuisine et deux salles d'une surface totale d'environ 300 m². On peut donc vraiment envisager d'y faire de très belles fêtes!

Je le répète, je trouve dommage que les habitants n'aient pas accès à ce lieu, à cause du bruit que cela pourrait engendrer. Je souhaiterais donc savoir si le Conseil administratif envisage de faire le nécessaire dans un proche avenir pour que les habitants puissent enfin profiter de cette salle, comme cela est mentionné sur le site internet de la Ville concernant le prêt des salles de tous les espaces de quartier municipaux – ce qui n'est pas possible au quai du Seujet. Pourriez-vous répondre sur ce premier volet de mon interpellation, s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil administratif?

Le président. On me dit, au Conseil administratif, que c'est M^{me} Kitsos qui est concernée. Reprenez la parole pour la suite de vos explications, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Yasmine Menétrey. Alors, je continue sur ma lancée. Concernant toujours l'espace de quartier de Saint-Jean au quai du Seujet, il y a ce problème-là, mais il y en a encore un autre. Depuis la fin de l'année passée, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) occupe différents locaux sur la cour-sive au premier étage. Or comme on peut le voir quand on y va, tout est fermé! Le GIAP, on le sait, n'exploite les lieux que quatre fois par semaine deux heures le soir. Tout le reste du temps, ces locaux sont vacants.

Je poursuis, car c'est dans la continuité de cette situation: diverses associations ont aussi plusieurs locaux à cet endroit qui sont toujours fermés ou qui servent d'espaces de stockage – d'archivage, plus exactement. Je ne pensais pas que la Ville de Genève acceptait qu'on puisse utiliser des locaux commerciaux pour archiver des documents, alors que les arcades sont normalement faites pour être ouvertes et exploitées – et non pas pour servir de lieu d'archivage, comme on peut le voir sur la photo que je vous montre en ce moment, Mesdames et Messieurs. J'aimerais donc bien savoir ce qu'il en est. De plus, je rappelle au Conseil administratif que c'est contraire au plan d'utilisation du sol (PUS).

Le président. Le Conseil administratif me dit qu'il prend note.

L'interpellation est close.

24. Interpellation orale du 30 novembre 2022 de M^{me} Yasmine Menétrey et M. Daniel Sormanni: «Le ras-le-bol des habitants du Seujet!» (IO-326)¹.

M^{me} Yasmine Menétrey (MCG). Je reviens sur ce dont on a parlé tout à l'heure concernant ma question écrite QE-660. Il est vrai que les habitants du quai du Seujet en ont ras le bol de voir à longueur de temps toutes ces barrières devant chez eux, notamment sur la terrasse. On les empêche d'y avoir accès, alors que c'est une magnifique terrasse où ils pourraient s'installer pour lire, pour passer un peu de temps – mais malheureusement, à cause des barrières, elle n'est plus accessible. J'aimerais savoir ce qu'il en est.

En début de séance, Monsieur Gomez, j'ai parlé de votre projet pour le rez-de-chaussée – un magnifique projet de végétalisation qui devrait permettre d'enlever les barrières d'ici au printemps 2023. Mais qu'en est-il entre les numéros 32 et 36 du quai du Seujet, où il y a toujours des barrières et où l'immense terrasse n'est pas accessible aux habitants? J'aimerais savoir si vous allez au moins poser un filet pour leur permettre de s'y installer, ou si ça va encore rester plusieurs années comme ça.

Quant au ras-le-bol des habitants, on en revient toujours au même sujet. Ça vous concerne vous, Monsieur Gomez, mais aussi la maire Marie Barbey-Chappuis en charge de la sécurité. Comme vous le savez, entre les numéros 30 et 32 il y a malheureusement des dealers – cinq à sept personnes – en permanence positionnés là. Les habitants se sentent en insécurité, ils n'osent même plus sortir de ce côté de l'allée, ils sont obligés de passer par les coursives au cinquième étage. Je trouve ça totalement inacceptable!

J'aimerais savoir si la Gérance immobilière municipale (GIM) – donc vous, Monsieur Alfonso Gomez – va faire le nécessaire pour permettre aux habitants de se sentir en sécurité et si elle va examiner la situation avec M^{me} Marie Barbey-Chappuis, afin de voir s'il y a quelque chose à faire à cet endroit. Je sais que la police municipale et la police cantonale y passent régulièrement, mais ce n'est malheureusement pas encore assez. Je le répète, on en revient toujours au même problème: les dealers stationnent entre les deux grillages, qui forment comme un local fermé. J'aimerais savoir si le Conseil administratif va faire le nécessaire. Merci!

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je serai assez bref. La GIM n'intervient pas dans l'espace public. Il faut qu'on vérifie si l'endroit concerné est situé dans l'espace public, même s'il se trouve devant un immeuble de la GIM.

¹ *Mémorial* 180^e année: Annonce, N° 28, p. 4224.

J'insiste: nous n'intervenons pas dans l'espace public. J'examinerai cela avec ma collègue M^{me} la maire Marie Barbey-Chappuis pour voir si, dans ce cas précis, on est ou non dans l'espace public. Si oui, nous activerons le dispositif usuel avec la police cantonale, bien entendu. Si on est dans un espace privé – mais il me semble que ce ne serait pas le cas ici, même si je parle au conditionnel – on a une certaine marge d'action. Mais tant qu'on est dans l'espace public, la GIM ne peut pas intervenir. C'est-à-dire qu'elle ne peut le faire que par dénonciation, bien sûr, comme un locataire.

M^{me} Yasmine Menétrey (MCG). Qu'en est-il des travaux pour ces immeubles? De futurs travaux seront-ils envisagés pour les fenêtres, les coursives, la terrasse? Allez-vous faire le nécessaire? Ou bien ça va durer encore quelques années comme ça et tout restera fermé? On parle souvent des problèmes climatiques... Mais là, on chauffe le dehors, malheureusement! En effet, ces appartements sont très mal isolés. Alors, le Conseil administratif envisage-t-il d'intervenir au cours des années à venir, ou bien faudra-t-il attendre encore vingt ans – ou l'élection d'un prochain Conseil administratif?

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Effectivement, les immeubles du quai du Seujet sont aujourd'hui dans un état préoccupant, de même qu'à Cité-Jonction. M^{me} Perler l'a dit hier suite à une question de M. de Kalbermatten: à Cité-Jonction, nous irons assez vite. Ensuite, il faudra évidemment intervenir sur les grands ensembles comme celui du Seujet. Pour l'instant, il est vrai que nous intervenons face aux urgences. Si ces espaces sont fermés depuis un certain temps, c'est que les interventions d'urgence ne suffisent manifestement pas.

Ensuite, il faudra encore définir exactement le projet. La date de lancement des projets figure dans le plan financier d'investissement (PFI). Le quai du Seujet est dans la liste prioritaire, Madame Menétrey, mais je ne peux pas vous préciser quand les travaux démarreront. Nous devons voir ça avec M^{me} Perler. D'abord, nous ferons très rapidement Cité-Jonction, dont ça fait longtemps aussi qu'on attend la rénovation. Ensuite, ce sera sur le quai du Seujet.

L'interpellation est close.

Le président. L'interpellation orale IO-327 étant reportée sur demande de M^{me} Menétrey, puisque M^{me} la maire n'est pas là, nous revenons à notre ordre du jour normal.

25. Proposition du Conseil administratif du 14 décembre 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit de 555 900 francs destiné à une subvention d'investissement octroyée à l'Association paroissiale du Sacré-Cœur pour la restauration, suite à son incendie, de l'église du Sacré-Cœur sise rue du Général-Dufour 18 – Genève-Cité (PR-1552).

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

L'église du Sacré-Cœur a été victime d'un important incendie le 19 juillet 2018 qui a gravement endommagé l'édifice et marqué de façon tragique les 160 ans d'histoire de ce bâtiment dont la pose de la première pierre de l'édifice est attestée le 19 juillet 1858. Le feu et l'eau ont provoqué des dégâts considérables entraînant la destruction quasi intégrale des anciens espaces du bâtiment. Passé le temps des constats, de l'imposant inventaire du sinistre, les premières mesures de sauvegarde des biens culturels ont été faites sans délai et les travaux de sécurisation du bâtiment ont également été entrepris. Néanmoins, l'édifice est entièrement ravagé. Le toit et les greniers ont notamment été sévèrement atteints et une grande partie d'entre eux s'est écroulée, endommageant gravement les étages inférieurs. Pour mener à bien ce chantier de restauration et de reconstruction, dont les coûts estimés dépassent significativement les dédommagements pris en charge par ses assurances, la paroisse du Sacré-Cœur dispose de moyens financiers limités. Elle a lancé une recherche de fonds auprès de fondations, de donateurs privés, et sollicité des demandes de subventions auprès des pouvoirs publics, Confédération, Etat et Ville de Genève.

Notice historique

Dans le contexte politique soutenu par James Fazy pour reconnaître chaque religion et lui donner un lieu de culte sera édifié en 1858, sur une des nombreuses parcelles libérées par la démolition des fortifications, un temple maçonnique, nommé le Temple unique. Cet imposant monument, construit aux portes de la ville ancienne, a été édifié selon les plans de l'ingénieur allemand Hermann Hug. Composé de quatre niveaux et inspiré de l'esthétisme des temples grecs, l'édifice sera agrandi en 1939, dans le même style, par l'architecte genevois Adolphe Guyonnet. Cette importante transformation du bâtiment, prolongeant d'une quinzaine de mètres le volume de l'édifice, fut entreprise pour l'adapter aux besoins et évolutions de la liturgie catholique.

Exposé des motifs*Pratique de la Ville de Genève en matière de subventions*

Le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité gère les subventions allouées à la restauration d'édifices cultuels et, par le passé, la Ville de Genève a participé à de nombreuses reprises aux frais d'entretien et de rénovation de ces bâtiments. Dans le cas présent, la Ville de Genève a été saisie d'une demande formelle émanant de l'Association paroissiale du Sacré-Cœur, propriétaire du bâtiment.

Dans la grande majorité des cas et au vu des montants concernés, les sommes engagées ont été décidées par le Conseil municipal sur proposition du Conseil administratif.

D'une manière générale, les subventions allouées par la Ville de Genève sont identiques à celles accordées par l'Etat de Genève. L'analyse détaillée des demandes est le fait de l'Office du patrimoine et des sites du Département du Territoire. Ce dernier demande un devis estimatif complet et détaillé au maître de l'ouvrage, puis en extrait les postes spécifiquement destinés à des travaux de restauration au sens strict du terme. Ceux-ci sont alors considérés comme «travaux subventionnables» et le coût qu'ils représentent sert de base à la fixation du taux de subventionnement. La Ville de Genève se rallie, en principe, aux conclusions de l'analyse effectuée par les services de l'Etat et dispose d'un dossier technique complet des travaux qui lui permet d'en vérifier la cohérence et le bien-fondé.

Obligation légales et de sécurité

L'église du Sacré-Cœur est classée (MS-c 261) par un arrêté du Conseil d'Etat du 26 septembre 2007.

Programme et descriptif des travaux subventionnables

La planification des travaux de restauration se fait dans un cadre bien précis et défini par le maître de l'ouvrage qui, compte tenu de l'envergure du projet, s'est adjoint les compétences d'un mandataire spécialisé chargé de le représenter. Le bureau d'architecte a une expérience reconnue des chantiers de restauration de monuments et la connaissance fonctionnelle et historique du bâtiment est largement acquise. Des experts complètent l'équipe pluridisciplinaire et chaque corps de métier est retenu sur appel d'offres. Comme pour toute intervention sur des monuments historiques, l'Office du patrimoine et des sites (OPS) est partie

Proposition: subvention pour la restauration de l'église du Sacré-Cœur

prenante du dossier afin d'assurer un suivi des travaux et de valider les principes de restauration proposés.

Déontologie de la restauration – conservation

Le projet est prévu dans le strict respect des diverses chartes en matière de conservation du patrimoine, dont la Charte de Venise de 1964. L'objectif visé est la conservation maximale de la substance historique et prioritairement originelle. Les interventions seront effectuées avec clarté, lisibilité et/ou réversibilité.

Confortation et mesures de sauvegarde

Afin de protéger les peintures et œuvres d'art non déplaçables, des protections ont été mises en place immédiatement après l'incendie. Les expertises et études permettant de définir les protocoles de restauration ont ensuite été commandées pour les éléments bâtis et les œuvres d'art intégrées.

Restauration extérieure

L'enveloppe extérieure sera complètement reprise, avec une réfection des enduits de maçonnerie et une restauration des parties en pierre calcaire apparentes. La toiture disparue lors de l'incendie sera reconstruite selon les gabarits initiaux. Quant aux menuiseries extérieures, elles seront toutes conservées et adaptées afin de pouvoir accueillir de nouveaux verres conformes aux standards énergétiques.

Restauration intérieure

Les staffs au rez-de-chaussée et au premier étage seront réalisés à l'identique, les existants ayant été complètement pollués par l'incendie. Les faux-marbres et peintures murales d'époque ayant souffert de l'humidité due à l'eau d'extinction seront restaurés. Les peintures murales et les œuvres intégrées seront restaurées par une entreprise spécialisée, les œuvres d'art déplacées seront également restaurées et réinstallées en fonction du nouveau projet. Enfin la réfection complète de l'orgue sera entreprise.

Transition écologique et cohésion sociale**Impact environnemental**

En marge des travaux de restauration subventionnables, le projet est que l'Association paroissiale du Sacré-Cœur développe une architecture passive et durable.

Installations techniques

La reprise complète des installations techniques (chauffage, ventilation et sanitaire) sera effectuée selon un concept énergétique adapté à l'exploitation future du bâtiment et soucieux de la préservation de l'environnement. Hormis l'Eglise Nouvelle, les locaux seront ventilés par des installations double flux assurées par des monoblocs adiabatiques et équipés de batteries de froid et de chaud. La production de chaleur et d'eau chaude sanitaire sera assurée par une pompe à chaleur réversible alors que la chaudière existante au gaz sera conservée en appoint. Enfin, le raccordement du bâtiment est prévu pour le futur réseau GeniLac.

Optimisation de l'enveloppe thermique

L'amélioration du coefficient thermique des différentes surfaces de l'enveloppe sera obtenue par la mise en œuvre d'une isolation adaptée dans tout le bâtiment et en particulier le toit, en complément de l'installation de doubles vitrages sur les menuiseries existantes décrite dans les travaux subventionnables.

Ambition écologique

Conjuguées et utilisées de façon judicieuse, ces installations techniques, l'optimisation de l'enveloppe et la mise en œuvre de matériaux renouvelables permettront de tendre vers une architecture passive. Ces différentes interventions favoriseront les économies d'énergie et contribueront à réduire les frais d'exploitation.

Estimation des coûts

(Source: Département du territoire – Office du patrimoine et des sites,
27 septembre 2022)

CFC	Libellé	Montant du devis	% subven- tionnable	Montant de la subvention
2	Bâtiment			
21	Gros œuvre 1			
	211.1 Echafaudages	170 750	15%	25 613
	211.5 Etayages	150 000	15%	22 500
	211.6 Maçonnerie	5 000	15%	750
22	Gros œuvre 2			
	221 Mise en conformité des fenêtres	618 382	15%	92 757

Proposition: subvention pour la restauration de l'église du Sacré-Cœur

222	Ferblanterie	50 291	15%	7 544
224	Couverture	432 465	15%	64 870
226	Réfection des façades	343 150	15%	51 473
227	Travaux extérieurs			
	de peinture	80 194	15%	12 029
23-26	Installations techniques			
	Electricité, CVCS, transport	PM	0%	PM
27	Aménagements intérieurs 1			
271	Remise en étage des			
	voûtes, sommiers et			
	poteaux	120 000	15%	18 000
28	Aménagements intérieurs 2			
281	Restauration des sols			
	existants	60 000	15%	9 000
285	Restauration des			
	peintures et décors			
	peints	30 000	50%	15 000
9	Agencement intérieur			
902	Orgue	155 000	15%	23 250
981	Restauration staff,			
	corniches et rosaces	679 315	15%	101 897
	Restauration toile et fresques	143 000	50%	71 500
I.	Coût total de la construction (HT)	3 037 546		516 182
	Calcul des frais financiers			
	+ TVA 7,7%			39 746
VI.	Total du crédit demandé (TTC)	arrondi		555 900

Financement

(Source: paroisse du Sacré-Cœur, juillet 2022)

Sur la base du coût total des travaux devisé début 2021 à 18,9 millions de francs TTC, la part de travaux subventionnables a été estimée à 3 millions de francs TTC, soit 2,8 millions hors taxes. Sur la base de ce premier calcul, l'Etat de Genève s'est engagé à subventionner la campagne de travaux pour un montant de 517 892 francs selon la confirmation d'octroi du 2 mars 2022. L'avancée des études depuis cette date a conduit le Service des monuments et des sites à formuler des mesures de sauvegarde complémentaires induisant un surenchérissement du devis général et également une adaptation à la hausse du montant de la subvention accordée à la paroisse. Ces mesures de sauvegarde complémentaires et l'ajustement du programme portent ainsi le coût total des travaux à 24,5 millions de francs TTC. Sur ce montant, la part de travaux subventionnables est de 3,2 millions de francs TTC, soit 3 millions hors taxes, conformément au détail présenté

Proposition: subvention pour la restauration de l'église du Sacré-Cœur

dans l'estimation des coûts. Le complément que propose d'accorder la commission d'octroi est ainsi de 38 035 francs, soit un total de 555 927 francs. A noter que la commission se prononcera formellement pour ce complément d'octroi en début d'année 2023.

Par ailleurs, la contribution de l'assurance financera le chantier à hauteur de 8 millions. Les fondations et grands donateurs se sont engagés à verser 7 millions de francs et, en complément de la demande de subvention adressée à la Ville et à la Confédération, l'Association paroissiale du Sacré-Cœur fera appel à un financement bancaire à hauteur de près de 9,35 millions.

Coût estimatif des travaux	(HT)	(TTC)
Dont travaux subventionnés	3 037 546	3 271 437
Part des travaux non subventionnés		21 228 563
		24 500 000
Subventions publiques		
Etat de Genève		517 892
Etat de Genève (complément escompté)		38 035
Confédération (escompté) = subvention Etat		555 927
Ville de Genève (escompté) = idem – arrondi		555 900
		1 667 754
Financement et dons		
Assurance (Axa-Winterthur)		8 000 000
Fondations et grands donateurs		7 000 000
Financement bancaire		9 332 246
Coût total		24 500 000

Délai de réalisation

Le chantier a débuté le 3 février 2022 et se déroulera sur une période d'environ deux ans (vingt-quatre mois). La fin du chantier et la mise en exploitation sont programmées au printemps 2024.

Référence au 18^e plan financier d'investissement (PFI) 2023-2034 (p. 58)

Ce projet figure au PFI, en qualité de projet actif, sous le N° 044.046.02 pour un montant de 600 000 francs, avec une année de dépôt prévue en 2023.

Budget de fonctionnement

Hormis les charges financières annuelles ce crédit n'engendrera pas de charges budgétaires supplémentaires.

Proposition: subvention pour la restauration de l'église du Sacré-Cœur

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 5 annuités se montera à 115 400 francs.

Validité des coûts

Les coûts indiqués comme base pour le calcul des subventions accordées sont de la responsabilité de la paroisse du Sacré-Cœur, propriétaire de l'édifice.

Autorisation de construire

L'autorisation de construire a été délivrée le 1^{er} février 2022.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est la Direction du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (Unité conservation du patrimoine architectural).

Proposition: subvention pour la restauration de l'église du Sacré-Cœur

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement - [A/B]

Impact sur le budget de fonctionnement - [C]

Objet: subvention d'investissement octroyée à l'Association paroissiale du Sacré-Cœur pour la restauration de l'édifice suite à l'incendie, rue du Général-Dufour 18 - Genève-Cité.

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS (francs)

	Montant	%
Subvention	555 900	
Coût total du projet TTC	555 900	

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (francs)

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM :			
2022	0		0
2023	0		0
2024	555 900		555 900
Totaux	555 900	0	555 900

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (francs)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: DACM

CHARGES

		Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation		
31 - Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	115 400	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	115 400	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement

-115 400

Proposition: subvention pour la restauration de l'église du Sacré-Cœur

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 555 900 francs, destiné à une subvention d'investissement octroyée à l'Association paroissiale du Sacré-Cœur pour la restauration, suite à son incendie, de l'église du Sacré-Cœur sise rue du Général-Dufour 18 – Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 555 900 francs.

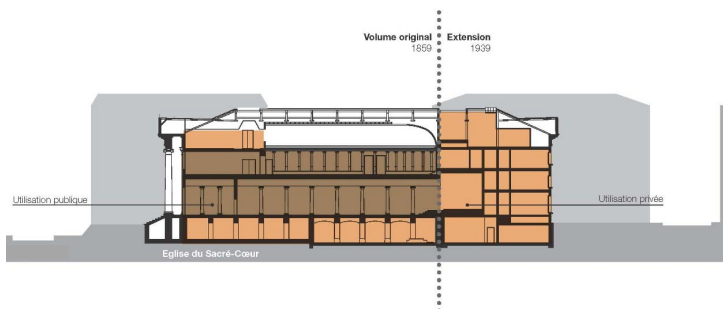
Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2028.

Annexes:

- schémas de synthèse
- photographies de l'incendie

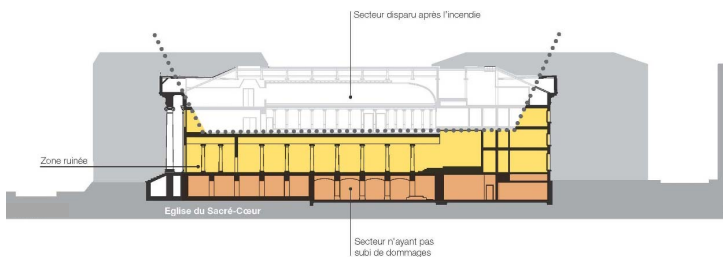
1859 – 1939

Repérage des étapes successives de construction du bâtiment accueillant l'église du Sacré-Cœur et de répartition des usages (utilisation publique 40% / utilisation privée 60%)



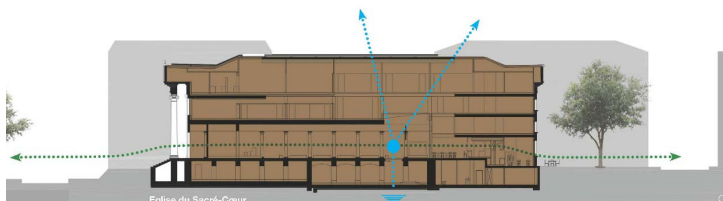
2018

L'incendie compromet une bonne partie de l'utilisation de l'édifice, obligeant à l'interruption de toutes les activités. Les portes se ferment, le silence s'installe.



2024

Le projet prévoit d'augmenter considérablement l'utilisation publique de l'édifice (100%). Les secteurs n'ayant pas subis de dommages sont restaurés et les secteurs disparus, reconstruits selon le projet ambitieux que porte la Paroisse : édifier une nouvelle Maison d'Eglise, au cœur de Genève, qui soit un lieu de synergies, d'échanges et de rencontres.





5380

SÉANCE DU 18 JANVIER 2023 (après-midi)

Proposition: subvention pour la restauration de l'église du Sacré-Cœur



Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est accepté à l'unanimité (58 oui).

Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

26. Proposition du Conseil administratif du 21 décembre 2022 en vue de l'ouverture de deux crédits destinés à financer:

- l'acquisition de groupes électrogènes, matériels et équipements de secours ainsi que les travaux d'installation associés nécessaires à la sécurisation de l'alimentation électrique de sites ou installations critiques du patrimoine administratif, ainsi que les matériels, équipements et autres frais nécessaires à la préparation de la Ville de Genève aux risques de pénurie et de coupures d'électricité, selon le plan OSTRAL de la Confédération;**
- l'acquisition de groupes électrogènes, matériels et équipements de secours ainsi que les travaux d'installation associés nécessaires à la sécurisation de l'alimentation électrique de sites ou installations critiques du patrimoine financier, ainsi que les matériels, équipements et autres frais nécessaires à la préparation de la Ville de Genève aux risques de pénurie et de coupures d'électricité, selon le plan OSTRAL de la Confédération (PR-1553).**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Comme vous le savez, nous nous préparons depuis l'été dernier afin de traverser au mieux une crise énergétique de très grande ampleur, avec des conséquences potentiellement graves sur l'organisation et le fonctionnement de la société, dès cet hiver.

En effet, parmi les différents risques majeurs à considérer en la matière, celui lié au système électrique suisse, avec un risque de pénurie de l'approvisionnement en électricité, potentiellement dès cet hiver, nous concerne de manière directe. Ce risque est considéré comme le risque stratégique et politique numéro 1 du pays.

La Ville de Genève a, dès cet été, travaillé activement à la préparation de la survenance de décisions de contingentement et de délestage du réseau électrique et a identifié les infrastructures et équipements qui doivent impérativement être équipés de solutions de production d'électricité de secours.

La présente demande de crédits propose un plan d'investissements indispensables pour assurer la continuité et la sécurité des activités essentielles de la Ville de Genève en cas de crise.

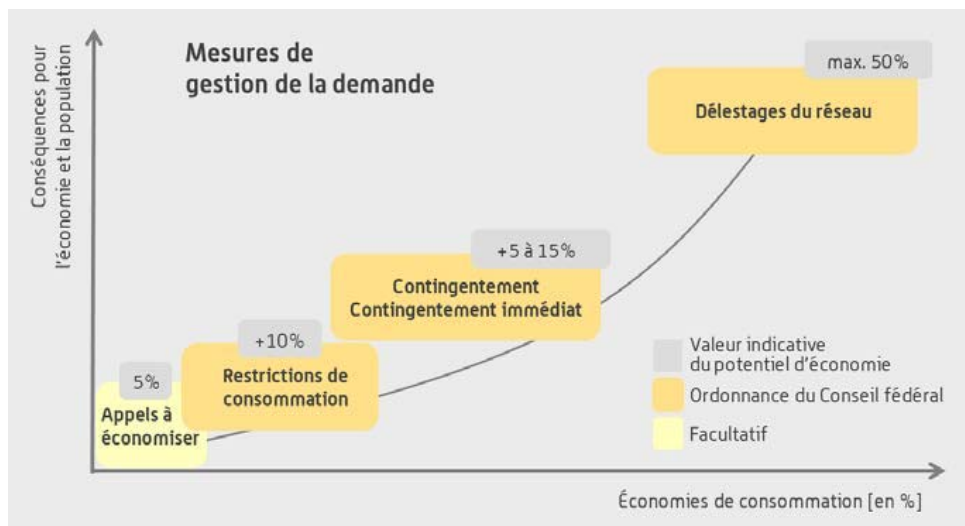
Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

Contexte et historique de l'opération

En décembre 2021, le Conseil fédéral a créé l'OSTRAL (Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise), qui prévoit un plan de gestion avec quatre niveaux de criticité. La Ville de Genève est concernée par ce plan et doit s'organiser en conséquence.

Le plan de gestion du risque de pénurie défini par l'OSTRAL prévoit 4 niveaux de criticité et de rationnement de l'électricité, qui sont enclenchés successivement et cumulativement, selon le schéma ci-dessous.

Les 4 niveaux de restrictions de l'approvisionnement et principes d'actions associés:



Il a de nombreuses et lourdes conséquences:

- niveau 1: relais / diffusion généralisée d'informations pour une réduction de 5% des consommations grâce à des comportements plus sobres;
- niveau 2: arrêt d'un certain nombre d'installations et fermeture d'équipements sportifs, culturels et de loisirs;
- niveau 3: contingentement des grands consommateurs;
- niveau 4: délestage du réseau, la Ville de Genève est engagée dans un processus de gestion de crise grave, sous pilotage de type «sécurité civile», et selon un organe spécifique de gestion de crise.

Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

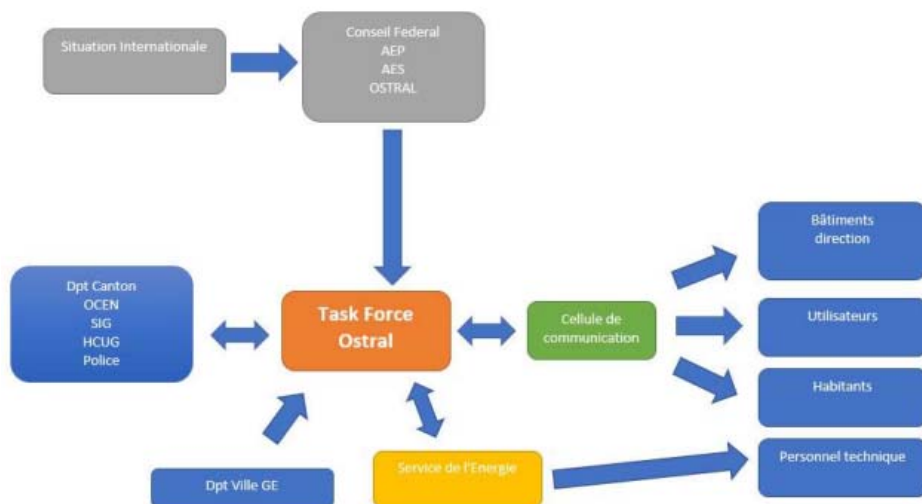
Le DACM et le service de l'énergie se sont mobilisés sur cette problématique très complexe dès le printemps.

Le 27 juillet, le Conseil administratif a décidé de s'appuyer sur les conseils d'un expert externe. Ce dernier, SwissElectricity.com SA, est un prestataire connu et reconnu pour ce type de prestations. Sur la base du rapport d'analyse préliminaire « *Gestion du risque et mesures de continuité de l'activité en cas de pénurie d'électricité* » établi par le service de l'énergie en mai 2022, il a été en mesure de produire très rapidement son analyse et ses propositions durant la première quinzaine d'août, en précisant qu'il convenait d'agir sans délai.

L'expert indiquait notamment que: «*La Ville de Genève doit se préparer au plus vite afin de limiter les conséquences graves de la mise en vigueur des ordonnances fédérales Ostral... afin de limiter les dommages humains et matériels, en particulier limiter les pertes potentielles du patrimoine, ainsi que de préserver les installations techniques et les bâtiments pendant l'hiver*».

Au vu du nombre conséquent d'installations, de bâtiments, de services et de personnes concernés, la mission dépasse les ressources du service de l'énergie, au cœur de la problématique. Le défi dépasse les aspects techniques ou énergétiques. Une approche classique par site est exclue, et sera réservée aux seules installations critiques.

Il faut donc travailler de manière transverse, en mettant en place une Task Force interservices, en lien avec les autorités de la Ville, celle des services clés, de façon coordonnée avec les autorités cantonales (OCEN, SIG, HCUG, SIS) et fédérales (Approvisionnement économique du pays), selon la schématique ci-dessous.



Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

L'expert indique en outre que *«les consommateurs, y compris acteurs publics, qui ne respecteront pas les Ordonnances fédérales seront sanctionnés administrativement et pénalement»*.

Le 24 août 2022, le Conseil administratif a décidé de mettre en place une Task Force Ostral interdépartementale (TFO), et d'engager une mobilisation urgente et prioritaire afin que notre administration soit prête avant l'hiver à faire face à l'enclenchement éventuel des niveaux OSTRAL, si des situations de pénurie devaient se réaliser.

Le secrétaire général a constitué la Task Force Ostral (TFO), placée sous le pilotage du DACM / service de l'énergie, avec l'appui du mandataire expert, selon un mode d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Elle a tenu 8 séances plénières entre le 30 août 2022 et le 13 décembre 2022, et des séances sont prévues mensuellement pour les trois prochains mois. Par ailleurs, 12 séances spécifiques thématiques ont été organisées en comité restreint, avec les départements et services concernés.

La gouvernance de la TFO et le rythme des séances sont réfléchis et adaptés au fur et à mesure des nouvelles informations émanant notamment de la Confédération et du Canton.

Exposé des motifs

L'objectif général fixé en août 2022 par le Conseil administratif était que la Ville de Genève, en tant qu'administration, soit bien informée, instruite et préparée avant l'arrivée de l'hiver, et se sente, autant que possible, en situation de contrôle et de gestion proactive.

Après près de trois mois de travail, le bilan de cette importante étape de préparation avant l'hiver a été réalisé : éléments saillants, dispositions et décisions déjà prises, ainsi qu'un ensemble de propositions de décisions et perspectives tenant compte de l'évolution du contexte et des instructions / incitations émanant notamment des autorités cantonales et fédérales.

Ce rapport, intitulé *«Gestion du risque et mesures de continuité de l'activité en cas de pénurie d'électricité / rapport bilan préparation hiver 2022-2023 – décembre 2022»*, met notamment en évidence:

- que le plan de sobriété énergétique décidé par notre Conseil le 5 octobre 2022 nous permettra de répondre aux objectifs du niveau 1 et partiellement à ceux du niveau 2;
- que les coordinations avec le Canton se précisent. Déjà bien établies via la Task Force Energie (TFE) sur les niveaux 1 et 2 du plan OSTRAL, elles

Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

devraient se préciser également via ORCA (Organisation des secours en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle), instance cantonale qui prévoit de prendre en charge les niveaux 3 et 4. Les travaux de la TFO ont mis en évidence d'importants et nombreux besoins de coordination avec le Canton. Ce point est structurant et absolument nécessaire si nous voulons nous préparer de manière efficace et coordonnée. A cet effet, la TFO a proposé que notre Conseil formalise sa demande par un courrier au Conseil d'Etat;

- qu'en cas d'enclenchement des niveaux 3 et 4, mais potentiellement dès le niveau 2, de nombreuses problématiques connexes et complexes apparaissent, notamment en matière d'assurance, de ressources humaines, d'organisation, etc.;
- que la Ville dispose désormais d'un inventaire a priori exhaustif des situations critiques à traiter, en cas de coupure de niveau 4, décomposé en 3 catégories:
 1. les besoins prioritaires;
 2. les besoins de secours associés à une nécessité de réorganisation des prestations éducatives et sociales;
 3. les situations critiques sur des équipements techniques de sécurité divers.

L'analyse des besoins prioritaires a mis en évidence la nécessité d'engager également des démarches de sécurisation définitives des sites critiques, dont les Vernets notamment.

1. Les besoins prioritaires, relatifs aux infrastructures critiques, qui ne disposent pas, à ce jour, de groupe de secours, et qu'il convient d'équiper de manière urgente et prioritaire, ainsi que dans une optique de long terme. Les affectations proposées sont quasi toutes consolidées, également s'agissant de leurs modalités d'implantation.

Le Conseil administratif a décidé le 7 décembre 2022 de sécuriser, entre décembre 2022 et février 2023, l'alimentation électrique de ces 10 sites de plus haute criticité (sécurité des personnes, des biens, infrastructures, systèmes de communication, objets de très grande valeur, etc.).

Contr. Elec.	Dpt	Service	Site
VdG	DSSP	Sports	Vernets – Piscine (système de filtration)
VdG	DSSP	Sports	Vernets – Patinoire (prod. Froid et sécurité ammoniac)
VdG	DSSP	DSIC (Voirie)	Centre de calcul DSIC
VdG	DSSP	VVP + LOM	Voirie Vernets (plateforme logistique mission prioritaire nettoieement / déneigement; vestiaires)

Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

VdG	DCSS	Pompes Fun.	Crématoire / Centre funéraire
VdG	DCTN	DSIC	Nœud de communication informatique Jargonnant 5
VdG	DCTN	DSIC	Nœud de communication informatique Grand-Pré 9
VdG	DCTN	Musée	Bibliothèque de Genève BGE (pompe de relevage / système climatique conservation)
VdG	SG	SG	Palais Eynard (instance pilotage politique et stratégique)
VdG	DCTN	Musée	Musée d'ethnographie (MEG) (pompe de relevage / système climatique conservation)

2. Les besoins de secours associés à une éventuelle adaptation des prestations éducatives et sociales (crèches, écoles, restauration, structure d'accueil de jour du service social), non coordonnés à ce stade avec les instances cantonales concernées. Les contacts pris avec les services compétents du Canton n'ont, à ce jour, pas permis d'obtenir de position quant aux modalités de fonctionnement des crèches et écoles en cas de coupure. Ces besoins et solutions de secours restent suspendus à la position du Canton. Le scénario étudié vise à assurer un service minimum en cas de coupure en garantissant l'ouverture de quelques crèches et écoles sur chacune des deux rives. Le financement, à venir, est inclus dans la présente demande de crédit, de manière à pouvoir, le cas échéant, mettre en œuvre les dispositifs le moment venu, selon des processus pilotés par le Canton, et probablement selon des délais restreints.

Ces besoins, non consolidés, ont été mis en suspens dans l'attente d'une coordination cantonale.

A noter également la décision intervenue lors de la Task Force Energie (TFE) du Canton du 1^{er} novembre 2022 d'attendre la publication de l'ordonnance fédérale sur le gaz et de la consultation de l'ordonnance sur l'électricité pour étudier l'opportunité d'un plan de mesures cantonales complémentaires composé de recommandations renforcées et/ou d'obligations, à mettre en œuvre en cas d'activation du niveau 2 des plans OIC et OSTRAL. La consultation relative aux ordonnances OSTRAL s'est achevée le 12 décembre et leur publication dans leur version définitive est attendue en janvier.

3. Des situations critiques sur des équipements techniques de sécurité divers, généralement de petites puissances, identifiées sur 7 sites.

Deux cas particuliers à approfondir: la problématique des pompes de relevage, ainsi que celle des Halles de Rive.

Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque
de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

Contr. Elec.	Dpt	Service	Site
VdG	DACM	DPBA	DPBA – Pompes de relevage
VdG	DFEL	SEVE	Bois de la Bâtie (clôtures + chauffage animaux)
Vdg	DFEL	SEVE	Pépinière des Bornaches
VdG	DFEL	SEVE	Centre horticole de Vessy
VDG	DFEL	GIM	Halles de Rive
Tiers	DCTN	Spectacle	Comédie, relevage + rideau feu
Tiers	DCTN	Spectacle	Poche, relevage
Tiers	DCTN	Spectacle	PAV danse Electronique
Tiers	DCTN	Spectacle	AMR Rideau coupe-feu

Il convient de poursuivre les analyses en cours de ces besoins et solutions, qui ne relèvent a priori pas de démarches ni de dépenses de grande envergure, hormis éventuellement les Halles de Rive. L'objectif est de proposer une nouvelle série de solutions au premier semestre 2023 pour une mise en place avant l'hiver 2023/24.

Leur financement, dont le montant global est encore très approximatif, est prévu dans cette présente demande de crédit.

Obligations légales et de sécurité

Contexte du droit fédéral

Aux termes de l'art. 102 de la Constitution, la Confédération assure l'approvisionnement du pays en biens et services de première nécessité et prend des mesures préventives afin de pouvoir faire face à une grave pénurie.

Les biens et services visés sont définis à l'art. 4 de la loi sur l'approvisionnement du pays (LAP; RS 531). En font notamment partie les agents énergétiques, de même que le transport et la distribution d'agents énergétiques et d'énergie.

En décembre 2021, le Conseil fédéral, par le biais d'un message de M. Guy Parmelin, président de la Confédération, a engagé d'importantes démarches afin d'anticiper et de préparer le pays au risque de pénurie d'électricité, qui ne manquerait pas de constituer une situation de crise majeure: l'OSTRAL (Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise) a été créée. Elle a pour rôle de piloter et de coordonner les dispositions fédérales, en lien avec les Gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité (GRD).

Une pénurie d'électricité est définie, dans ce cadre, comme «un déséquilibre de l'offre et de la demande en électricité sur une longue période. Les entreprises

Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

d'approvisionnement en énergie ne parviennent plus à empêcher la rareté de l'offre qui en résulte en se basant sur les mécanismes de marché ordinaires»¹. Contrairement à une coupure de courant (panne électrique ou black-out), une pénurie d'électricité permet de continuer à fournir de l'électricité, mais en quantité moindre. Une situation de pénurie peut durer plusieurs jours, semaines ou mois et est due à une insuffisance de capacités de production, de transport et/ou d'importation.

«En cas de pénurie d'électricité, la Confédération ordonne des mesures de gestion réglementée qui doivent garantir l'équilibre entre la production d'électricité et la consommation d'électricité à un niveau réduit.

Le Conseil fédéral a chargé l'Association des entreprises électriques suisses (AES) de procéder aux préparatifs nécessaires pour surmonter une situation de pénurie d'électricité. Dans ce but, l'AES a créé OSTRAL»².

En vertu de la loi sur l'approvisionnement du pays (LAP), les mesures sont édictées par le Conseil fédéral par voie d'ordonnance et ont ainsi un caractère juridiquement contraignant.

Obligations et sanctions. Les consommateurs (y compris acteurs publics) qui ne respecteront pas les ordonnances fédérales Ostral seront sanctionnés, administrativement et pécuniairement.

Le 23 novembre 2022, le Conseil fédéral a mis en consultation les ordonnances relatives à la gestion d'une pénurie d'électricité. Cette consultation s'est terminée le 12 décembre 2022 et les ordonnances sont attendues en janvier 2023.

Par ailleurs, le Conseil fédéral peut modifier temporairement d'autres éléments du droit, afin que les mesures d'urgence soient compatibles entre elles. Par exemple, le plan d'urgence sur la gestion de la pénurie de gaz a impliqué la modification temporaire des valeurs limites de l'ordonnance sur la protection de l'air et de l'ordonnance sur la protection contre le bruit. Cela sera également nécessaire dans l'éventualité où des installations de secours doivent fonctionner plus de 50 heures par an pour pallier une situation critique en matière d'approvisionnement électrique.

Contexte spécifique des installations critiques de la Ville de Genève

Les criticités ont été évaluées également et notamment au regard des obligations légales et des obligations de sécurité des biens, des personnes et du public. Cette analyse a mis en évidence 10 sites à haute criticité:

¹ Brochure OSTRAL : L'importance d'une bonne préparation, déc.2021, p.4

² Idem, p.5

Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

- Grand-Pré, Jargonnant et DSIC Vernets : préservation et continuité du réseau informatique de la Ville de Genève, utilisé comme réseau de communication par les services d'urgence (police, SIS et PCi), en application notamment de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi – RS 520.1), de l'Ordonnance fédérale sur la protection de la population (OProP – RS 520.12), de la Loi genevoise d'application des dispositions fédérales en matière de protection civile (LProCi – G 2 05) et de la Loi genevoise sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP – F 4 05).
- Crématoire: continuité, voire renforcement de la prise en charge des défunts.
- Voirie Vernets: continuité de l'obligation de traitement des déchets et de la viabilité hivernale des voiries, en application notamment de la Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi – RS 520.1), de la Loi genevoise sur la gestion des déchets (LGD – L 1 20) et de la loi genevoise sur les routes (LRoutes – L 1 10).
- MEG et BGE: Préservation des biens culturels de très grande valeur et préservation de la sécurité des bâtiments, en application notamment de la Loi fédérale sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé, de catastrophe ou de situation d'urgence (LPBC – RS 520.3).
- Piscine et patinoire des Vernets: Obligation de sécuriser le circuit d'ammoniac du groupe frigorifique, en application de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM – RS 814.012).
- Palais Eynard: centre de commandement du Conseil administratif et des structures ORCOC (Organe communal de coordination et de conduite) de la Ville de Genève.

Programme et descriptif des travaux

Sur la base des informations connues à ce jour, les dépenses estimées pour la préparation de la Ville de Genève aux différentes mesures du plan OSTRAL sont évaluées à 5 375 000 francs HT et se décomposent comme suit:

- A. Installation de groupes électrogènes ou autres solutions de secours (batteries), y compris achat éventuel, selon décisions du Conseil administratif du 24 août 2022, du 14 septembre 2022, du 5 octobre 2022, du 19 octobre 2022 et du 7 décembre 2022, avec installations provisoires puis définitives (demande d'autorisation) pour les sites suivants:
- Grand-Pré 9,
 - Jargonnant 5,
 - DSIC Vernets,
 - Voirie Vernets,

Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

- Musée d'ethnographie,
- Bibliothèque de Genève,
- Palais Eynard selon modalités d'installations provisoires puis définitives.

A noter l'installation de groupes électrogènes provisoires, en attendant pour l'hiver suivant l'installation déjà prévue d'un groupe électrogène définitif, pour les sites suivants:

Piscine et patinoire des Vernets pour besoins niveau 4 jusqu'en avril 2023 (2 groupes électrogènes, l'un de 300kVA acheté puis redéployé sur un autre site à préciser, et l'autre de 250 kVA loué).

Crématoire (prévu dans le cadre des travaux de rénovation, selon les besoins futurs; location en attendant).

B. Achat, installation et mise en service de groupes électrogènes ou autres solutions de secours (batteries, solutions d'éclairage portables...), besoins encore à préciser.

Comme indiqué précédemment, il convient de poursuivre les analyses et démarches en cours pour les deux autres catégories de besoins.

Il est nécessaire de disposer d'une enveloppe financière pour subvenir à des besoins non encore connus ou coordonnés par le Canton.

Comme par exemple en matière de protection civile, avec la mise en place annoncée d'un certain nombre de PRU (Point de Rencontre Unique), pour lesquels des premiers contacts opérationnels ont eu lieu fin novembre. La Ville a été conviée à une séance le 13 décembre 2022. A ce stade, les délais annoncés par le service de la protection civile au 1^{er} janvier 2023 sont extrêmement courts, et, le cas échéant, annonceurs d'achats complémentaires potentiellement à très court terme.

Des coordinations cantonales sur les équipements scolaires, crèches et restaurants scolaires, structures d'accueil de jour du service social sont également attendues.

L'objectif général est d'être en mesure de répondre de manière optimale à ces nouveaux besoins et d'être capable de les mettre en place avant l'hiver 2023/24.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, une enveloppe financière globale destinée à couvrir les dépenses d'achat et de frais d'installation prévus en 2023 est proposée pour un montant global de 3 200 000 francs.

Pour le patrimoine administratif, de:

- Ainsi qu'à l'installation des 7 groupes de secours mentionnés au point A.

Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

- 29 groupes de secours de petites puissances (5-50 kVA) (pompes de relevage pour parer aux risques d'inondation, secours d'équipements de sécurité, de communication ou d'usages prioritaires),
- 7 groupes de secours de moyennes puissances (100 à 400 kVA) pour assurer le secours ou le maintien d'activités sur des bâtiments ou équipements de plus grande envergure,

Pour un montant de 2 800 000 francs.

Pour le patrimoine locatif, de:

- 5 groupes électrogènes de petites puissances pour sécuriser l'alimentation électrique de 5 pompes de relevage identifiées comme critiques,
- 1 groupe de moyenne puissance,

Pour un montant de 400 000 francs.

- C. Traitement du cas particulier des Vernets : étude et mise en place d'une solution de secours à demeure pour la piscine et la patinoire (pilotage DPBA).

Ce sujet important doit être traité au plus tôt, et de manière cohérente et compatible avec les travaux de mise en conformité de la patinoire dont le démarrage est prévu au début de 2023, avec pour objectif qu'elle soit opérationnelle avant l'hiver 2023/2024.

Ces prestations et travaux sont réalisés par les mandataires en charge des travaux de mise en conformité de la patinoire des Vernets. Ils sont d'ores et déjà intégrés au planning des travaux, en étroite concertation avec le service des sports.

- D. Prestations mandataires et entreprises pour l'installation définitive des groupes électrogènes (autorisation de construire – pilotage DPBA)

En parallèle des installations provisoires, le travail se poursuivra en vue de régler les implantations définitives qui feront l'objet d'études par des mandataires et de requêtes en autorisations de construire, pour les 7 sites suivants: 9, Jargonnant 5, DSIC Vernets, Voirie Vernets, Musée d'ethnographie, Bibliothèque de Genève, Palais Eynard.

Cette seconde étape sera pilotée par la DPBA.

- E. Prestations mandataires (missions spécifiques préparation de tiers ou Ville de Genève)

Cette situation grave et urgente mobilise de manière extraordinaire les ressources humaines du DACM, et en particulier du service de l'énergie et de la direction du patrimoine bâti. Des prestations nécessaires à une préparation rapide et optimale de la Ville au risque de pénurie pourront être confiées à des prestataires ou mandataires externes.

Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

F. Communication

L'ensemble du processus de gestion de la crise énergétique est accompagné, depuis la fin de l'été, d'un important travail de communication, tant à l'interne qu'à l'externe, pilotée par l'Unité Info-com.

La gérance immobilière municipale a réalisé une campagne d'affichage dès le début du mois d'octobre dans tous les communs des immeubles de logements qu'elle gère.

Les institutions culturelles, ainsi que d'une manière générale la plupart des exploitants de locaux commerciaux et établissements publics du patrimoine de la Ville de Genève, ont reçu un courrier, leur expliquant la situation et les invitant à prendre les précautions nécessaires pour économiser l'énergie et sécuriser leurs exploitations en cas de rupture d'approvisionnement.

Cet effort de communication va se poursuivre tout au long de l'hiver.

G. Divers et imprévus

Le contexte de crise auquel nous faisons face est assorti de très nombreuses données non connues et non maîtrisables.

Il s'agit prioritairement pour la Ville d'être en mesure de faire face de manière rapide à d'éventuelles mesures urgentes à mettre en œuvre dans des délais très courts, en lien notamment avec des dispositions fédérales et cantonales à venir.

Transition écologique et cohésion sociale

Impact écologique

L'utilisation de groupes électrogènes aura un impact environnemental négatif. De fait, le remplacement de l'électricité indisponible depuis le réseau par de l'électricité produite grâce à des combustibles fossiles (essence ou diesel) implique une augmentation de la production de particules fines, de CO₂ et d'autres polluants gazeux sur les sites d'installation desdits groupes. Ces pollutions devraient cependant rester ponctuelles dans le temps et dans l'espace et l'utilisation des groupes devrait être restreinte au strict minimum. Une pollution sonore devrait également être produite localement, les conditions de mise en œuvre des groupes de secours seront étudiées afin d'en limiter les nuisances pour la population riveraine.

Même s'il est aujourd'hui difficile de quantifier ces impacts, les temps de fonctionnement et les quantités de carburants seront suivis, afin de fournir un bilan global à la fin de la période d'engagement.

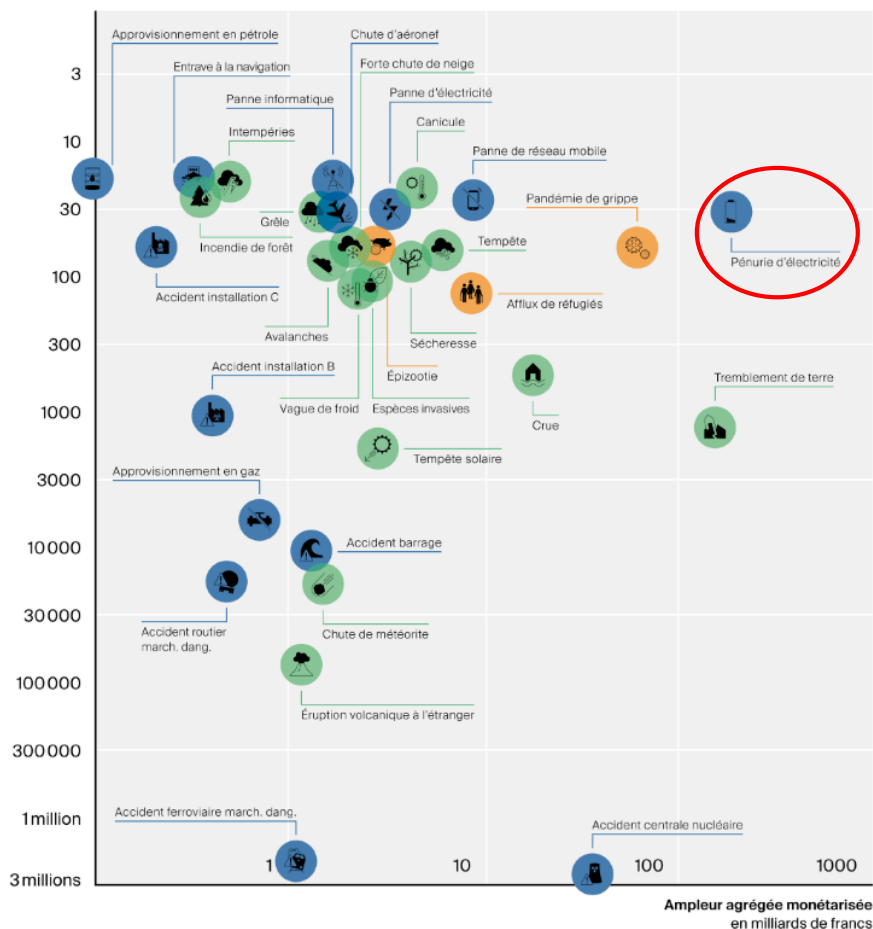
Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

Cohésion sociale et prévention des discriminations

Dans le diagramme des risques et ampleur des conséquences, une pénurie d'électricité est plus grave et dommageable qu'un accident nucléaire ou un fort tremblement de terre.

Fréquence

Une fois tous les x ans



Dans une moindre mesure, les coupures planifiées OSTRAL auront pour la Ville et ses habitants des conséquences économiques considérables, voire

Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

irrémediables dans certains cas (destruction de patrimoine culturel) si elles surviennent sans préparation.

Le contexte international cumule une série d'événements dont la survenance simultanée a pour conséquence une chute de l'offre (Production), laquelle sera inférieure à la demande habituelle d'électricité.

In fine, la mise en œuvre des solutions de secours de l'approvisionnement en électricité a pour objectif de maintenir, en cas de coupures planifiées de niveau 4 du plan OSTRAL, la continuité des prestations de sécurité et de service public à la population, de préserver les fonctions essentielles et structurantes, ainsi que la cohésion de la société et d'éviter une situation de chaos et de perte de contrôle.

Estimation des coûts

Patrimoine administratif, acquisition de groupes électrogènes, matériels et équipements de secours

A. Estimation des coûts	francs HT
Etude et installation solution de secours piscine et patinoire des Vernets, honoraires mandataires compris (pilotage DPBA)	925 000
Achat matériels de secours	1 225 000
Frais d'installation provisoires	1 575 000
Prestations mandataires et frais d'installation définitive des groupes électrogènes, honoraires mandataires compris (pilotage DPBA)	1 000 000
Prestations mandataires diverses	185 000
Information communication	15 000
Imprévus	50 000
I. Coût total (HT)	4 975 000
B. Calcul des frais financiers	
I. Coût total (HT)	4 975 000
+ T V A (7,7% × 4 975 000)	+383 100
II. Total du crédit I demandé (TTC)	5 358 100

Patrimoine financier, acquisition de groupes électrogènes, matériels et équipements de secours

A. Estimation des coûts	francs HT
Achat matériels de secours	175 000
Frais d'installation provisoire	225 000
I. Coût total (HT)	400 000

Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

B. Calcul des frais financiers

I. Coût total (HT)	400 000
+ TVA ($7,7\% \times 400\,000$)	+30 800

II. Total du crédit II demandé (TTC)	430 800
--------------------------------------	----------------

Délai de réalisation

Les premiers équipements de secours des 10 sites critiques seront installés et opérationnels avant la fin de l'hiver 2022-2023.

Pour les solutions de secours non encore clairement définies ou coordonnées avec le Canton, l'objectif est qu'elles soient installées et opérationnelles dès que possible d'ici l'hiver 2023-2024.

Référence au 18^e plan financier d'investissement 2023-2034

Ce projet n'est pas prévu dans la planification financière du PFI.

Budget de fonctionnement

Un budget annuel de fonctionnement (entretien, service, dépannage, carburant) est estimé globalement, et de manière très approximative compte tenu des nombreuses incertitudes à considérer, à 250 000 francs pour le patrimoine administratif et à 20 000 francs pour le patrimoine financier.

Charges financières annuelles

Délibération I: La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 573 300 francs.

Délibération II: La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 46 100 francs.

Autorisation de construire

En parallèle des installations provisoires, le travail se poursuivra en vue de régler les implantations définitives qui feront l'objet d'études par des mandataires et de requêtes en autorisations de construire. Cette seconde étape sera pilotée par la DPBA.

Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

Services gestionnaires et bénéficiaires

Délibération I – Patrimoine administratif

Services bénéficiaires:

- Service des sports (SPO)
- Bibliothèques municipales (BGE)
- Service des pompes funèbres (FUN)
- Service de la petite enfance (SDPE)
- Service de la Police municipale
- Service social (SOC)
- Direction des systèmes d'informations et communication (DSIC)
- Service de la culture (SEC)
- Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)
- Service gestionnaire: Service de l'énergie (ENE)

Délibération II – Patrimoine financier

- Service bénéficiaire: Gérance immobilière municipale (GIM)
- Service gestionnaire: Service de l'énergie (ENE)

Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

1. Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (Obligatoire)

**Récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement - [A/B]
Impact sur le budget de fonctionnement - [C]**

Objet: Patrimoine administratif

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS (francs)

	Montant	%
Etude et installation solution de secours piscine et patinoire des Vernets, honoraires mandataires compris (pilotage DPBA)	996 200	19%
Achat matériels de secours à venir	1 319 325	25%
Frais d'installation provisoires	1 696 275	32%
Prestations mandataires et frais d'installation définitive des groupes électrogènes, honoraires mandataires compris (pilotage DPBA)	1 077 000	20%
Prestations mandataires diverses	199 300	4%
Information communication	16 200	0%
Imprévus	53 800	1%
Coût total du projet TTC	5 358 100	100%

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (francs)

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM : 2023	4 000 000		4 000 000
2024	1 358 100		1 358 100
Totaux	5 358 100	0	5 358 100

Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (francs)
(nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Services bénéficiaires:

Service des sports (SPO)	Bibliothèques municipales (BGE).
Service des pompes funèbres (FUN)	Service de la petite enfance (SDPE)
Service de la Police municipale	Service social (SOC)
Direction des systèmes d'informations et communication (DSIC)	Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)
Service de la culture (SEC)	

CHARGES

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	250 000	
31 - Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	573 300	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés	-	
Total des nouvelles charges induites	823 300	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-823 300
---	-----------------

Objet: Patrimoine financier

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS (francs)

	Montant	%
Achat matériels de secours	188 475	44%
Frais d'installation provisoires	242 325	56%
Frais financiers		
Coût total du projet TTC	430 800	100%

Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

**B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DEPENSES ET RECETTES
D'INVESTISSEMENT (francs)**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM : 2023	430 800		430 800
Totaux	430 800	0	430 800

**C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (francs)
(nouvelles charges et nouveaux revenus)**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné:

Gérance immobilière municipale (GIM)

CHARGES

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	20 000	
31- Charges d'entretien des bâtiments	46 100	
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	66 100	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	0
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-66 100

Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 358 100 francs destiné à financer l'acquisition de groupes électrogènes, matériels et équipements de secours ainsi que les travaux d'installation associés nécessaires à la sécurisation de l'alimentation électrique de sites ou installations critiques du patrimoine administratif, ainsi que les matériels, équipements et autres frais nécessaires à la préparation de la Ville de Genève aux risques de pénurie et de coupures d'électricité, selon le plan OSTRAL de la Confédération.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 358 100 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de dix annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 430 800 francs destiné à financer l'acquisition de groupes électrogènes, matériels

Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque
de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

et équipements de secours ainsi que les travaux d'installation associés nécessaires à la sécurisation de l'alimentation électrique de sites ou installations critiques du patrimoine financier, ainsi que les matériels, équipements et autres frais nécessaires à la préparation de la Ville de Genève aux risques de pénurie et de coupures d'électricité, selon le plan OSTRAL de la Confédération.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 430 800 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de dix annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

—***—

Préconsultation

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif a déposé la proposition PR-1553 auprès du Conseil municipal en demandant le vote sur le siège. Je vous informe que, comme il se doit lors d'une telle demande urgente, j'ai été auditionnée par la commission des finances en tant que représentante du Conseil administratif, avec les services concernés. Nous avons eu un large débat pour répondre à l'ensemble des questions qui pouvaient se poser. J'espère que vos commissaires respectifs ont pu vous rapporter le contenu de cette audition, de sorte que vous ayez plus d'informations et de détails que n'en contient la proposition du Conseil administratif.

Si vous me le permettez, je vais brièvement vous résumer l'état de la situation. Je vous remercie pour cette audition en commission des finances, tout en insistant sur le fait qu'il n'est pas très agréable au Conseil administratif de devoir demander au Conseil municipal de voter des propositions sur le siège, c'est-à-dire selon un processus où vous n'avez pas la possibilité d'effectuer le travail habituel de commission ni de procéder aux différentes auditions que vous auriez souhaitées. Je tiens néanmoins, au nom du Conseil administratif, à remercier la commission des finances – et en particulier son président – d'avoir bien voulu me recevoir pour que je puisse expliquer le projet de l'exécutif.

Il s'agit d'une proposition qui concerne le patrimoine administratif et le patrimoine financier, le vice-président vient d'en lire l'intitulé. C'est une proposition dite OSTRAL, cet acronyme désignant l'Organisation du Conseil fédéral pour

Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

l'approvisionnement en électricité en cas de crise, c'est-à-dire que cela concerne la cellule de crise de la Ville de Genève en charge du risque de pénurie d'électricité. Le processus OSTRAL a donc un niveau fédéral, un niveau cantonal et un niveau communal.

La proposition PR-1553 prévoit les moyens de faire face à la situation actuelle, qui est extrêmement complexe, puisque les informations arrivent de manière différée. Nous attendons toujours les directives du Conseil fédéral! Nous sommes donc dans l'attente, ce qui complexifie la prise de décisions et la préparation tant du pays que du Canton et des communes.

Le Conseil administratif a décidé de prendre ses responsabilités par rapport à la crise énergétique actuelle et de sécuriser plusieurs sites, pour répondre notamment à des obligations légales. La proposition PR-1553 prévoit de couvrir des investissements attendus pour 2023 et, dans une moindre mesure, pour 2024, afin de doter les bâtiments municipaux – surtout ceux du patrimoine administratif – d'équipements auxiliaires permettant de faire face à une coupure totale d'électricité. Cela correspond au niveau 4 du plan OSTRAL de la Confédération, à savoir une situation de délestage par zones et par tournus.

En tant que commune nous avons l'obligation de nous y préparer, même si, comme vous l'aurez appris par les médias depuis le début de l'hiver, Mesdames et Messieurs, la crise énergétique s'éloigne... pour le moment, mais on ne sait rien pour la suite! Nous sommes à la mi-janvier, nous ne savons pas ce qui va se passer avec les températures et la météo au mois de février, au mois de mars et ainsi de suite. Nous devons donc rester en état d'alerte.

Il s'agit essentiellement d'acquérir des groupes électrogènes ou des batteries pour un montant de 5 788 900 francs. Avec ce montant, on peut répondre à des demandes pressantes et urgentes qui nous viendraient de la Confédération ou du Canton à tout moment. Je souligne ici que lorsque les directives du Conseil fédéral arriveront – en cas de pénurie prévisible – nous aurons une dizaine de jours seulement pour répondre à nos obligations légales.

J'insiste sur le contexte et sur le fait que le Conseil administratif, pour se préparer à la pénurie, a décidé de louer cinq groupes électrogènes au mois de septembre – il y a diverses notes là-dessus au Conseil administratif et deux courriers adressés à la commission des finances – puis d'en acheter six le 5 octobre et de sécuriser trois des sites ultra-critiques le 19 octobre: il s'agit de la piscine et de la patinoire des Vernets, ainsi que de la Direction des systèmes d'information et de communication de la Ville (DSIC). Les sept autres sites ultra-critiques sont le Service Voirie – Ville propre, le Centre funéraire et crématoire de Saint-Georges, les nœuds de communication informatique de la DSIC à la rue du Grand-Pré et à la rue de Jargonnant, le Musée d'ethnographie, la Bibliothèque de Genève – ces deux bâtiments ayant besoin de pompes de relevage pour préserver les parties

Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

souterraines d'inondations – et le Palais Eynard, qui deviendrait en cas de pénurie un centre décisionnel répondant aux ordres du Canton et de la Confédération.

Par ailleurs, la Ville attend les prises de position cantonales. La Ville fait partie – je la représente à ce titre – de la Task Force Energie (TFE) du Canton, qui réunit les représentants des communes et différentes instances du Conseil d'Etat. La Ville attend donc des prises de position cantonales concernant l'équipement d'autres sites, par exemple les sites à caractère scolaire, parascolaire ou social. Cela pourra se décider lorsque nous aurons reçu les ordonnances fédérales.

Enfin, certains approfondissements seront nécessaires pour décider de l'opportunité d'équiper des sites supplémentaires présentant des aspects critiques, que ce soient des immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM), le bois de la Bâtie avec ses animaux ou des théâtres, par exemple.

Les dépenses de fonctionnement – c'est-à-dire pour la location des équipements et les mandats à des tiers – et les dépenses d'investissement déjà engagées en 2022 au titre du plan OSTRAL figureront aux comptes. A ce sujet, Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que vous avez voté un amendement du Conseil administratif de 620 000 francs lors du vote du budget 2023, afin de pallier ces engagements pour 2022.

La proposition PR-1553 couvre des investissements à faire dans un avenir immédiat, c'est-à-dire que nous avons besoin d'une couverture financière pour le mois de février 2023, que ces investissements soient certains ou pressentis. Ce qui relève du fonctionnement a fait l'objet d'un amendement au budget, comme je viens de le dire. Certains engagements inclus dans cette proposition sont programmés, c'est-à-dire certains, alors que d'autres font l'objet d'une estimation. Il y a donc un volet extrêmement urgent et un autre volet de planification.

Avec cette proposition, on financera des frais d'installation sur dix sites ultra-critiques prioritaires que j'ai déjà cités, dont par exemple le Centre funéraire et crématoire de Saint-Georges, la Bibliothèque de Genève, la piscine et la patinoire des Vernets en raison de l'ammoniac. Ces dix sites ultra-critiques prioritaires figurent dans un tableau que les membres de la commission des finances ont peut-être pu vous montrer, Mesdames et Messieurs. Le cas échéant, je le tiens à votre disposition.

Ces installations auront d'abord un caractère provisoire, avant leur version définitive. Pour les Vernets, par exemple, il y a des études complémentaires à engager pour un montant d'environ 900 000 francs, parce que le chantier va démarrer ce printemps. Vous vous rappelez que vous avez voté la proposition PR-1524 pour enlever une partie des sept tonnes d'ammoniac à la piscine – c'est une obligation légale – vu la construction des nouveaux immeubles à la place de la caserne des Vernets. Les travaux commenceront ce printemps, je le répète.

Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

Logiquement, l'opération de sécurisation devrait se faire dans le même temps, afin d'assurer le fonctionnement de ce centre sportif en cas de coupure d'électricité.

Par ailleurs, la proposition PR-1553 comprend une enveloppe d'environ 3,2 millions de francs pour réagir rapidement, en ce début d'année 2023, une fois que les dispositions pour les sites à caractère social ou scolaire seront connues et que la task force de la Ville de Genève aura approfondi la nécessité d'équiper des sites supplémentaires pour mettre en place ce qu'on appelle des points de rencontre d'urgence, lesquels seront installés par le Canton. En cas de coupure d'électricité, il y aura des coupures de téléphonie et s'il y a un accident, quel qu'il soit, il faut qu'on ait des points de rencontre d'urgence, c'est-à-dire des espaces où la population pourra trouver les informations nécessaires pour agir.

La proposition PR-1553 couvre donc aussi les études nécessaires pour mettre en place des solutions de secours définitives au centre sportif des Vernets dans le cadre de sa rénovation et sur sept autres sites prioritaires que j'ai déjà cités. Dans cette proposition est inclus également le financement du mandat à des tiers pour parer à des frais de communication et de divers ou imprévus.

Sur un plan plus politique, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, nous souhaitons que ces montants soient débloqués rapidement, afin de pouvoir en disposer – et surtout que la task force de la Ville, représentée par toutes les directions des départements qui prennent des décisions en fonction des sites à sécuriser, puisse au plus vite et au besoin «naviguer», pour ainsi dire, en n'étant pas trop dans l'urgence sur le plan financier dans le courant de l'année 2023.

Dans cette situation de crise, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, le Conseil administratif est bien conscient de notre fragilité et de la nécessité d'aller de l'avant vers des solutions beaucoup plus durables, afin de gagner en autonomie énergétique et de diminuer notre dépendance tant aux énergies fossiles du pays qu'aux énergies fossiles importées. C'est pour cette raison aussi que je vous remercie d'ores et déjà de bien vouloir voter tous les actuels et futurs crédits qui vous seront soumis pour gagner en autonomie énergétique.

L'enjeu du vote sur le siège de la proposition PR-1553 est vraiment de faire en sorte que la Ville soit sécurisée et puisse sécuriser ses sites les plus critiques, mais aussi qu'elle ait les moyens de poursuivre la coordination tant avec l'Etat de Genève qu'avec la Confédération, évidemment, et d'offrir des conditions un peu plus confortables pour être déjà en mode sécurisation à ce niveau-là. A défaut de l'obtention de ce crédit, eh bien, le Conseil administratif ne sera pas en mesure de garantir en une dizaine de jours la sécurisation de tous les biens qu'elle possède, je l'évoquais précédemment. Je vous ai parlé de la Bibliothèque de Genève, Mesdames et Messieurs, dont le patrimoine a une valeur qui dépasse le milliard

Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

de francs. Je vous ai parlé aussi de la sécurisation de la DSIC, parce qu'il faudra bien pouvoir continuer à communiquer à l'interne, et du Centre funéraire et crématoire de Saint-Georges, pour répondre aux besoins des familles des défunts. Ce sont des exemples.

Pour toutes ces raisons que j'ai signalées, j'aimerais vraiment appuyer sur le fait qu'on répond ici à des demandes pressantes et que nous regrettons cette situation. Les services de la Ville se sont mobilisés vraiment très fortement depuis le mois de septembre et ont fait un immense travail d'analyse. Nous avons évidemment été accompagnés par une entreprise spécialisée dans ces questions énergétiques. Ce volet-là, il est très important de le voter. Je vous remercie d'ores et déjà de votre écoute et de bien vouloir voter la proposition PR-1553, Mesdames et Messieurs.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée à l'unanimité (60 oui).

M^{me} Patricia Richard (PLR). La commission des finances a, en effet, bouleversé son ordre du jour et reçu la semaine dernière M^{me} Perler et ses services afin de discuter de la proposition PR-1553, dont le crédit est quand même assez important. Nous avons passé deux heures et demie à écouter leurs explications, à leur poser beaucoup de questions et à entendre leurs réponses. Au niveau du Parti libéral-radical, nous prendrons nos responsabilités, puisqu'il s'agit ici d'une obligation légale.

Néanmoins, nous avons un regret. Depuis le temps que le Conseil administratif à majorité de gauche nous parle d'une crise énergétique, d'économies, d'écologie, d'énergies renouvelables... Malgré toutes ces belles paroles, on en arrive aujourd'hui à une proposition qu'il faut voter sur le siège, dans l'urgence et en raison des obligations fédérales, parce que le Conseil administratif a mis au point cette solution-là. Depuis des mois, voire des années, il aurait déjà pu aller de l'avant, proposer des solutions... Mais non! On a préféré nous parler de la crise et de l'urgence avant de nous proposer des solutions concrètes.

Voilà quel est notre petit regret. Nous avons passé en commission des finances deux heures et demie extrêmement intéressantes et riches en informations sur la proposition PR-1553, mais nous n'avons pas pu creuser plus loin, ce que nous trouvons extrêmement dommage. En effet, les solutions que nous ont proposées M^{me} Perler et ses services ne sont pas forcément les meilleures sur le plan environnemental, mais ce sont des solutions d'urgence pour sécuriser certains bâtiments et la population la plus fragile. Ces solutions sont pourtant «minimalistes» par rapport à ce qui pourrait ou devrait être fait dans un monde un peu plus prévoyant, ce qui n'est pas le cas du nôtre.

Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

De ce fait, nous n'avons évidemment pas d'autre possibilité maintenant que d'accepter la proposition PR-1553, parce que nous n'avons pas pu étudier d'autres solutions. Nous prendrons nos responsabilités et nous la voterons, mais nous souhaitons quand même qu'à l'avenir certaines propositions nous parviennent un peu plus tôt. Merci beaucoup!

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Je salue la présence à la tribune du public de M. Alpha Dramé, ancien conseiller municipal. (*Applaudissements.*) Je donne maintenant la parole à M. Daniel Dany Pastore.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Ah? Eh bien, c'est gentil de me laisser m'exprimer, Monsieur le président de séance, vu qu'il y a pas mal de choses à dire au préalable! Pour éclairer ma lanterne – qui va évidemment fonctionner au pétrole et non pas à l'électricité – si j'ai bien compris, le Conseil administratif, pour répondre aux besoins, va se munir de transformateurs qui ne fonctionnent pas à l'électricité, mais bien aux énergies fossiles, donc au pétrole. C'est extraordinaire! En fait, on fait appel au pétrole pour avoir de l'électricité! Ça va un peu à l'encontre de tout ce que vous nous proposez pour l'avenir, à l'exécutif... (*Remarques dans la salle.*)

Le président. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs! Pas de commentaires! (*Rires.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). J'aimerais quand même dire quelques mots sur la genèse de la proposition PR-1553. Je remercie M^{me} Perler de m'avoir remercié de l'avoir mise à l'ordre du jour de la commission des finances, mais on a eu une certaine passe d'armes à ce sujet. En effet, je considère que toute proposition doit passer par le Conseil municipal au préalable, pour être ensuite discutée dans une commission. Je pense que c'est tout à fait réglementaire. La seule exception admise, c'est quand on parle de l'usage du droit de préemption, parce qu'il se pose alors un problème de délai et qu'on ne peut pas procéder comme d'habitude.

Je ne souhaitais donc pas mettre la proposition PR-1553 à l'ordre du jour de la commission des finances – non pas parce qu'on ne voulait pas la traiter, mais tout simplement parce qu'elle devait logiquement être présentée lors des séances plénières de la session que nous vivons en ce moment, avant d'être renvoyée pour étude à la commission des finances. On aurait même pu accélérer le processus et lui donner la priorité, pour revenir très rapidement devant le Conseil municipal

Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque
de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

avec un rapport. Or M^{me} la conseillère administrative prétendait qu'il n'était pas possible de procéder ainsi, même avec un délai court, et qu'on risquait – pour des raisons assez obscures – de manquer les commandes ou je ne sais quoi. Je me rappelle assez la discussion que nous avons eue au téléphone! Je trouve que cette procédure n'est pas normale. Je suis désolé, mais il n'est pas normal de fonctionner comme ça. Ok, il y a eu un certain travail pour établir cette proposition, je veux bien le comprendre... Mais si elle était venue un peu plus tôt, cela aurait facilité le débat.

Je ne crois pas qu'avec un mois de retard on allait à la catastrophe, la proposition PR-1553 visant essentiellement à définir les endroits qu'il faut sécuriser avec des générateurs – des générateurs fonctionnant évidemment aux énergies fossiles, comme vient de le dire mon collègue Pastore. On n'a pas le choix... Même s'il semble que cette crise énergétique n'aura pas lieu en Suisse – en tout cas pas cette année. Je trouve donc que cette procédure n'est pas correcte.

Ça nous force maintenant à voter sur le siège, ce qui est à mon avis tout à fait dommageable. On a eu hier un débat sur un tout autre sujet qui nous a pris pratiquement toute la soirée, où le conseiller administratif en charge de la culture a plaidé pour le renvoi en commission parce qu'il fallait pouvoir creuser, que c'était en commission qu'on pourrait discuter, faire des suggestions, mieux comprendre, amender... Mais là, on ne peut rien faire! D'accord, on nous a donné quelques informations en commission des finances, mais je pense que ce n'est pas la bonne procédure.

Je crains d'ailleurs que le Conseil administratif ne passe de plus en plus par des procédures de ce type pour nous forcer à voter des crédits sur le siège, sans qu'on ait la possibilité de les modifier. Or on nous dit: «Mais nom d'une pipe, faites votre travail, au Conseil municipal! Travaillez en commission!» Eh bien là, on ne peut pas! Et je crains qu'on n'ait très prochainement d'autres exemples de ce genre. Personnellement, cela ne me satisfait pas. J'en ai informé la commission des finances lors de la séance consacrée à la proposition PR-1553 et je tenais à en informer aussi l'ensemble de ce Conseil municipal. Je ne crois pas qu'un mois de retard aurait été rédhibitoire pour la voter, voire plus, un mois et demi. On aurait pu revenir en mars – c'est vrai que les prochaines séances sont assez rapprochées – avec un rapport qui aurait même pu être oral. Ainsi, cette proposition aurait pu être travaillée en commission des finances. Je pense donc que ce n'est pas une bonne manière de procéder. J'ai dit!

M. Alain de Kalbermatten (LC). Pour le Centre, il est évident que nous allons voter ce crédit «extraordinaire», pour ainsi dire, surtout en situation extraordinaire. Il est évident que, quant à nous, nous prendrons nos responsabilités – c'est un mot assez à la mode, ces derniers temps... – pour sécuriser nos biens. Chers

Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque
de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

collègues, si on n'arrive pas à garantir un minimum de ressources électriques pour refroidir l'ammoniac à la piscine des Vernets, vous imaginez bien le petit trou qui peut se produire d'ici quelque temps... Il est question ici de la survie de nos concitoyens, tout simplement! Il s'agit de garantir leur sécurité primaire, c'est-à-dire leur vie. On ne va pas s'amuser avec ça, ni même ergoter pour savoir si la commission des finances a été respectée ou pas. Il y a eu un minimum de respect, puisqu'on a pu faire une audition. Je crois donc qu'il faut aller de l'avant.

Cependant, j'aimerais attirer l'attention sur un point important – et là, je rejoins peut-être M. Sormanni: c'est que l'urgence n'explique pas tout, Mesdames et Messieurs! Quand nous faisons des achats urgents de cette manière-là – surtout pour ce type de produits, parce que vous pensez bien que les génératrices et autres appareils du genre sont actuellement très demandés sur le marché – nous risquons généralement de les payer très cher. Pour ma part, je demande vraiment à la Ville d'avoir une véritable politique d'achat concernant ces produits-là. Sinon, nous pouvons être la cible de vendeurs qui exagèrent énormément au niveau des prix. Les 6 millions de francs qui nous sont demandés aujourd'hui pour acheter ces génératrices sont une somme importante, pour acheter des produits qu'on pourrait obtenir... Je ne veux pas donner de chiffres, mais on pourrait les avoir pour beaucoup moins cher. C'est donc un point sur lequel il faut être vigilants.

J'espère que la Ville aura bientôt une véritable politique d'achat. Et n'oublions pas qu'il y a toujours l'épée de Damoclès de la Cour des comptes, dans ce genre de situation! La crise énergétique était connue, les bases légales fixées par la Confédération – du moins les ordonnances qui commencent à arriver – sont aussi quelque chose qui a été anticipé, ça ne tombe pas du ciel! Au niveau des mandats, je trouve le Conseil administratif extrêmement généreux dans sa proposition PR-1553. Vraiment, je le répète, il faut être vigilants au niveau financier. Mesdames et Messieurs les membres du Conseil administratif, essayez quand même de préserver les deniers publics – surtout l'argent des contribuables!

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Nous avons à l'ordre du jour de cette session deux objets qui concernent la problématique de l'électricité. Le premier est la proposition PR-1553, qui aborde la question du risque de pénurie et de coupure d'électricité. Le deuxième, ce sont les rapports PR-1514 A/B concernant l'augmentation du coût de l'électricité.

Comment évaluer le risque? Il est évalué en fonction de la probabilité d'un événement par nombre d'années, d'une part, et de l'ampleur estimée des dégâts, d'autre part. L'impact combiné de ces deux facteurs est le plus élevé dans le risque de coupure d'électricité. Celui-ci est même évalué comme le risque le plus grave. M^{me} Cerda, cheffe du Service de l'énergie, nous disait en commission que notre fragilité énergétique était extrême, face à ce risque-là. L'urgence est grande

Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

d'agir pour prévenir, d'anticiper et de s'organiser pour y répondre. Il est vrai que le risque de pénurie était déjà connu avant la crise actuelle. Depuis de nombreuses années, il est annoncé par les scientifiques à cause de l'augmentation de la consommation. Mais il a été aggravé par la guerre en Ukraine et le lien entre le gaz et l'électricité, les changements climatiques, l'été chaud, l'arrêt des centrales nucléaires en France et toute la situation actuelle, sans oublier la dépendance énergétique des pays.

La question se pose de savoir comment gérer ce risque. C'est effectivement le Conseil fédéral qui définit le cadre de ce processus par son plan OSTRAL. Les appels à l'économie et à la sobriété dans l'utilisation de l'énergie peuvent se faire tant au niveau fédéral que cantonal et communal. En revanche, les restrictions d'utilisation relèvent d'ordonnances du Conseil fédéral.

Comment s'organiser et anticiper? La Ville a fait un grand travail – c'est sa responsabilité – pour déjà identifier les situations les plus critiques. Elle a constitué la task force OSTRAL Ville de Genève, qui collabore avec le Canton et la Confédération. Elle a fait son inventaire au niveau du patrimoine administratif et financier et a identifié trois catégories: premièrement, les besoins prioritaires les plus importants face auxquels il faut intervenir, qui ont déjà été évoqués; deuxièmement, les besoins en termes de secours qui y sont associés, notamment au niveau des écoles et de la petite enfance – mais là, c'est la collaboration avec le Canton qui déterminera les possibilités d'action; troisièmement, les situations critiques sur des installations techniques spécifiques qui ne concernent pas des bâtiments entiers, par exemple les pompes de relevage. Je n'entrerai pas maintenant dans les détails.

Le groupe Ensemble à gauche est convaincu de la qualité du travail d'identification et d'anticipation effectué par la task force de la Ville. Nous sommes convaincus de la nécessité d'adopter au plus vite les crédits demandés dans la proposition PR-1553, afin de pouvoir adopter dès que possible les mesures de protection prévues. Il ne sert pas à grand-chose de différer cette possibilité. Il faut être équipés et avoir ces groupes électrogènes adaptés à disposition, si nécessaire. Nous sommes convaincus également qu'ils sont loin de représenter une solution idéale, car ils fonctionnent aux énergies fossiles...

Le président. Il vous faut conclure, Madame la conseillère municipale.

Mme Brigitte Studer. ... mais c'est la seule possibilité, dans la situation actuelle. A moyen et plus long terme, il faudra tout faire pour favoriser le passage aux énergies renouvelables. Il n'y a pas de temps à perdre. Ensemble à gauche vous invite à voter cette proposition sur le siège, Mesdames et Messieurs.

Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

M^{me} Jacqueline Roiz (Ve). On vit actuellement une période très spéciale: la crise énergétique, si souvent crainte, évoquée par les Verts pendant des années, pointe le bout de son nez en raison d'une situation géopolitique qui accélère cette crainte. Le problème actuel vient aussi d'un manque d'anticipation: il aurait fallu prévoir d'accroître notre indépendance énergétique notamment en isolant nos bâtiments, car ils sont la cause de la principale dépense énergétique par rapport à la totalité de l'énergie utilisée.

J'ai entendu dire tout à l'heure qu'il y avait urgence, et j'ai entendu dire aussi qu'on aurait très bien pu travailler tranquillement en commission sur cette thématique pour enfin prendre une décision au mois de mars – c'est-à-dire dès qu'il fera beau et qu'on aura déjà moins besoin d'énergie! Je trouve ça complètement fou! C'est un peu comme si on disait: «Il y a le feu! Ah? Eh bien, on va attendre et en discuter tranquillement.»

Nous sommes très satisfaits que le Conseil administratif ait insisté auprès de la commission des finances, par la voix de M^{me} Perler, afin d'être entendu sur ce sujet très important. Pourquoi remercions-nous le Conseil administratif d'avoir insisté? Parce que la commission des finances n'avait pas l'obligation de traiter la proposition PR-1553, selon le règlement du Conseil municipal. C'est ainsi que nous aurions pu la voter sur le siège aujourd'hui sans avoir eu la possibilité de saisir sereinement l'importance de cette décision. Certains, parmi nous, auraient même voté contre cette demande urgente de financement, sans être au fait de la situation – au risque, peut-être, de regretter leur vote après coup.

Le règlement du Conseil municipal a été invoqué, il a été dit qu'on aurait pu discuter de cette proposition encore quelque temps... Je pense que, dans cette situation, on doit passer outre le règlement et penser simplement qu'il y a une véritable situation d'urgence, depuis le mois d'octobre dernier. La Confédération n'a même pas encore terminé son ordonnance! Au contraire, la Ville a anticipé et s'est très bien organisée pour pouvoir réagir, le moment venu, et éviter des drames. Nous entendons dire aussi que la prévention coûte cher... Mais l'accident coûte encore plus cher, d'un point de vue humain et matériel! Il faut donc trouver un équilibre entre dépenses et risque.

Sans électricité, certains équipements peuvent, par une chaîne de conséquences, provoquer des situations dangereuses – voire même mortelles – pour l'humain et des frais incommensurables dans les bâtiments. Comment assurer une sécurité basée sur l'électronique, sans courant électrique? Comment continuer à pomper avec constance l'eau de certains sous-sols, sans électricité? Il en va de même des systèmes informatiques, qui permettent des prestations vitales pour que le cours de la vie continue. Par exemple, comment assurer sans électricité les changements au Service de l'état civil ou des prestations dignes au Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire, que ce soit pour incinérer ou garder

Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

les corps? Pouvons-nous imaginer des classes d'école sans lumière ou des repas prévus à la cantine qui ne sont ni cuits ni distribués? Mais on attendra le mois de mars... Et l'ammoniac dans les piscines, comment le sécuriser, alors qu'on a besoin d'un groupe frigorifique pour cela? Sans compter la panique que peuvent engendrer quelques heures sans courant électrique!

Nous savons que ces mesures se déclinent au niveau confédéral – c'est-à-dire fédéral, cantonal et municipal – et que le projet OSTRAL concrétise la future ordonnance fédérale. A ce stade, il y a urgence. Nous avons l'obligation d'acquérir des générateurs pour suppléer nos équipements actuels dans des périodes telles que je viens de les décrire. Evidemment, une part de l'argent demandé sera dévolue aux installations louées, mais les installations électriques – je vous passe les détails techniques, Mesdames et Messieurs – seront établies pour s'adapter de la meilleure manière possible aux futures technologies de récupération d'énergie.

Nous savons que les services de la Ville font de la veille technologique et que ce qui n'est pas faisable aujourd'hui le sera demain. En attendant, ces générateurs fonctionneront malheureusement aux énergies fossiles. Je m'étonne que les gens de la droite se plaignent soudain de l'énergie fossile... Mais en même temps, ça fait plaisir qu'il y ait une certaine prise de conscience.

En conclusion, il n'y a pas d'alternative possible au financement demandé par le Conseil administratif dans sa proposition PR-1553. Il est dans l'intérêt des habitants et des entrepreneurs et entrepreneuses installé-e-s en ville d'avoir ce plan de sécurité énergétique. Soyons conscients, cependant, qu'il va falloir intégrer la notion de pénurie pour les prochaines années et prévoir un système résilient. Les Verts voteront en faveur de la proposition PR-1553, pour assurer la conduite minimale des affaires de la Ville et sa sécurité à tous points de vue. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Nous en sommes encore à l'entrée en matière. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole. Il reste M^{me} Oriana Brücker, M. Daniel Sormanni et M^{me} Frédérique Perler. Madame Brücker, vous serez la dernière intervenante de cette séance, après votre prise de parole je sonnerai la pause.

M^{me} Oriana Brücker (S). J'essaierai d'être brève. Le groupe socialiste souhaite d'abord remercier M^{me} la magistrate Perler et ses services d'avoir proposé à la commission des finances de les auditionner pour que nous puissions poser toutes nos questions concernant la proposition PR-1553. Nous avons été très

Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

étonnés, à ce moment-là, d'entendre les réticences de la droite, qui ont aussi été exprimées dans cette enceinte il y a quelques minutes. D'un côté, on critique le Conseil administratif quand on a l'impression de ne pas être consultés; de l'autre, quand il nous demande d'être auditionné en commission des finances, voilà qu'on exprime des réticences! C'est un paradoxe, je le dis comme ça pour être gentille...

Nous vous remercions, Madame Perler, parce que nous avons pu vous poser nos questions durant cette séance de commission – la première de la rentrée de janvier, à la reprise de nos travaux. Nous avons ainsi fait des découvertes très intéressantes. Comme l'a dit M^{me} Studer, le risque de pénurie d'énergie est considéré comme plus grave qu'un risque de tremblement de terre ou d'accident nucléaire. Effectivement, il y a urgence! Ça fait depuis le mois d'août que le Conseil municipal traite de l'urgence énergétique. Ce n'est donc pas faire preuve de trop de rapidité que de demander à notre plénum de voter sur le siège cette demande de crédit de 5,8 millions de francs.

Et pour faire quoi? Pour acheter des groupes électrogènes permettant de maintenir en fonctionnement des infrastructures de la Ville. Il s'agit simplement de répondre à une situation réelle et d'anticiper des situations d'accident. Gouverner, c'est prévenir. Nous sommes en train de faire notre travail.

Pendant cette séance de commission, nous avons découvert le plan OSTRAL. Merci beaucoup, Madame Perler et vos services de nous avoir très bien expliqué, dans les détails, les quatre niveaux de criticité et les interventions requises. Nous avons pu constater une fois encore le rôle tenu par la Ville dans la gestion de crise, où elle est en quelque sorte le dernier échelon. Nous nous dirigeons vers des situations atteignant le niveau le plus élevé de la gestion de crise énergétique. La Ville exécutera simplement les décisions prises par le Conseil fédéral et le Canton. Comme les autres groupes, nous voterons donc évidemment la proposition PR-1553.

Je profite d'avoir la parole pour exprimer deux préoccupations du groupe socialiste. La première concerne la gestion de crise en général. Nous avons appris pas mal de choses sur le fonctionnement fédéral pendant la crise sanitaire du Covid-19. Nous avons notamment compris que, s'il y a beaucoup d'aspects positifs dans notre système fédéral, il y a aussi quelques limites. Les décisions prises à Berne sont parfois lentes, il existe des différences et des divergences entre les systèmes cantonaux qui peuvent provoquer des difficultés dans la mutualisation des mesures de soutien face aux besoins. Nous souhaitons que ce que nous avons appris pendant la gestion de la crise du Covid-19 soit mis au bénéfice de la gestion de cette crise énergétique. On a pu en discuter un tout petit peu en commission, mais nous voulions le rappeler ici. Essayons de mettre à profit ce que nous avons appris pendant la crise du Covid-19: la Ville est le

Proposition: sécurisation de l'alimentation électrique face au risque
de pénurie, selon le plan OSTRAL de la Confédération

dernier échelon du processus de gestion de crise, mais c'est aussi le premier qui est en contact avec les citoyens et leurs besoins.

Notre deuxième préoccupation est la précarité énergétique. La Suisse n'est pas très concernée – pas encore – par la précarité énergétique, qui se manifeste comme la difficulté éprouvée par les citoyens à payer leurs factures d'électricité. Dans les pays limitrophes et dans plusieurs pays européens, une partie importante de la population doit décider, à la fin du mois, soit de payer sa facture d'électricité, soit de régler son loyer ou encore d'acheter à manger. Ça s'appelle la précarité énergétique. Certains pays la prennent en compte dans leur plan de crise énergétique. Là aussi, il s'agirait de mettre à profit les apprentissages que nous avons faits pendant la crise du Covid-19, où nous avons vu que toute une partie de la population passait à travers les mailles du filet, afin d'éviter de nous retrouver dans la même situation.

Le plan de crise qui nous a été présenté en commission permet de maintenir les infrastructures nécessaires, mais il ne faudrait pas oublier toute cette partie de la population qui est en train de souffrir à cause de la crise énergétique, même si ce n'est pas encore visible. Nous voterons donc les deux crédits demandés dans la proposition PR-1553. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Je salue à la tribune du public la présence de notre ancien collègue du Conseil municipal Olivier Baud. (*Applaudissements.*)

Mesdames et Messieurs, nous reprendrons nos travaux sur la proposition PR-1553 à 20 h 30. Il nous restera à entendre M. Daniel Sormanni et M^{me} la conseillère administrative Frédérique Perler. Après cela, je vous ferai voter la discussion immédiate et donc – peut-être – l'ouverture du premier débat. Bon appétit!

27. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

28. Interpellations.

Néant.

29. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 05.

SOMMAIRE

1. Exhortation	5306
2. Communications du Conseil administratif	5306
3. Communications du bureau du Conseil municipal	5306
4. Questions orales	5306
5. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 7 septembre 2022 de M ^{me} Yasmine Menétrey: «Pour une équité de traitement!!!» (QE-660)	5310
(Interventions)	5312
6. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 26 mars 2019: «Ma rade» (P-399)	5314
7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 9 février 2022 de M ^{me} Louise Trottet et M. Valentin Dujoux: «Suite de la votation sur la LaLCR: quel premier bilan et quels projets pour la compensation du stationnement en surface?» (QE-636)	5316
8. Réponse du Conseil administratif à la motion du 27 avril 2017 de MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex: «Des correspondants de nuit aux Pâquis, c'est urgent!» (M-1288).	5321
9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 9 mars 2021 de M ^{mes} et MM. Maryelle Budry, Brigitte Studer, Corinne Bonnet-Mérier, Audrey Schmid, Monica Granda, Gazi Sahin, Joëlle Bertossa, Olivier Gurtner, Amanda Ojalvo, Paule Mangeat, Laurence Corpataux, Anna Barseghian et Uzma Khamis Vannini: «Pour un soutien à un centre féministe en Ville de Genève» (M-1601)	5326
(Interventions)	5328
10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 8 février 2022 de M ^{mes} et MM. Laurence Corpataux, Matthias Erhardt, Omar Azzabi, Vincent Milliard, Anna Barseghian, Bénédicte Amsellem, Léonore Baehler, Ana Maria Barciela Villar, Yves Herren, Uzma Khamis	

- Vannini, Jacqueline Roiz, Philippe de Rougemont, Denis Ruysschaert, Louise Trottet, Elena Ursache et Delphine Wuest: «Conférence sur la crise climatique: de l'importance de sensibiliser et d'impliquer le niveau municipal» (M-1662). 5329
11. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 7 mars 2018: «Défendons les petits commerçants: pour que les petits commerçants ne perdent pas tous leurs biens en cas de résiliation de leur bail» (P-381) 5332
12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 19 septembre 2022 de MM. Valentin Dujoux et Matthias Erhardt: «Peut-on espérer voir la Ville de Genève organiser des fan zones qui respectent les engagements humains, écologiques et énergétiques qu'elle défend?» (QE-664) 5333
13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 5 octobre 2022 de M^{me} Brigitte Studer et M. Gazi Sahin: «Quel est le coût d'une annulation de la fan zone pour la Ville?» (QE-671) 5336
14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 mars 2022 de M^{mes} et MM. Denis Ruysschaert, Ahmed Jama, Leyma Milena Wisard Prado, Bineta Ndiaye, Melete Solomon-Kuflo, Alia Chaker Mangeat et Bénédicte Amsellem: «Personnes d'ascendance africaine en Ville de Genève: quels sont les moyens financiers et humains pour lutter contre les discriminations, assurer la cohésion et promouvoir la culture?» (QE-643) 5337
(Interventions). 5342
15. Réponse du Conseil administratif à la motion du 26 janvier 2015 de M. Alexandre Wisard: «Flower Power à la place Sturm» (M-1170) 5343
16. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 10 septembre 2019: «Pour la pose de toiles solaires anti-UV aux espaces enfants du parc La Grange» (P-405) 5345
17. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 5 octobre 2022 de M. Luc Barthassat: «Manquements de la Gérance immobilière municipale (GIM) envers ses locataires aux Halles de l'Ile, les mises aux normes de SABRA & SCAV n'ont pas été faites par la GIM depuis 2009» (IE-120) 5346

18. Réponse du Conseil administratif à la motion du 20 janvier 2021 de M^{mes} et MM. Dorothee Marthaler Ghidoni, Pierre-Yves Bosshard, Christel Saura, Théo Keel, Dalya Mitri Davidshofer, Ana Maria Barciela Villar, Matthias Erhardt, Brigitte Studer, Corinne Bonnet-Mérier, Olivia Bessat-Gardet, Salma Selle, Amanda Ojalvo, Nicolas Ramseier, Patricia Richard, Nadine Béné, Anne Carron, Fabienne Beaud, Yasmine Menétrey et Marie-Agnès Bertinat: «Les informations de la Ville de Genève en langage facile à lire et à comprendre (FALC)» (M-1591) 5349
(Interventions)..... 5352
19. Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 décembre 2017 de M^{mes} et MM. Marjorie de Chastonay, Simon Gaberell, Delphine Wuest, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini et Jean Rossiaud: «Attribution de noms de rue: les femmes sont-elles à côté de la plaque? (Pour davantage de rues aux noms de personnalités féminines)» (M-1328) 5352
20. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 5 juin 2019 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Annick Ecuyer, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Olivier Gurtner, Albane Schlechten, Uzma Khamis Vannini, Jannick Frigenti Empaña, François Mireval, Dalya Mitri Davidshofer, Ulrich Jotterand, Laurence Corpataux, Delphine Wuest, Omar Azzabi et Antoine Maulini: «Illustrons-nous de manière parfaitement égalitaire dans nos rues» (R-246) 5356
21. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 6 octobre 2021 de M^{me} Léonore Baehler: «Halles de la Jonction: lieu non marchand» (QE-618) 5359
22. Réponse du Conseil administratif à la motion du 16 janvier 2020 de M^{mes} et MM. Laurence Corpataux, Omar Azzabi, Hanumsha Qerkini, Antoine Maulini, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez et Uzma Khamis Vannini: «Favorisons la vie et la nature en ville par un véritable développement de toits végétalisés en Ville de Genève» (M-1494) 5361
23. Interpellation orale du 30 novembre 2022 de M^{me} Yasmine Menétrey et M. Daniel Sormanni: «Que se passe-t-il à l'espace de quartier de Saint-Jean?» (IO-325) 5365

24. Interpellation orale du 30 novembre 2022 de M ^{me} Yasmine Menétréy et M. Daniel Sormanni: «Le ras-le-bol des habitants du Seujet!» (IO-326)	5367
25. Proposition du Conseil administratif du 14 décembre 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit de 555 900 francs destiné à une subvention d'investissement octroyée à l'Association paroissiale du Sacré-Cœur pour la restauration, suite à son incendie, de l'église du Sacré-Cœur sise rue du Général-Dufour 18 – Genève-Cité (PR-1552)	5369
26. Proposition du Conseil administratif du 21 décembre 2022 en vue de l'ouverture de deux crédits destinés à financer:	
– l'acquisition de groupes électrogènes, matériels et équipements de secours ainsi que les travaux d'installation associés nécessaires à la sécurisation de l'alimentation électrique de sites ou installations critiques du patrimoine administratif, ainsi que les matériels, équipements et autres frais nécessaires à la préparation de la Ville de Genève aux risques de pénurie et de coupures d'électricité, selon le plan OSTRAL de la Confédération;	
– l'acquisition de groupes électrogènes, matériels et équipements de secours ainsi que les travaux d'installation associés nécessaires à la sécurisation de l'alimentation électrique de sites ou installations critiques du patrimoine financier, ainsi que les matériels, équipements et autres frais nécessaires à la préparation de la Ville de Genève aux risques de pénurie et de coupures d'électricité, selon le plan OSTRAL de la Confédération (PR-1553)	5381
(Interventions)	5401
27. Propositions des conseillers municipaux	5414
28. Interpellations	5414
29. Questions écrites	5414

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci